

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

2023



Société coopérative d'approvisionnement de l'Ouest



# Sommaire

<b>I) Présentation Générale.....</b>	<b>5</b>
1) Le mouvement E. Leclerc.....	5
2) La SCA Ouest.....	8
2.1) Le rôle de la centrale d'achat.....	8
2.2) La Gouvernance.....	9
2.3) La SCA Ouest en chiffres.....	10
<b>II) Stratégie et RSE.....</b>	<b>12</b>
1) Le modèle coopératif de la SCA.....	12
2) Etude de matérialité RSE.....	15
3) Méthodologie de reporting.....	19
<b>III) La politique sociale.....</b>	<b>21</b>
1) Nos ressources humaines.....	21
1.1) Les emplois de la SCA Ouest.....	21
1.2) Organisation du temps de travail.....	23
1.3) Formation.....	23
2) Santé, sécurité et bien-être au travail.....	24
2.1) Objectif Zéro prise de risque, Zéro accident.....	24
2.2) Qualité de vie au travail.....	26
2.3) Culture SCA.....	27
3) Attraction et fidélisation.....	27
3.1) Valoriser les métiers.....	27
3.2) Offrir aux jeunes une clef d'entrée dans la vie professionnelle.....	28
3.3) Développer l'alternance.....	28
4) Egalité des chances et inclusion.....	29
4.1) Lutter contre les discriminations.....	29
<i>Les femmes représentent 34% des effectifs totaux de la SCA Ouest et 44% de l'encadrement (statut cadre et agent de maîtrise).....</i>	29
4.2) Accompagner les séniors.....	30
4.3) L'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap.....	30
5) Relations sociales.....	31
<b>IV) Le respect de l'environnement.....</b>	<b>34</b>
1) Changement climatique.....	35
1.1) Les risques liés au changement climatique.....	35
1.2) Les consommations d'énergie.....	35
1.3) Les fluides frigorigènes.....	38
1.4) Le transport de marchandises.....	38
1.5) Les émissions de gaz à effet de serre.....	40
2) Utilisation des ressources.....	43
2.1) L'eau.....	43
2.2) Les déchets.....	43

2.3)	La biodiversité.....	46
3)	Pollution et risques pour la santé, la sécurité et l'environnement.....	48
<b>V)</b>	<b>L'engagement sociétal.....</b>	<b>51</b>
1)	Santé et sécurité des consommateurs finaux.....	51
2)	Relations avec les parties-prenantes.....	53
2.1)	Implication des salariés.....	53
2.2)	Services support aux magasins.....	54
2.3)	Relations responsables avec les fournisseurs et les prestataires.....	54
2.4)	Coopération avec la collectivité locale et bien être des communautés locales.....	55
3)	Achats responsables.....	55
3.1)	Démarche nationale de l'enseigne.....	56
3.2)	Démarche régionale de la SCA Ouest.....	59
4)	Développement économique local.....	62
5)	Partenariats associatifs.....	64
6)	Innovation et technologie.....	65
<b>VI)</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>68</b>

”

## *Le mot du président*



**Yannick KERVARREC**

« Le Congrès de Rome du Mouvement E.LECLERC qui s'est tenu en juin 2023, 8 ans après le précédent Congrès à Stocholm, a abordé des thèmes nouveaux. La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), l'implication et le rapport de l'adhérent au collectif, ainsi que le changement des modes de consommation, sont au cœur de nos préoccupations.

Je retiens trois enjeux principaux qui sont :

- la croissance de demain,
- l'attractivité de la marque,
- la performance de notre organisation.

Il nous faut devenir un acteur majeur de la transition énergétique, travailler différemment avec nos fournisseurs pour sécuriser nos approvisionnements, s'engager pour la décarbonation du Mouvement, et renforcer notre marque employeur en s'impliquant pour nos collaborateurs.

Chers coopérateurs, chers collaborateurs,

Notre centrale, la SCA Ouest, s'inscrit pleinement dans cette ligne directrice, comme en témoigne notre DPEF 2023. »



# I) PRESENTATION GENERALE

Le mouvement E. Leclerc et la SCA Ouest



## I) Présentation Générale

### I) Le mouvement E. Leclerc

 <p>L'enseigne N°1 de la grande distribution</p> 	<h3>Une enseigne innovante</h3> <p>Le groupement de commerçants indépendants, E. Leclerc se démarque autant par son mode de fonctionnement que par sa capacité à innover et à bouleverser les idées reçues</p>
	<h3>Une enseigne engagée et solidaire</h3> <p>Le mouvement E. Leclerc c'est aussi une éthique avec une volonté profonde de solidarité et un engagement de longue date envers l'environnement.</p>

Le mouvement a été créé en 1949 par Edouard Leclerc pour développer l'activité de grande distribution. L'objectif principal du mouvement Leclerc est de poursuivre ses combats pour proposer des services de qualité aux meilleurs prix et défendre la libre concurrence.

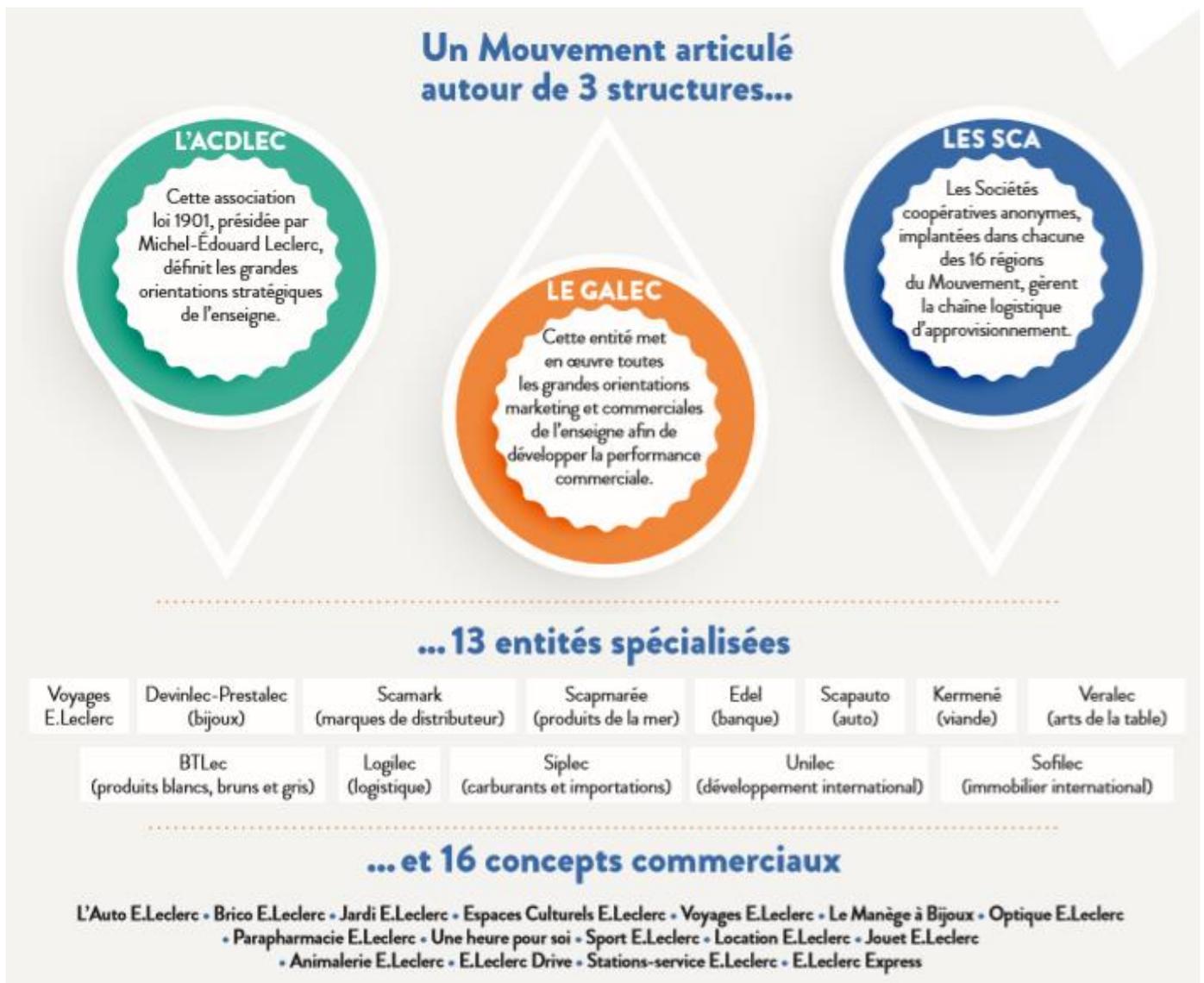
L'organisation du mouvement s'articule autour de **trois structures principales** :

- **L'ACDLEC (Association des Centres Distributeurs E. Leclerc)**, qui attribue l'enseigne aux adhérents, contrôle le respect des règles de la charte de l'adhérent et définit les grandes orientations stratégiques de l'enseigne. Cette association loi 1901 est présidée par Michel-Edouard Leclerc en tant que président du comité stratégique des centres E.Leclerc. La Commission Qualité et Développement Durable de l'ACDLEC définit la politique RSE<sup>1</sup> du mouvement et fournit des outils ainsi qu'une veille réglementaire et normative pour l'ensemble des entités.
- **Le GALEC (Groupement Achats Leclerc)**, qui référence les fournisseurs nationaux pour le compte des magasins et met en œuvre toutes les grandes orientations marketing et commerciales de l'enseigne afin de développer la performance commerciale.
- **16 coopératives régionales (SCA)** qui assurent la fonction logistique vers les magasins, négocient avec les fournisseurs nationaux pour adapter l'offre aux spécificités de consommation de la région et qui collaborent étroitement avec des fournisseurs locaux. Elles sont implantées dans chacune des 16 régions du mouvement, gèrent la chaîne logistique d'approvisionnement.

Outre ces coopératives, certaines activités très spécifiques ont amené l'enseigne à créer des **sociétés dédiées**. C'est le cas principalement de la **SIPLEC (Société d'Importation de E. Leclerc)**, en charge de l'achat des carburants et de l'importation des produits non alimentaires, et de la **Scamark**, en charge de la conception et du développement des marques d'enseigne. Enfin, les offres spécialisées sont elles aussi pilotées par des entités dédiées, comme la **Scapauto** qui gère les centres d'entretien automobiles «L'Auto», **Kerméné** qui fournit les magasins E. Leclerc en produits boucherie et charcuterie, ou encore la société **Devinlec** pour le Manège à Bijoux. On peut également citer **Voyages E-Leclerc**, **Scapmarée** (produits de la mer), **Edel** (banque), **Veralec** (arts de la table), **BTLeclerc** (produits électroménagers, hi-fi), **Logilec** (logistique), **Unilec** (développement international), ou **Sofilec** (immobilier international).

Enfin, le mouvement Leclerc c'est également 16 **concepts commerciaux** que sont **L'Auto, Brico, Jardi, Espaces Culturels, Voyages, Le Manège à Bijoux, Optique, Parapharmacie, Une heure pour soi, Sport, Location, Jouet, Animalerie, Drive, Stations Services, Express**.

<sup>1</sup> RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises



## L'engagement RSE du mouvement

Depuis sa création, l'enseigne initie des actions innovantes pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable.

Engageant l'ensemble des entités du mouvement, l'enseigne a publié en février 2017, les deux premiers volets du [\*Manifeste E. Leclerc pour la planète\*](#) qui donne les grandes lignes à suivre pour atteindre cette ambition :

- Nutrition & Santé
- Protection du climat, de la biodiversité et des écosystèmes

Dans sa continuité, le [\*Rapport RSE 2018\*](#) rappelle les enjeux, fixe les objectifs et pose les jalons. Publié en décembre 2021, le [\*Rapport RSE 2021\*](#) illustre les initiatives menées au niveau local et national avec l'ensemble des parties prenantes du mouvement E.LECLERC. Ce rapport réaffirme les 3 axes d'engagement du Mouvement :

- ✓ Concilier alimentation, nutrition et protection de la santé.
- ✓ Favoriser et accompagner le développement de filières et productions responsables.
- ✓ Réduire notre empreinte environnementale sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Après le lancement de l'opération Nettoyons la Nature en 1987, et le remplacement des sacs de caisse en plastique à usage unique par des sacs cabas réutilisables en 1996, puis développés en toile de jute en 2020 ; l'enseigne E.Leclerc marque une nouvelle fois son engagement leader en 2023

avec un changement fort : l'arrêt de la distribution des prospectus imprimés sur papier. Le passage de l'ensemble des prospectus en version digitale permet d'économiser 50 000 tonnes de papier par an.

En juin 2023, Le *Congrès de Rome* a rassemblé l'ensemble des adhérents du mouvement E.Leclerc. Les participants ont travaillé sur les valeurs de l'enseigne et les grandes orientations du mouvement à horizon 2030 pour répondre aux défis actuels. Des engagements fondateurs ont été pris en matière de RSE, concernant par exemple: la transition énergétique et la décarbonation, le bien-être des collaborateurs, les modes de consommations alternatifs, et les relations avec les fournisseurs.



**LIGNE DE CONDUITE E. LECLERC**

Rendre les bons produits accessibles à tous et s'engager pour les générations à venir 

”

*Nous en sommes convaincus, pour être durable, une entreprise doit créer de la valeur économique, mais aussi sociale, sociétale et environnementale, et la partager avec l'ensemble de ses parties prenantes.*

*Rapport RSE 2021*



**Michel Edouard Leclerc**

## 2) La SCA Ouest

La SCA Ouest, Société coopérative d'Approvisionnement de l'Ouest, est en charge des achats, du stockage, de la livraison et des fonctions administratives et supports des points de ventes qui lui sont rattachés dans l'Ouest de la France. Créée et fondée par Edouard Leclerc en 1969, elle est localisée à Saint-Etienne de Montluc en Loire-Atlantique. La SCA Ouest est au service des **49** centres E. Leclerc du Grand Ouest qu'elle approvisionne (Bretagne, Vendée, Loire Atlantique). La SCA Ouest a été créée suite à la scission de la **SCALO** dirigée par Edouard Leclerc et Jean-Pierre Leroch. Edouard Leclerc fonde le mouvement Leclerc et Jean-Pierre Leroch crée l'enseigne **EX** qui deviendra plus tard **Intermarché**.

- Le 2 novembre 1969, René Dugast, adjoint de Jacky Jadeau à la **SCALO** prend la direction de la SCA Ouest et loue à la société Pechiney un entrepôt de moins de 3000 m<sup>2</sup>.
- En 1978, Jacky Jadeau reprend les rênes et dirigera la SCA Ouest durant 20 ans.
- En 1982, création de l'entrepôt n°2 de 9 000 m<sup>2</sup>.
- En 1984, création des entrepôts n°3 (fruits et légumes) et n°4 (surgelé) de 4 000 m<sup>2</sup> chacun.
- En 1989, construction de la salle de collection pour l'organisation des salons sur une surface de 3 000 m<sup>2</sup>.
- En 1996, construction de l'entrepôt n°5 de produits frais de 8 000 m<sup>2</sup>.
- De 1998 à 2016, la SCA Ouest est présidée par Miguel Jonchère et dirigée par Jean-Luc Gautrais.
- En 1999, **Royale Marée**, entreprise de mareyage, est acquise par la SCA Ouest. Ses locaux sont situés aux Sables d'Olonne et à l'Île d'Yeu où travaillent 10 salariés.
- En 2000, création du dépôt n°6 de 50 000 m<sup>2</sup>.
- En 2001, construction de 3 000 m<sup>2</sup> de bureaux.
- En 2004, agrandissement de l'entrepôt n°1 pour atteindre une surface de 24 000 m<sup>2</sup>.
- En 2005, agrandissement de l'entrepôt n°5 pour atteindre une surface de 11 000 m<sup>2</sup>.
- En 2007, construction d'un nouvel entrepôt **BTLecl Ouest** de 22 000 m<sup>2</sup> dont 700 m<sup>2</sup> de bureaux.
- En 2010, agrandissement des entrepôts n°4 et 5 pour atteindre les surfaces de 4 600 m<sup>2</sup> et 12 000 m<sup>2</sup>.
- En 2015, construction d'un entrepôt n°7 automatisé de 10 000 m<sup>2</sup>.
- Depuis juin 2016, la SCA Ouest est présidée par Yannick Kervarrec et dirigée par Éric Bouilly.
- En 2020, aménagement d'un pôle de formation pour les magasins.
- En 2022, début des travaux d'extension de l'entrepôt Automatisé n°7, doublement de la surface
- A partir de 2023, la SC Ouest est présidée par Yannick Kervarrec et dirigée par Christophe Le Pol

**A ce jour, la SCA Ouest exploite 120 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts et de bureaux sur une surface de 30 hectares.**

### 2.1) Le rôle de la centrale d'achat

La SCA Ouest est au service des Adhérents, magasins et drives. Pour cela, elle assure **3 missions de service** :

**Commerciale** : Centralisation des achats et Négociation des conditions commerciales régionales

Les équipes de la SCA Ouest, en relais des Adhérents, négocient avec les fournisseurs, assurent le suivi des dossiers, planifient les promotions, définissent l'assortiment et contrôlent l'approvisionnement sur l'entrepôt.

**Logistique** : Optimisation des flux de stockage et de livraison

Réception, stockage, manutention, préparation, expédition et transport sont autant de fonctions assurées par les équipes d'exploitation en relation avec les équipes d'informatique, d'automatisme et d'entretien. La fonction transport interne (flotte propre) représente environ 10% du transport fret

sortant total. Les autres transports de marchandise vers les magasins sont assurés par les tractionnaires et loueurs sous contrat avec la SCA Ouest. La centrale a également recours au fret externalisé.

**Administrative** : Support, contrôle, et déploiement des politiques nationales.

Fonctions d'accueil, comptabilité analytique générale, contrôle de factures fournisseurs, suivi de frais généraux, trésorerie, gestion de personnel, qualité et développement durable, et informatique.

**La centrale d'achat régionale est également un lieu de rencontres pour les salons régionaux, les expositions de collections, les formations et les stages.**

## 2.2) La Gouvernance

La SCA Ouest est une **coopérative de commerçants détaillants** : c'est la combinaison d'un regroupement d'Adhérents de centres E. Leclerc et d'une entreprise fondée sur la participation économique des membres, en capital et en opérations.

La centrale est animée par ses coopérateurs et elle est présidée par un Adhérent élu :

**M. Yannick KERVARREC**, Adhérent du centre E. Leclerc [Sodireennes](#) (Rennes).

Le **Conseil d'Administration**, est constitué de onze administrateurs :

- Yannick KERVARREC, Président, adhérent du centre E. Leclerc de Rennes
- Hervé JAUD, Vice président, DG, adhérent du centre E. Leclerc de La-Roche-sur-Yon
- David CARDINAL, adhérent du centre E. Leclerc de Bain de Bretagne
- Pierre CHARTIER, adhérent du centre E. Leclerc de Saint-Herblain
- Stéphane FILLION, adhérent du centre E. Leclerc de Le-Poiré-sur-Vie
- Yann GOUDY, adhérent du centre E. Leclerc de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Yannick JADEAU, adhérent du centre E. Leclerc de Bressuire
- Philippe KREUTZER, adhérent du centre E. Leclerc de Lecousse
- Pierre LAURY, adhérent du centre E. Leclerc de Basse Goulaine
- Laurent PLOQUIN, adhérent du centre E. Leclerc de Glisson
- Philippe ZAMMATTIO, adhérent du centre E. Leclerc de Brissac Quincé

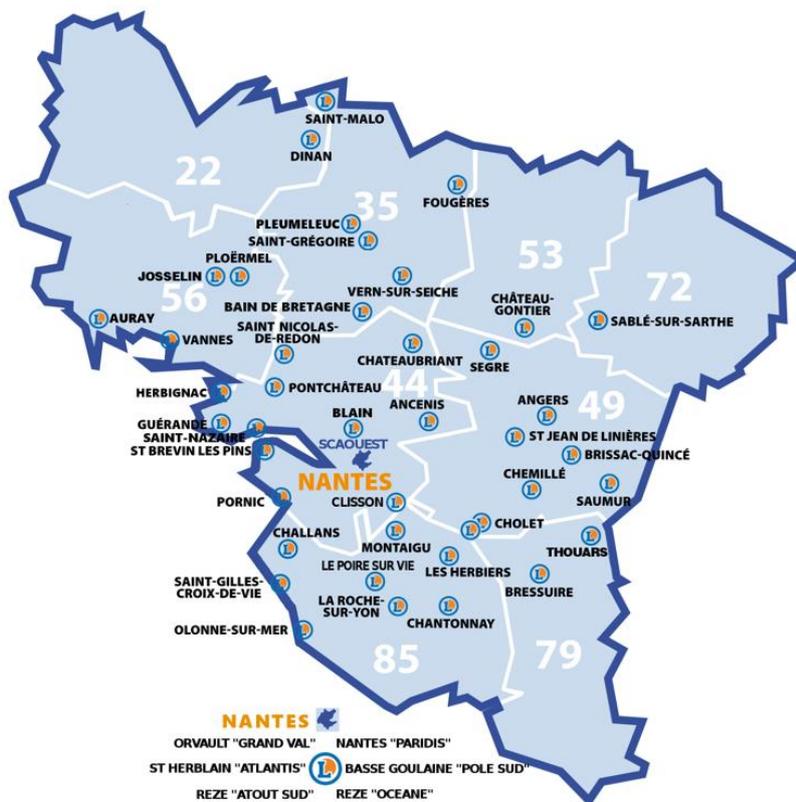
Il se réunit tous les mois. Il relaye la politique du mouvement E. Leclerc et s'assure de sa bonne application en s'appuyant sur le Pôle Commercial et les commissions support. Il définit la stratégie de la coopérative. Le Conseil d'Administration statue sur les projets menés par les Commissions supports : Finances, Informatique, Agrément, Expansion, Logistique, Qualité et Développement Durable, RH et Formations. Les décisions sont arbitrées et prises lors des assemblées mensuelles Stratégiques et Commerciales dans le principe de la coopérative : un Adhérent, une voix.

Le **Comité de Direction** conduit l'activité de la SCA Ouest et met en œuvre les stratégies et les décisions du Conseil d'Administration. Il se compose des personnes suivantes :

- Christophe Le Pol, Directeur
- Jean-Baptiste Leparoux, Directeur Adjoint et Responsable Commercial
- Jérôme Goelot, Responsable Logistique
- Sébastien Brachu, Responsable Transport
- Alexandre Seiller, Directeur Administratif et Financier

Le **Pôle Commercial** anime les groupes de travail, appelés « GT » divisés en secteur d'activité. Les différents GT appliquent les directives du GALEC en apportant les spécificités régionales liées aux magasins, à la région et aux priorités des Adhérents de la centrale. Les Commissions et GT sont animés par des Adhérents, des permanents de la centrale et l'encadrement des magasins. Ils veillent à la bonne mise en œuvre des engagements qui leur sont propres.

2.3) La SCA Ouest en chiffres





## II) STRATEGIE ET RSE

La SCA Ouest est engagée pour l'efficacité et la qualité de service pour ses magasins, dans le respect de l'environnement et de ses partenaires.

## II) Stratégie et RSE

### 1) Le modèle coopératif de la SCA

La SCA Ouest est engagée pour l'efficacité et la qualité de service pour ses magasins, dans le respect de l'environnement et de ses partenaires.

#### Un capital détenu à 100% par les coopérateurs

- Cotisation annuelle des 46 adhérents
- Capital social variable
- 833 salariés équivalent temps plein (ETP)
- 116 600 m<sup>2</sup> de stockage
- 7 entrepôts
- 100 semis et 10 tracteurs

#### L'activité de la centrale d'achats et de logistique :

- Achats
- Logistique, Stockage et Livraison
- Fonctions administratives et support : comptabilité, informatique, formation
- Qualité, Sécurité, Environnement
- RSE

#### Une centrale forte de son réseau de points de vente E. Leclerc

- 49 Hypermarchés
- 49 Drives
- 3 Express
- 9 départements

### Les objectifs stratégiques de la coopérative

La vocation de la SCA Ouest est d'être au service des magasins E. Leclerc du Grand Ouest.

Cela repose sur **les priorités suivantes** :

- **L'Efficacité opérationnelle**: maîtriser l'activité logistique sur toute la chaîne pour obtenir les meilleurs résultats
- **La Qualité**: garantir la qualité des produits et services en anticipant les évolutions de marchés pour pérenniser l'activité
- **Le Bien-être des employés**: assurer la sécurité et l'épanouissement professionnel des employés comme vecteur d'engagement et de valorisation de la marque employeur
- **Le Respect de l'environnement et des partenaires**: conduire l'activité dans une démarche de respect et de création de valeur sur son territoire
- **La Transition énergétique**: inscrire l'activité logistique dans le défi de la transition énergétique
- **Les Achats responsables**: garantir la qualité et la sécurité des approvisionnements régionaux, promouvoir les produits labellisés pour une consommation plus responsable
- **La Transmission**: accompagner les postulants et les nouveaux adhérents, fédérer autour de la vie collective de la coopérative et des valeurs du Mouvement E.LECLERC

#### La SCA Ouest opère des produits finis sur le marché de la Grande Distribution alimentaire et non-alimentaire

##### **Produits de Grande Consommation (49% du CA) :**

- Epicerie
- Liquides
- DPH (droguerie, parfumerie, hygiène)

##### **Produits frais (45% du CA) :**

- Crèmerie
- Surgelé
- Volaille, Boucherie, Charcuterie
- Poissonnerie, Saurisserie
- Fruits et Légumes, Fleurs

##### **Non-Alimentaire (6% du CA) :**

- Bazar, Textile, Chaussures, Puériculture

#### Les résultats obtenus en 2023

- ✓ 1 980 millions d'€ de CA
- ✓ 99.8 millions de colis préparés et livrés
- ✓ 65,7% des produits vendus en magasin ont été commandés à la SCA Ouest
- ✓ 124 embauches en CDI
- ✓ 109 accidents du travail avec un taux de gravité de 2,86
- ✓ Certification ISO 50001 renouvelée
- ✓ Réduction de 37% de la consommation d'électricité par colis préparé depuis 2010
- ✓ 57% des déchets recyclés
- ✓ Taux de remplissage par camion : 1 847 colis
- ✓ Coût de la centrale brut : 3,92% du CA

## L'environnement

### **Un environnement en pleine mutation**

- ❑ Contexte économique et social tendu: inflation, tensions sociales (réforme des retraites), difficultés de recrutement, niveau de vie des producteurs, grèves, baisse du pouvoir d'achat
- ❑ Contexte géopolitique destabilisé : conflits géopolitiques, crise énergétique, problèmes d'approvisionnements, etc.
- ❑ Tendance à la hausse des prix du carburant et de l'énergie liée à la raréfaction des ressources
- ❑ Règlementation environnementale accrue: lois AGEC, Climat et Résilience, ELAN, LOM, ENR etc.
- ❑ Fortes attentes des citoyens (consommateurs et employés): réputation des entreprises sur les volets social et environnemental, attentes en matière de qualité et de transparence, actions des associations
- ❑ Accélération des effets du changement climatique : épisodes caniculaires, sécheresse, tempêtes, températures extrêmes,
- ❑ Nouvelles tendances de consommation: part de l'écologie dans les achats (vrac, bio...), marché de l'occasion en plein essor, achats en ligne, drive...
- ❑ Evolution technologique: innovation du matériel disponible pour améliorer l'efficacité énergétique, et la santé des employés dans le secteur de la logistique
- ❑ Incitation des banques : évolution des critères pour l'analyse d'un projet, les dimensions environnementales et sociales font désormais partie des éléments du dossier pour obtenir un financement

### **Les tendances et perspectives d'avenir de la SCA Ouest**

- Maintien de la maîtrise de son activité sécurisée par des services et équipements internes: flotte de véhicules en propre, prestations de maintenance et entretien internes, informatique dédiée
- Opportunité de valoriser l'image de la SCA Ouest auprès de ses parties-prenantes avec une gestion environnementale du site proactive et démontrant des résultats
- Optimisation du rôle de support aux magasins: accroissement des conseils et services rendus aux magasins pour réduire les dépenses grâce à la mutualisation: exemple de la gestion des déchets, achat d'énergie, bourse d'échange entre magasins...
- Créer du lien: animer le partage d'expérience et bonnes pratiques entre les magasins, une meilleure communication, circulation de l'information, transmission entre les adhérents
- Création de valeur sur le territoire via des partenariats locaux renforcés, soutien à l'emploi local
- Impulsion régionale: endosser le rôle de précurseur pour porter les projets innovants de la centrale au sein du mouvement, auprès du national et des autres SCA
- Amélioration des conditions de travail des employés logistiques avec l'utilisation de nouvelles technologies pour préserver la santé (ex. exosquelette)
- Evolution et modernisation du site et de ses équipements en fonction des nouvelles solutions disponibles sur le marché
- Obtention de financements « vert » avantageux en intégrant systématiquement une exigence environnementale forte dans tous les projets de travaux sur site

### **Un contexte complexe en transition**

Le contexte incertain, qu'il soit géo-politique, économique, social ou climatique s'impose à tous et pèse lourdement sur les activités.

Rupture de la chaîne d'approvisionnement, crise sanitaire, effet du changement climatique sur les récoltes, crise énergétique, inflation et crises sociales (retraite, monde agricole), sont autant de facteurs auxquels la SCA Ouest est confrontée.

Dans ce contexte, le Mouvement et particulièrement la SCA Ouest, ont éprouvé leur modèle économique et social, et leur résilience, tout en maintenant le niveau de service pour leurs magasins et le niveau de qualité pour leurs consommateurs finaux.

## Les parties-prenantes

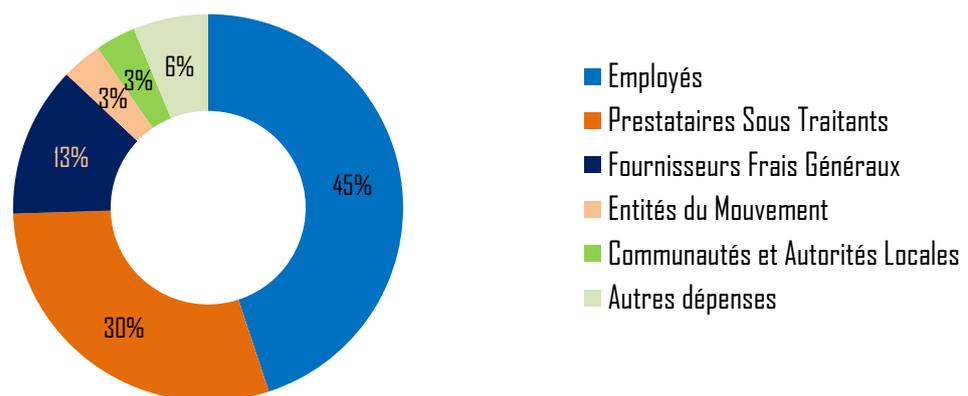
La SCA Ouest s'attache à entretenir des relations durables et de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Point de rencontre entre les magasins et les entités nationales du mouvement E. Leclerc, la centrale agit au service de ses adhérents comme outil commercial régional mutualisé et support stratégique dans la conduite des politiques de l'enseigne. La mise en œuvre d'un service client performant pour ses magasins est au cœur des préoccupations de la centrale d'achat.

Acteur économique local majeur, la SCA Ouest crée de la valeur sur son territoire à travers les salaires versés en tant qu'employeur, les contrats en cours avec ses prestataires intervenants sur site, les achats réalisés auprès des fournisseurs régionaux, les cotisations réglées aux différentes entités du mouvement E.LECLERC, les taxes et contributions sociales réglées aux autorités locales.



**Partage des richesses avec ses parties prenantes:** la répartition en % des dépenses de la Sca Ouest en **2023** (achats des marchandises revendues aux magasins exclus)



## La Gouvernance RSE

La SCA Ouest s'applique à mettre en œuvre les engagements du mouvement E. Leclerc définis dans le *Manifeste pour la planète* et les *Rapports RSE* 2018 et 2021. Afin de mettre en œuvre cet engagement, la SCA Ouest a désigné des personnes chargées du Développement Durable, de la Sécurité, de la Qualité et les permanents GT (Groupes de Travail) qui sont les relais des politiques de l'enseigne.

En septembre 2023, la SCA Ouest a organisé un séminaire rassemblant l'ensemble des adhérents de sa région au Château des Pères, près de Rennes. Ce séminaire a été l'occasion de présenter les grands axes stratégiques de l'enseigne issus du Congrès de Rome (à l'échelle nationale en juin), ainsi que les actions déjà mise en place par la SCA Ouest en matière de RSE. Dans la continuité, la SCA Ouest s'est structurée avec la création d'un GT RSE pour répondre aux engagements RSE définis par l'enseigne. La feuille de route RSE de la SCA Ouest a été validée en Conseil d'Administration le 21 mars 2024.

**Le comité DPEF SCA Ouest**, animé par la Responsable Environnement et RSE, détermine les enjeux RSE, conduit l'analyse de matérialité, et propose les politiques et les indicateurs de suivis. Il est composé des membres de l'encadrement suivants :

- Christophe Le Pol, Directeur
- Jean-Baptiste Leparoux, Directeur adjoint et Responsable Commercial
- Alexandre Seiller, Directeur Administratif et Financier
- Jérôme Goelot, Responsable Logistique
- Sébastien Brachu, Responsable Transport
- Camille Amis, Responsable Ressources Humaines
- Cécile Bourgeois, Responsable Environnement et RSE

Suite aux travaux du comité DPEF, **le Comité de Direction** de la SCA Ouest valide les politiques sociales, environnementales et sociétales, et fixe les objectifs annuels et de long terme. De plus, une réunion est organisée trimestriellement pour informer la Direction des actualités en matière de Qualité, Sécurité et Environnement. Cette organisation assure un bon niveau de connaissance des démarches opérationnelles par la Direction, et permet des prises de décisions rapides. Dans le cadre de son Système de Management de l'Energie ISO50001, la Responsable Environnement anime quotidiennement une **Equipe énergie** et réunit à minima une fois par an la Direction en **Revue de management** afin d'échanger sur les plans d'actions en cours, les résultats obtenus, et définir les nouveaux objectifs.

## 2) Etude de matérialité RSE

En 2019, la SCA Ouest a conduit sa première étude de matérialité. Cette analyse permet de hiérarchiser les enjeux RSE en fonction de leur impact sur l'activité économique de l'entreprise d'une part (axe des abscisses), et de leur importance pour ses parties-prenantes d'autre part (axe des ordonnées).

L'étude de matérialité a été pilotée en interne par la Responsable Environnement et RSE. La liste des thématiques RSE sélectionnées comprend les enjeux correspondants aux priorités stratégiques de la SCA Ouest présentées précédemment dans le modèle coopératif. Elle prend également en compte les grandes orientations nationales de l'enseigne. 7 entretiens conduits avec des personnes de l'encadrement ont permis d'analyser les risques (financier, image) et les opportunités de chaque enjeu pour l'entreprise. Les entretiens ont aussi permis d'identifier les attentes des parties-prenantes vis-à-vis de la SCA Ouest, ce qui peut renforcer ou dégrader la relations.

En 2022, la SCA Ouest a enrichi sa démarche en interrogeant ses parties-prenantes clés afin d'ajuster la hiérarchisation de leurs attentes.

Un questionnaire a été diffusé et a permis de recueillir l'opinion de :

- 92 employés
- 50 fournisseurs régionaux
- 12 prestataires
- 8 adhérents parmi les membres du Conseil d'Administration et de la Commission développement durable de la SCA Ouest
- 4 personnes travaillant dans les entités du Mouvement E.Leclerc : GALEC, ACDLEC, BTLEC
- 1 banque

En 2023, la SCA Ouest a ré-évalué son analyse de matérialité au vu du contexte actuel. Les enjeux suivants ont gagné en importance, tant pour les parties-prenantes que pour la SCA Ouest :

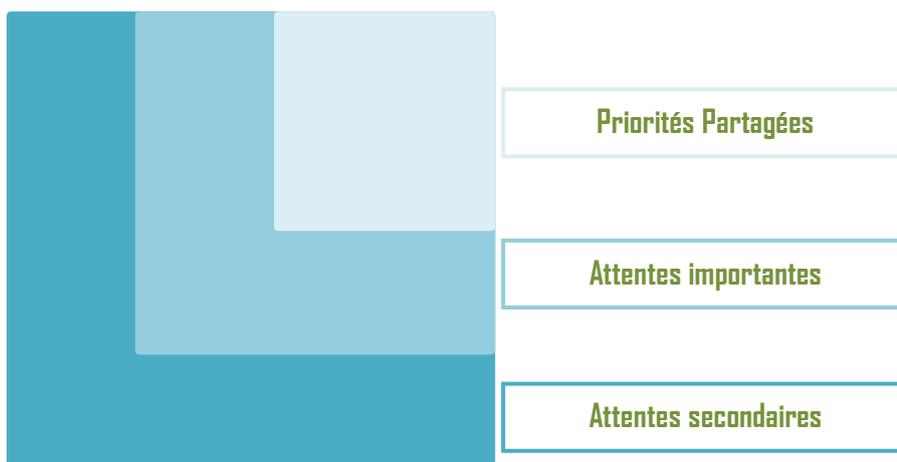
- Adaptation au changement climatique
- Nature et Biodiversité
- Maîtrise des consommations d'eau
- Economie circulaire

L'étude de matérialité ainsi mise à jour a conduit la SCA Ouest à identifier les 10 priorités suivantes à adresser en matière de RSE pour son activité :

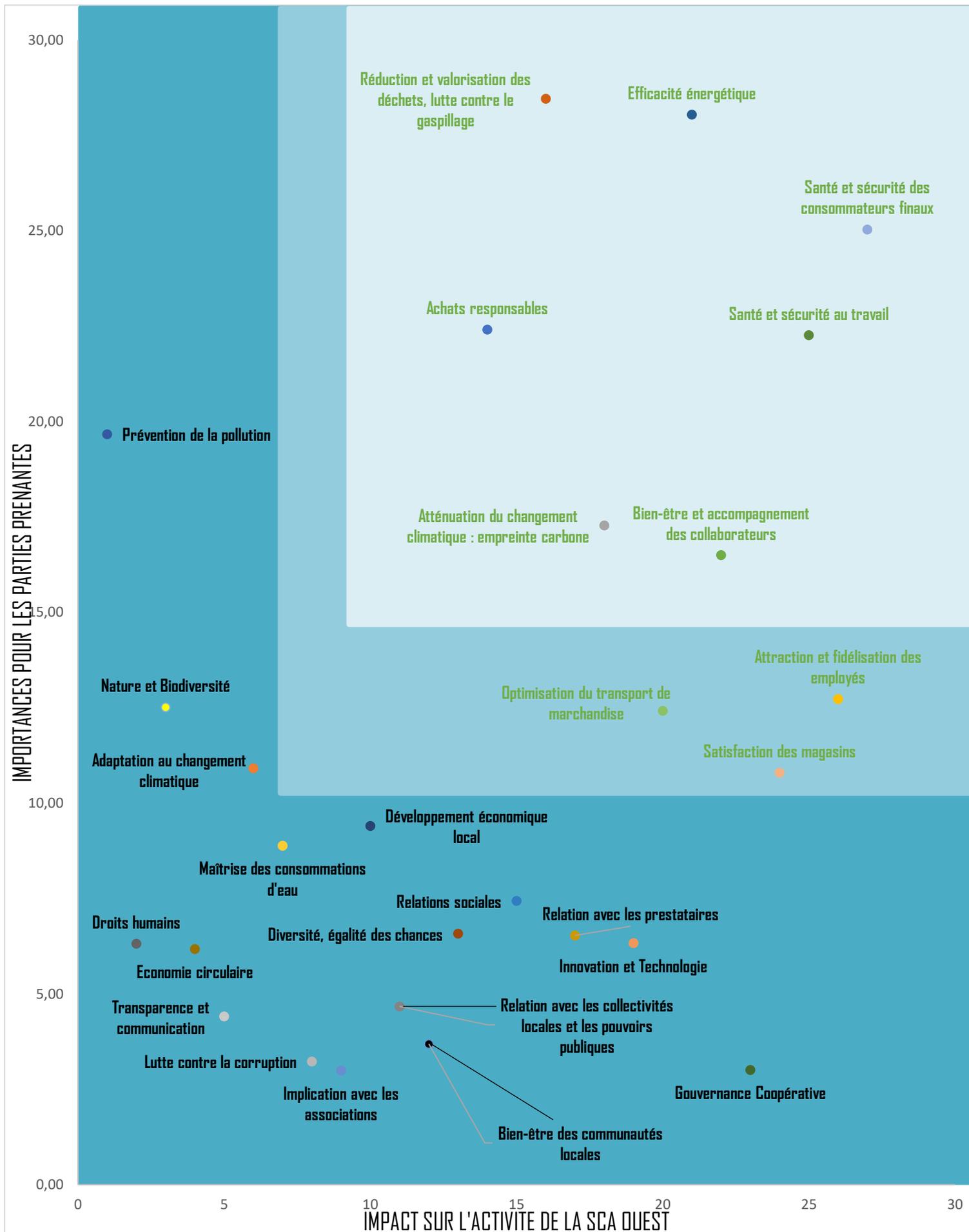
1. Santé et sécurité des consommateurs finaux
2. Attraction et fidélisation des employés
3. Santé et sécurité au travail
4. Bien-être et accompagnement des collaborateurs
5. Efficacité énergétique
6. Optimisation du transport de marchandise
7. Atténuation du changement climatique : Empreinte carbone
8. Réduction et valorisation des déchets, lutte contre le gaspillage
9. Achats responsables
10. Satisfaction des magasins

### **Matrice de Matérialité**

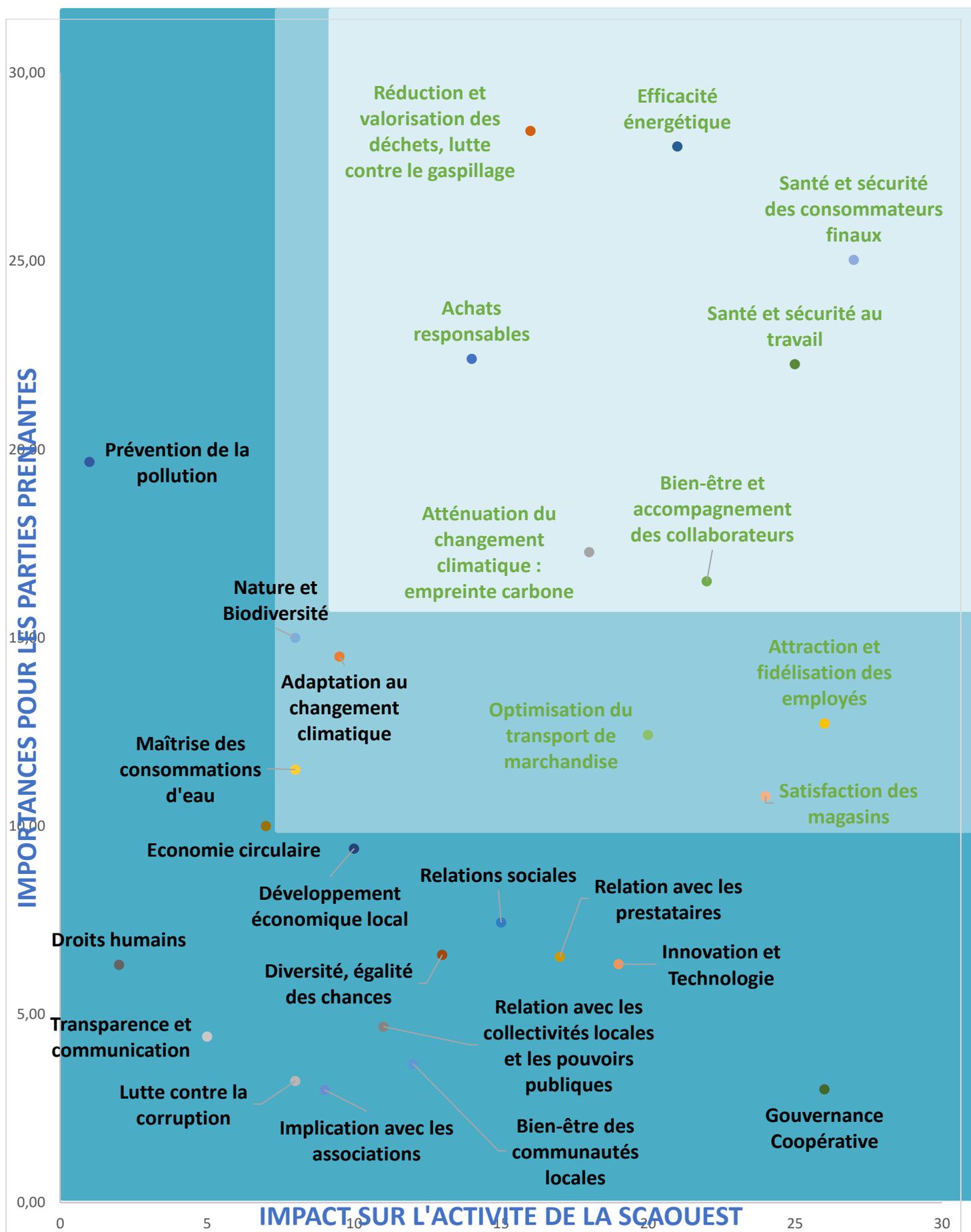
La matrice finale ci-après présente la hiérarchisation des enjeux RSE pour la SCA Ouest. A l'issue de ces travaux, la Direction de la SCA Ouest a fixé des objectifs pour chaque thématique matérielle. Les objectifs RSE de la SCA Ouest sont listés en [ANNEXE 1](#). Cette feuille de route sera mise à jour et enrichie annuellement.



## RAPPEL : MATRICE DE MATERIALITE DE LA SCA QUEST EN 2022



## MATRICE DE MATERIALITE DE LA SCA OUEST EN 2023



### 3) Méthodologie de reporting

Depuis l'exercice 2018, la SCA Ouest publie annuellement sa Déclaration de Performance Extra Financière. La Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) est réalisée en application de la réglementation en vigueur : Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines entreprises. Les informations reportées dans la présente DPEF font l'objet de travaux de vérification menés par un organisme tiers indépendant accrédité (OTI), commissaire aux comptes, qui émet un rapport d'assurance. L'année de référence du reporting est 2017. Les données sont communiquées sur une période calendaire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le périmètre de reporting concerne les activités de la SCA Ouest, de la réception des marchandises sur site jusqu'à l'acheminement aux points de vente E. LECLERC adhérents à la centrale d'achat, les activités commerciales et administratives associées. Sont exclus du reporting le transport amont entrant en SCA Ouest, ainsi que la part de fret sortant externalisé qui représente environ 19% des livraisons aux magasins.

Les indicateurs clés de performance sont associés aux enjeux RSE matériels et permettent de suivre et contrôler la performance, puis communiquer les résultats obtenus. Les indicateurs servent à animer les politiques RSE, fixer des objectifs et comparer les résultats aux objectifs. Ils sont collectés suivant des procédures définies de façon à permettre une reproductibilité annuelle. Les services sources de l'information sont sollicités chaque année (Ressources Humaines, Comptabilité, Logistique, Commercial, Environnement, Transport, Maintenance, Sécurité...).

La SCA Ouest poursuit son travail de structuration (choix et définition des indicateurs, process de collecte, de contrôle, et de consolidation) afin d'améliorer continuellement la qualité, pertinence et fiabilité des informations communiquées. Des définitions, périmètres, ou modes de calcul de certains indicateurs sont susceptibles d'évoluer pour une meilleure fiabilité ou qualité de l'information. Tout changement de méthode est alors explicité au niveau de l'indicateur en question dans le document.

Une table récapitulative des informations et indicateurs publiés par thématique est disponible en [ANNEXES 4 et 5](#).



### III) LA POLITIQUE SOCIALE

*« L'homme sera toujours au cœur du système, il en est la finalité »*

Edouard Leclerc

## III) La politique sociale

### I) Nos ressources humaines

E. Leclerc a bâti sa culture sur des valeurs humaines fortes: l'esprit d'entreprendre, le partage, l'innovation, le respect et la performance. Dans le contexte économique actuel, marqué par une concurrence de plus en plus agressive notamment due au développement du e-commerce, aux changements des modes de consommation, aux innovations digitales, et à l'émergence des nouvelles technologies dans les entrepôts logistiques (automatisation, robotisation, digitalisation), la SCA Ouest a pour ambition de répondre à ces évolutions, en accompagnant ses salariés à relever ces nouveaux défis.

La SCA Ouest s'engage au sein de sa GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) à mettre en œuvre les priorités suivantes:

#### **Accompagner le développement professionnel des collaborateurs**

- Renforcer l'accueil et le parcours d'intégration
- S'adapter
- Favoriser la mobilité interne
- Former
- Encourager les échanges lors de l'entretien professionnel
- Accompagner les Séniors
- Améliorer la qualité de vie au travail
- Déroulement de carrière des collaborateurs exerçant des responsabilités syndicales

#### **Anticiper et préparer les ressources humaines de demain**

- Attirer les compétences
- Offrir aux jeunes une clef d'entrée dans la vie professionnelle
- Développer l'alternance
- Anticiper les évolutions des métiers

#### I.1) Les emplois de la SCA Ouest

La centrale d'achat comprend une diversité de métiers répartis au sein de 3 services :

- Commercial : achats et approvisionnements, communication, études et mesures
- Logistique : préparation, manutention, transport, méthode et développement, maintenance technique, entretien, sécurité
- Administratif : direction, comptabilité, gestion, ressources humaines, et fonctions support telles que l'informatique, la qualité et l'environnement, la formation

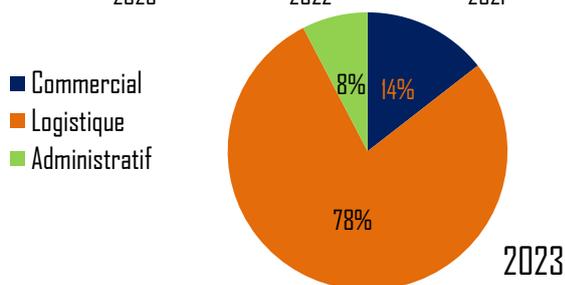
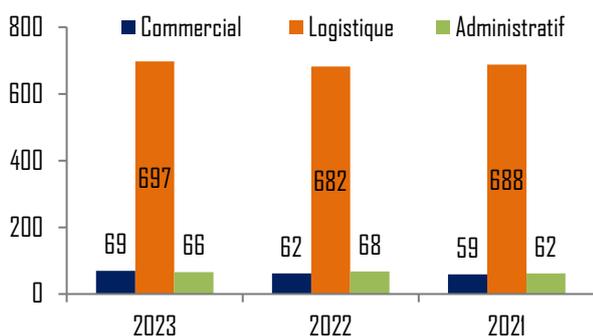
La SCA Ouest s'est toujours efforcée de favoriser l'emploi sur son territoire. Au 31/12/2023, la proportion de salariés en contrat à durée indéterminée est de **72%**.

**Indicateur A1 : Equivalent Temps Pleins moyens mensuels**

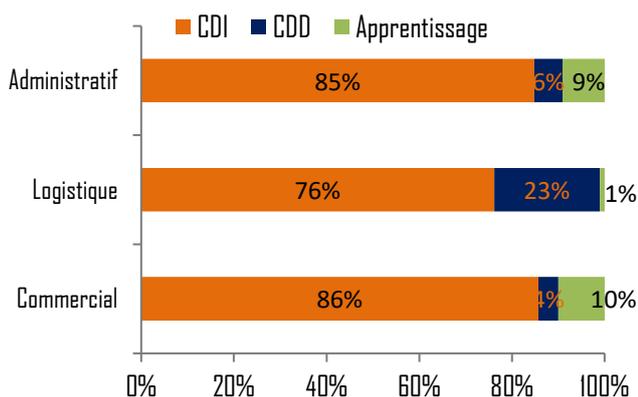
Horaire de base annuel du salarié / horaire de base annuel d'un salarié à temps complet



**Indicateur A3: Répartition des effectifs (ETP) par métiers**



**Répartition des effectifs (ETP) par métiers et par contrats**



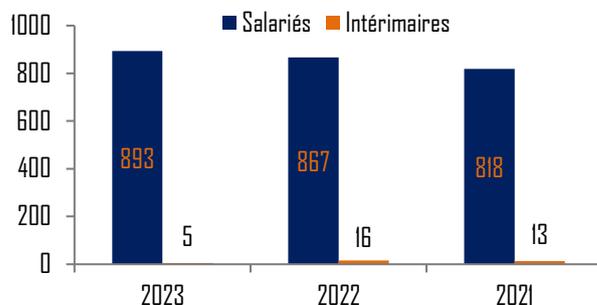
**Indicateur A6 : Départs**

Les contrats saisonniers sont inclus

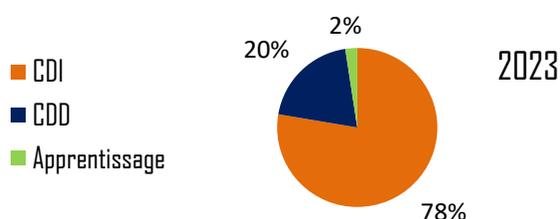
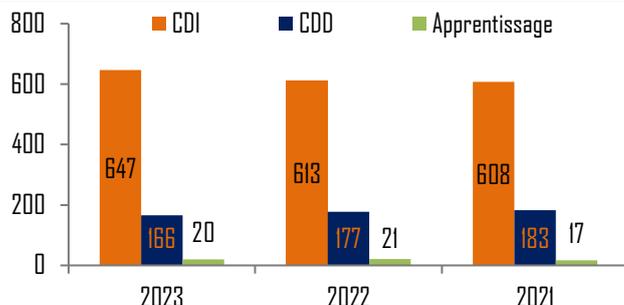
	2023	2022	2021
<b>Nombre total de départs</b>	<b>1002</b>	<b>916</b>	<b>771</b>
Fin de contrat CDD	887	638	578
Rupture conventionnelle	4	2	2
Démission	46	137	93
Licenciement	9	25	16
Fin de période d'essai	44	97	67
Retraite	11	8	10
Autres	1	9	5

**Indicateur A2 : Effectif total au 31/12**

Nombre de personnes travaillant pour l'entreprise au 31/12 (personnes sous contrat et intérimaires). Cet indicateur est fortement impacté par la présence de CDD saisonniers sur la période des congés de fin d'année.

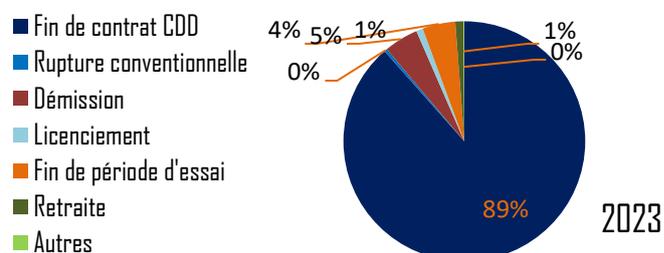
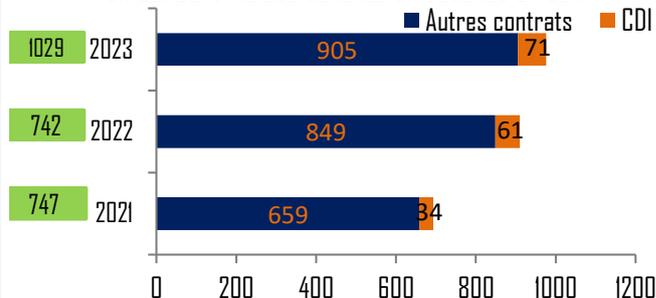


**Indicateur A4 : Répartition des effectifs (ETP) par contrats**



**Indicateur A5 : Embauches**

Les contrats saisonniers sont inclus. Les titularisations de CDD en CDI sont incluses dans les embauches en CDI.



**Indicateur A7 : Taux d'absentéisme**

*L'absentéisme comprend : arrêt maladie, AT, MP, maternité, paternité, congé parental, absence injustifiée, absence autorisée non payée, congé sabbatique. Ne sont pas pris en compte : congé sans solde, absence pour évènement familial, mise à pied.*

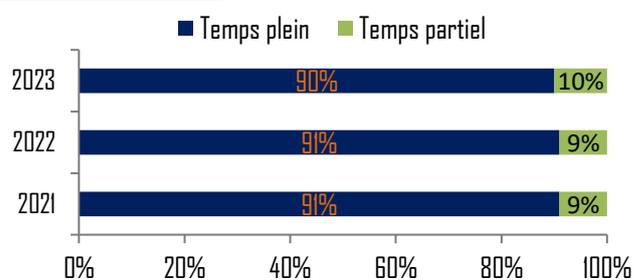
	2023	2022	2021	2020
<b>Taux d'absentéisme</b>	<b>7.27%</b>	7.52%	6.11%	7.49%

**1.2) Organisation du temps de travail**

La SCA Ouest organise le travail de ses équipes en fonction des besoins de chaque service, et de chaque entrepôt. Les salariés sont répartis entre des équipes en 2x8, des équipes du matin, de l'après-midi, de nuit, des équipes régulières et des équipes de journée.

**Indicateur A8 : Répartition du temps de travail**

	2023	2022	2021	2020
Temps plein	805	785	748	756
<b>Part Temps plein</b>	<b>90%</b>	<b>91%</b>	<b>91%</b>	<b>91%</b>
Temps partiel	88	82	70	75
<b>Part Temps partiel</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>
<b>Effectif total</b>	<b>893</b>	<b>867</b>	<b>818</b>	<b>831</b>

**1.3) Formation**

La formation constitue un levier capital pour développer le professionnalisme, la performance, et accompagner les évolutions des métiers. Elle est présente à toutes les étapes de la vie professionnelle du collaborateur et contribue au développement personnel, favorise la cohésion et la mobilité. La formation prépare l'avenir. Un plan de développement des compétences est établi chaque année et soumis au Comité Social Economique pour approbation. La formation à la SCA Ouest s'articule autour de quatre axes majeurs de développement:

✓ **Développer les compétences en matière de « prévention globale », sécurité et santé au travail**

La SCA Ouest souhaite instaurer une véritable culture de sécurité et santé au travail :

- Des formations et sensibilisations des équipes en matière de sécurité permettent ainsi aux salariés d'acquérir toutes les compétences pour exercer leur mission dans un environnement sécurisé.
- Des actions de prévention en matière de santé au travail, notamment au travers de l'éveil musculaire sont déployées dans l'ensemble des entrepôts. Plus que jamais, le collaborateur doit être acteur dans la prévention de son capital santé.

✓ **Développer les formations à distance et l'utilisation des nouvelles technologies**

De nouveaux modes d'apprentissage, tel que le e-learning, doivent permettre aux équipes de développer de nouvelles compétences très rapidement et d'appréhender de nouvelles méthodes pédagogiques. D'autre part, le développement des nouvelles technologies tels que le digital et la numérisation doivent s'accompagner d'actions de formation auprès des équipes concernées.

### ✓ Développer les compétences managériales

Les formations en matière de communication et de management sont favorisées par la centrale. Elle souhaite notamment développer les compétences managériales de l'encadrement afin que les managers favorisent la cohésion d'équipe et le lien social dans leurs équipes.

### ✓ Développer l'expertise métier

Chaque année des formations sont proposées aux salariés pour monter en compétence sur leur domaine d'activité. Il convient aux managers de se mettre à jour au fur et à mesure des évolutions réglementaires et obligations légales. Par ailleurs, la promotion interne est favorisée au sein de la centrale. Ainsi, il convient d'accompagner les salariés fraîchement promus dans leur prise de poste.

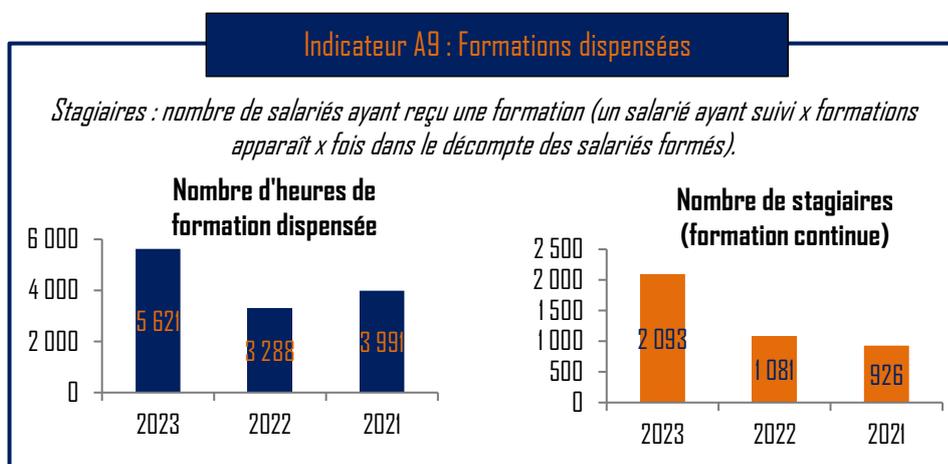
La SCA Ouest a rénové entièrement son pôle formation en 2020. De nombreuses formations mutualisés avec les magasins sont proposées.

Un outil d'e-learning nommé Adèle est également déployé au sein de la centrale pour permettre aux salariés d'accéder à des formations en ligne.

Ces modules de 20 minutes en moyenne viennent s'ajouter aux formations comptabilisées dans le plan de développement des compétences.

En 2023, **664** salariés ont été formés aux règles de qualité, sécurité et environnement sur le site de la SCA Ouest (formation nouveaux arrivants obligatoire). Un escape game de la prévention sécurité a été dispensé auprès de **500** salariés en logistique. Cela a représenté 70 groupes qui ont été formés de manière ludique durant 3 semaines. En parallèle, une formation de « Safety

Coaching » a été dispensée à l'encadrement logistique (17 personnes).



## 2) Santé, sécurité et bien-être au travail

### 2.1) Objectif Zéro prise de risque, Zéro accident

La santé et la sécurité au travail des femmes et des hommes qui composent la société sont une priorité de l'entreprise. A ce titre, l'entreprise s'est engagée dans une démarche de prévention et de maîtrise des risques. La prévention des risques se concrétise par un engagement fort dans les actes et les décisions, suivant trois valeurs :

- L'EXEMPLARITE : appliquer et faire appliquer les règles de sécurité.
- LA VIGILANCE : Identifier les risques et les faire cesser.
- LA REACTIVITE : exiger qu'une situation de risque soit traitée rapidement.

Le dispositif TMS PROS, mis en place en 2015, permet une collaboration entre les différents acteurs du site (salariés, services de santé, sécurité, maintenance, ressources humaines, et l'encadrement de proximité) et la direction. Ensemble, ils participent au dépistage des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). L'objectif de cette démarche est de mettre en place des plans d'actions issus de l'analyse des postes de travail dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail.



Les plans d'actions s'orientent sur plusieurs axes:

- Les achats: filmeuses automatiques fixes ou mobiles, gerbeurs, transpalettes électriques à fourches élevables, dépalettiseurs pour faciliter les manutentions, amélioration des EPI (Equipements de Protection Individuelle), test de nouveaux matériels;
- La formation: poursuite de la pratique des éveils musculaires dans les entrepôts 1, 2, 3, 4 et 6, rappel des consignes;
- Les méthodes de travail: réorganisation des emplacements de matériel afin d'optimiser les déplacements à pied, demandes informatiques, propositions d'amélioration auprès des fournisseurs et modification de certains matériels.

En 2023, TMSPROS a été conduit pour les emplois administratif de la SCA Ouest. Une analyse fine de 6 postes de travail a été réalisé par l'infirmière d'entreprise, suivi d'une recherche d'actions d'améliorations. Les postes de travail sélectionnés sont représentatifs de l'activité des bureaux : standard, service comptabilité, service informatique, service commercial dont des bureaux partagés. Le bilan et le plan d'action associé seront présentés à la Direction de la SCA Ouest en avril 2024.

**Indicateur A10 : Jours d'absence pour accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP)**

*AT antérieurs : AT ayant eu lieu avant l'année concernée mais dont l'arrêt est toujours en cours ou une rechute sur l'année N+1. La base de calcul des jours utilisée est celle de la Sécurité Sociale (calcul en jours calendaires)*

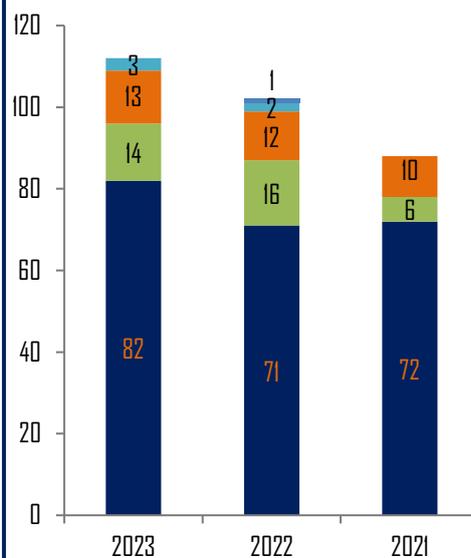
	2023	2022	2021
Nombre de jours AT antérieurs	1 301	634	994
Nombre de jours AT de l'année	2 387	1 993	1 385
<b>Total jours d'absence pour AT</b>	<b>3 688</b>	<b>2 626</b>	<b>2 379</b>
Nombre de jours MP antérieurs	412	75	134
Nombre de jours MP de l'année	202	96	0
<b>Total jours d'absence pour MP</b>	<b>614</b>	<b>171</b>	<b>134</b>
<b>Total jours d'absence</b>	<b>4 301</b>	<b>2 797</b>	<b>2 512</b>

**Indicateur A11 : Accidents et Maladies Professionnelles**

*Les accidents comprennent les accidents du travail et les accidents de trajet. Nombre d'accidents mortels ou non, survenus au cours ou à cause du travail y compris les accidents de trajet.*

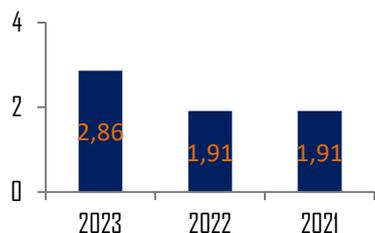
- Maladies professionnelles déclarées sans arrêt
- Maladies professionnelles déclarées avec arrêt
- Accidents de trajet
- Accidents déclarés sans arrêt
- Accidents déclarés avec arrêt

**109 accidents en 2023**



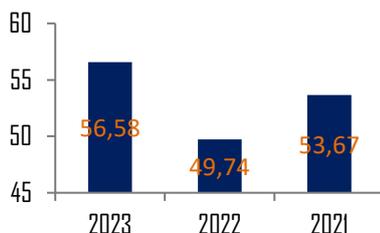
**Indicateur A12 : Taux de gravité**

*Nombre de jours pour incapacité temporaire suite à un accident de travail avec arrêt ou une maladie professionnelle par milliers d'heures effectuées par l'effectif total*



**Indicateur A13 : Taux de fréquence**

*Nombre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles avec arrêt supérieur à un jour/million d'heures effectuées par l'effectif total*



La SCA Ouest a dépensé **139 396 €** dans le remplacement ou l'achat de matériel en matière de sécurité. Cela comprend notamment la maintenance sur les palettiers, la refecton de sols dans les entrepôts, et l'achat de barrières de protection.

Suite aux très bons résultats obtenus en 2022, les taux de gravité et de fréquence sont en hausse en 2023. Cette évolution est essentiellement dû à l'augmentation du nombre d'accidents du travail pour les salariés ayant moins de 3 ans d'ancienneté. La SCA Ouest a travaillé sur un plan d'action afin de prévenir le risque d'accident chez les «nouveaux arrivants».

## 2.2) Qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail est devenue la première exigence des salariés. La SCA Ouest souhaite poursuivre toutes les démarches de prévention et d'amélioration des conditions de travail, visant, par conséquent, la mixité des métiers. Cela implique d'étudier et mettre en œuvre toutes innovations ou recherches de mécanisation permettant une diminution de la contrainte physique dans un double objectif de prévention des risques professionnels et d'accessibilité de l'emploi aux femmes comme aux hommes.

Depuis 2018, les salles de pauses, réfectoires, sanitaires et vestiaires ont été progressivement rénovés. La SCA Ouest a également créé des salles de pauses supplémentaires lors de travaux d'agrandissement, ainsi qu'un pôle formation en 2020.

Par ailleurs, la SCA Ouest améliore peu à peu les postes de travail. Depuis 2021, de nombreux mobiliers de bureaux ont été remplacés et l'installation de doubles-écrans a été largement déployée sur les postes administratifs, ainsi que la mise à disposition de souris et tapis de souris ergonomiques sur demande du salarié. En 2022, un ballon pour s'asseoir au poste a été acheté pour les bureaux administratifs. Lors de l'achat d'engins logistiques, la SCA Ouest privilégie les chariots à fourche élevable ou les gerbeurs qui améliorent le confort du collaborateur en remplacement des transpalettes classiques.

De plus, dans une démarche environnementale et de santé suite à l'arrêt des bouteilles d'eau en plastique sur le site en 2021, la SCA Ouest offre systématiquement une gourde à chaque salarié et nouvel arrivant. Des fontaines à eau ont également été installées dans le bâtiment administratif et dans les entrepôts.

Enfin, les salariés ont également été formés à prendre soin de leur santé au travail. Les salariés des bureaux ont suivi un atelier shiatsu pour « comprendre les mécanismes du stress ». L'éveil musculaire quotidien avant la prise de poste est déployé dans 100% des entrepôts afin de lutter contre les accidents du travail liés à la manutention manuelle. En 2022, il a été déployé pour le service maintenance.

En 2022, dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique de la SCA Ouest, une doudoune sans manche a été offerte à chaque collaborateur des bureaux afin d'assurer leur confort tandis que la consigne de température de chauffage a été abaissée à 19°C dans un souci d'économie d'énergie.

Pour soulager les opérateurs sur des tâches physiques, des essais ont été conduits en 2022 avec des exosquelettes au dépôt des fruits et légumes. De nouveaux essais ont été réalisés en 2023 au dépôt des produits de grande consommation. Les tests n'ont pas été concluant pour ces postes. Le dispositif sera prochainement proposé aux équipes de la maintenance sur des actions ciblées nécessitant le port des bras en hauteur.

En 2023, la SCA Ouest s'est engagée dans une réflexion sur la qualité de vie et des conditions de travail, notamment pour le personnel administratif. L'objectif étant de développer des outils permettant un équilibre satisfaisant entre vie privée et vie professionnelle. Ainsi une charte sur le télétravail a été signée et mise en place tout comme l'aménagement des horaires pour garantir une meilleure flexibilité d'arrivée et de départ des salariés. Le télétravail est une forme innovante d'organisation du travail ayant pour but de donner à chacun plus de souplesse et de flexibilité dans ses conditions de travail par la responsabilisation et l'autonomie conférées dans l'exercice des missions professionnelles. Par ailleurs, cette démarche renforce également la politique de l'entreprise en matière de protection de l'environnement en réduisant les déplacements domicile-travail.

### 2.3) Culture SCA

Fondée en 2018, Cultur'SCA a pour objectif de définir les valeurs de l'entreprise, construire une culture d'entreprise forte et ancrée dans le quotidien, et fédérer les salariés autour d'une ambition partagée. Cultur'Sca est pilotée par une équipe de 4 personnes composée du responsable sécurité, d'une responsable de dépôt logistique, ainsi que de deux permanents dédiés à temps plein sur cette fonction.

## CULTUR'SCA

Les 3 axes d'actions de la démarche sont :

- **La Vie de l'entreprise** : mieux communiquer en interne, faire connaître l'histoire de l'entreprise et son actualité
- **La Qualité de vie au travail** : prendre soin des salariés, de leur santé et accompagner l'intégration des nouveaux arrivants
- **Le Développement des liens sociaux** : favoriser les rencontres et le partage entre les salariés à travers les animations et les événements proposés.



En 2022, l'application Cultur'Sca a été déployée pour favoriser le partage d'information en interne. L'application regroupe aujourd'hui **329** collaborateurs, elle diffuse de l'information et des actualités sur la vie de l'entreprise sur site, mais aussi sur les magasins et l'enseigne. Par exemple en 2022, des vidéos ont été réalisées pour présenter différents services de l'entreprise : le pôle produits de grande consommation (PGC), l'entrepôt surgelé, le service entretien, le fonctionnement du système logistique automatisé : préparation à la couche (PAC) ; Cette démarche se poursuivra avec d'autres vidéos pour continuer de présenter les services.

Cultur'Sca organise également des événements et jeux concours pour les salariés. En 2022, un barbecue a été organisé, avec une deuxième édition en 2023. Des concours de pronostics, réalisés en équipe de 4 ou 5 collaborateurs, ont été proposés à l'occasion de la Coupe du Monde de foot 2022 et celle de rugby en 2023. Cultur'SCA a également organisé un quiz à l'occasion du Tour de France, faisant gagner des paniers garnis aux collaborateurs. Les paniers garnis étaient constitués de produits "Nos Régions Ont Du Talent" en lien avec les régions traversées par le Tour de France.

### 3) Attraction et fidélisation

La relance de la croissance économique s'accompagne d'une pénurie de main d'œuvre dans certaines régions et certains secteurs.

La SCA Ouest est, confrontée à un marché du travail tendu qui nécessite :

- de reconsidérer la gestion des emplois et compétences comme un outil de fidélisation des collaborateurs,
- de repenser les processus de recrutement et d'intégration pour attirer les compétences.

#### 3.1) Valoriser les métiers

La SCA Ouest vise à développer sa « marque employeur » et attirer les compétences en proposant une image sociale centrée sur l'humain, en améliorant constamment l'environnement de travail de ses salariés, en proposant une expérience de travail et en assurant le développement de l'employabilité de ses collaborateurs.

Afin de continuer à attirer de nouveaux collaborateurs, la SCA Ouest décide de :

- Accentuer sa coopération auprès de différents partenaires tels que le Pôle Emploi, les Missions Locales, les Espaces Emploi.
- Promouvoir ses métiers auprès des écoles en organisant des visites de la Centrale.
- Encourager l'accueil de stagiaires pour favoriser leur insertion dans la vie professionnelle et leur permettre d'acquérir de l'expérience professionnelle
- Développer la communication externe via les réseaux sociaux (Linkedin notamment) pour véhiculer la culture d'entreprise auprès des candidats.

En 2023, la SCA Ouest a poursuivi sa démarche en participant à 11 salons de recrutements et job datings.

### 3.2) Offrir aux jeunes une clef d'entrée dans la vie professionnelle

A l'heure où les entreprises demandent de plus en plus de diplômés et d'expériences, la SCA Ouest, a depuis toujours, fait le choix de recruter des centaines de collaborateurs, sans diplôme et sans expérience au poste de préparateur de commandes. La SCA Ouest offre chaque année, la possibilité à des jeunes de 18 ans et plus, d'acquérir leur première expérience professionnelle, véritable clé d'entrée dans la vie professionnelle. Pour certains jeunes, l'étape la plus difficile est de « décrocher » leur premier emploi. En 2022, la loi ayant évolué, la SCA Ouest a étendu sa démarche en embauchant des jeunes mineurs à partir de 16 ans. Allant au delà de la réglementation qui permet une rémunération réduite pour les mineurs, la SCA Ouest a appliqué une rémunération de ces jeunes au niveau du SMIC. A chaque périodes de vacances scolaires, la SCA Ouest a besoin de renfort et sollicite les jeunes dont des mineurs pour pouvoir étoffer les équipes.

En permettant à ces jeunes de faire leurs premières armes dans le monde de l'entreprise, c'est leur donner un gage de confiance, c'est leur assurer une première expérience et donc leur donner un véritable tremplin pour d'autres expériences professionnelles à venir. La SCA Ouest souhaite poursuivre et favoriser l'intégration de ces jeunes au poste de Préparateur de commandes en les formant et en développant une communication adaptée pour promouvoir le métier de « préparateur de commandes ».

### 3.3) Développer l'alternance

La SCA Ouest considère que l'alternance participe au développement de la politique en faveur de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle et ce, quelque soit leur niveau de diplôme. L'alternance favorise une intégration progressive du salarié en lui permettant d'acquérir un ensemble de compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. Chaque alternant est pris en charge par un tuteur qui assure le lien entre les enseignements théoriques et l'application pratique. Les collaborateurs expérimentés endossent la fonction tutorale afin de développer la transmission des savoirs. La SCA Ouest, soucieuse de favoriser le recours aux contrats en alternance (contrats d'apprentissage, contrat de professionnalisation) s'engage à développer ses partenariats avec les écoles, universités, IUT, etc. par le renforcement de sa communication (exemples: diffusion d'annonces dans les écoles, accueil d'écoles pour les visites de la SCA Ouest, participation à des forums).

En 2023, la SCA Ouest a signé un partenariat avec l'IUT de Saint Nazaire. L'objectif est de parrainer une promotion d'une centaine d'étudiants en filière Management Logistique et Transport sur 3 ans jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Plusieurs engagements sont pris envers les étudiants : visite de la centrale, intervention sur le thème du développement durable, propositions de stages et d'alternances.

En 2023, la SCA Ouest a accueilli 19 étudiants en contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Face à une pyramide des âges vieillissante, la SCA Ouest s'investit dans l'alternance pour identifier de nouveaux talents, les former, et préparer l'avenir.

## 4) Egalité des chances et inclusion

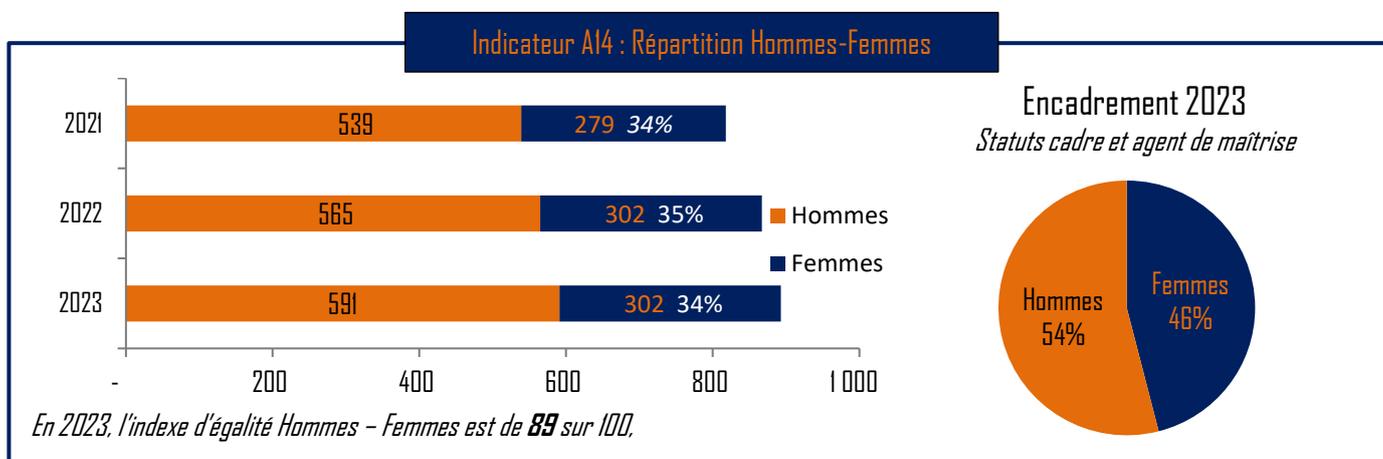
*Les talents et les compétences de chacun sont la richesse de la SCA Ouest.*

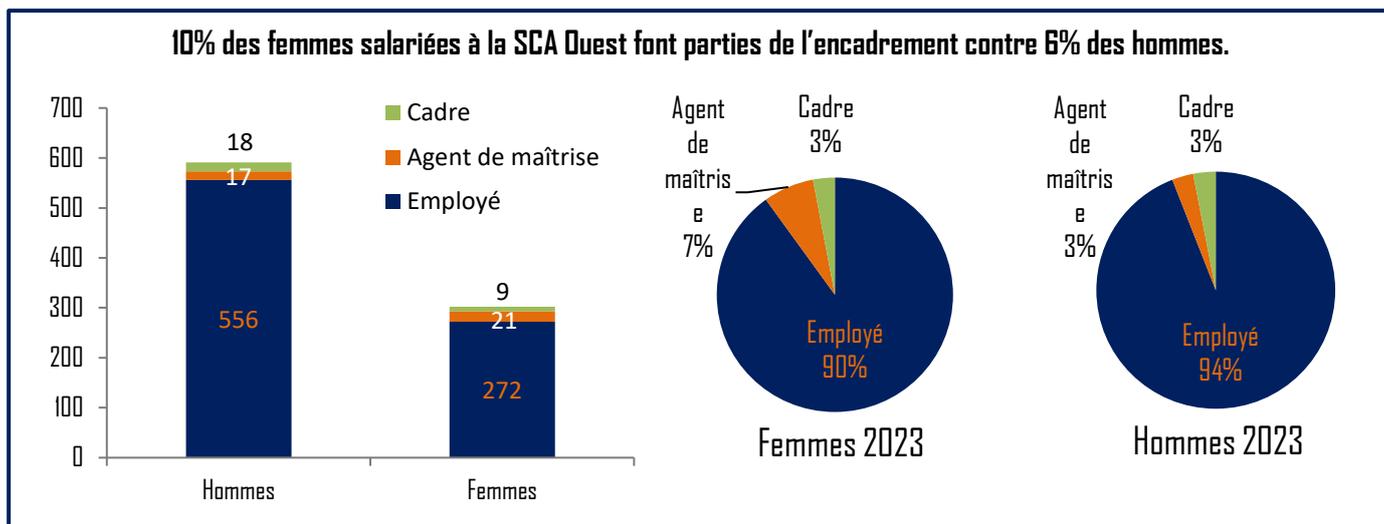
### 4.1) Lutter contre les discriminations

La SCA Ouest s'engage en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et réaffirme son attachement au respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. La centrale reconnaît que la mixité dans les emplois à tous les niveaux est source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique.

#### Egalité Homme/Femme

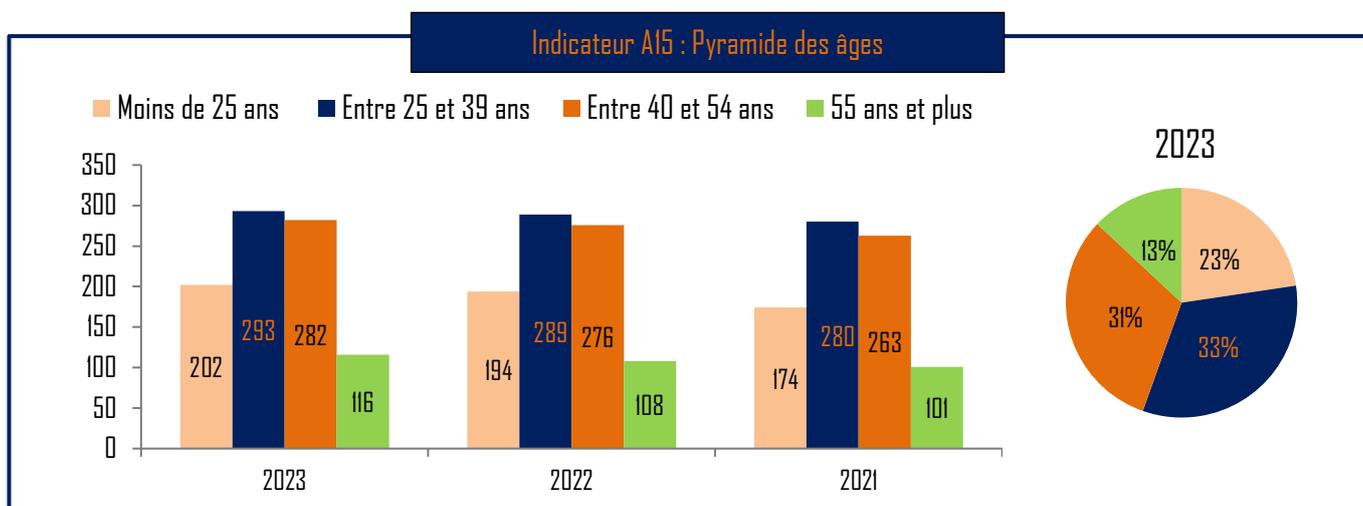
La SCA Ouest est consciente de l'enjeu que constitue l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Dans le respect des dispositions légales, elle a anticipé, a déterminé et a fixé des objectifs spécifiques pour préserver l'égalité. Des objectifs de progression sont fixés dans 4 domaines: l'embauche, les conditions de travail, la rémunération et la classification professionnelle.





#### 4.2) Accompagner les séniors

La SCA Ouest applique le principe de non-discrimination du fait de l'âge tant dans l'accès à l'emploi, l'accès à la formation, l'évolution professionnelle, la rémunération ainsi que dans tous les aspects liés au déroulement de carrière. Au travers d'accords notamment GPEC la SCA Ouest a toujours démontré qu'elle portait une attention particulière aux salariés seniors. Des dispositifs d'accompagnement des seniors sont mis en œuvre afin de proposer des aménagements de postes (comme des aménagements horaires par exemple) pour les salariés de +55 ans sur les postes « physiques ».



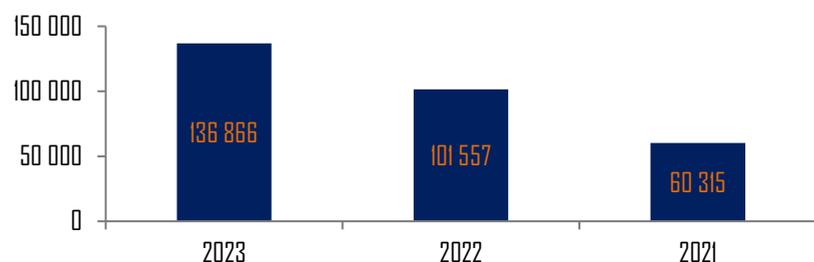
#### 4.3) L'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap

La SCA Ouest veille à la bonne insertion des personnes en situation de handicap, par exemple, un interprète était présent lors des phases de mise en place des éveils musculaires pour lesquels des personnes sourdes étaient présentes.

La SCA Ouest travaille depuis de nombreuses années avec APIHA SAS FESTIFRUIT, un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) spécialisé dans le conditionnement et la commercialisation d'une large gamme de produits parmi lesquels : fruits secs (aides culinaires, moelleux, coques, sucrés, salés), herbes aromatiques et infusions, épices et condiments, confits (fruits et condiments), confiseries, aides pâtisseries.

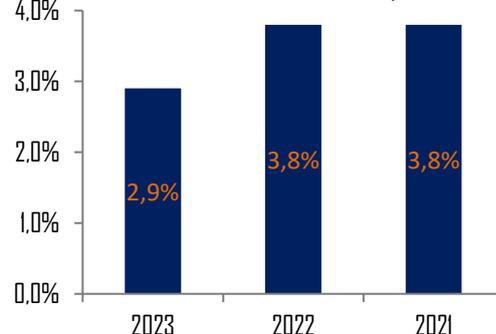
Depuis 2021, La SCA Ouest travaille également avec ELISE pour le tri, la collecte et le recyclage de ses déchets de bureaux. En tant qu'entreprise adaptée, ELISE pratique une politique de recrutement à vocation solidaire. Ses équipes sont essentiellement des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion.

Indicateur A17 : Montant des achats effectués auprès du secteur protégé (€)



Indicateur A16 : Taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap

Proportion de salariés dont le handicap a été reconnu administrativement (en cours de validité ou en cours de renouvellement)



En 2023, la SCA Ouest a souscrit un contrat auprès de ESATCO pour le nettoyage extérieur du site: espaces verts, contours des bâtiments, parkings, circulations, etc. Il s'agit d'un ESAT, qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.

## 5) Relations sociales

Les salariés de la SCA Ouest sont encadrés par la Convention collective nationale du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire. L'Accord GPEC, Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences a été révisé en 2021 et a donné lieu à un nouvel accord entre la Direction et la section syndicale pour la période 2021-2024. L'entretien professionnel est un instrument majeur de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences menée à la SCA Ouest. L'entretien est un moment d'échange et de partage, il vise à accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion et identifier ses besoins de formation. Les entretiens professionnels qui sont organisés tous les 2 ans, ont été tenus en 2022. Un bilan des entretiens est présenté par la Direction aux instances représentatives du personnel. Le salarié est acteur tant dans la préparation de l'entretien qu'au cours de l'entretien lui-même. Les responsables ont pour rôle d'encourager l'expression du collaborateur afin de favoriser son développement professionnel.

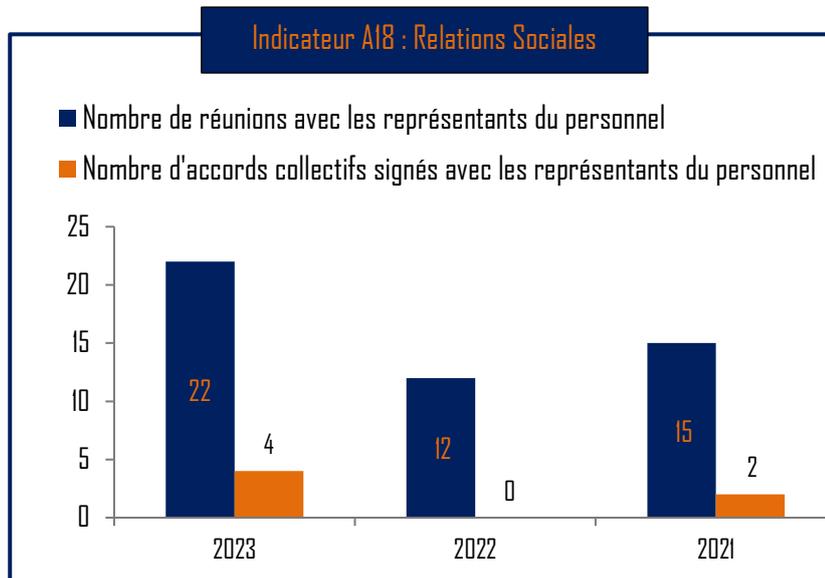
En mars 2023, de nouvelles élections professionnelles ont été organisées. la SCA Ouest a élu pour 4 ans son **Comité Social Economique** (14 titulaires et 14 suppléants) composé de 3 collèges:

- Collège Employés : 9 titulaires et 9 suppléants
- Collège Agents de maîtrise : 3 titulaires et 3 suppléants
- Collège Cadres : 2 titulaires et 2 suppléants

La SCA Ouest compte également 2 salariés ayant les responsabilités syndicales suivantes : 1 délégué syndical et 1 représentant syndical au CSE.

En 2023, 15 réunions ont été organisées avec le CSE, dont 4 portant sur la thématique SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail), et 4 réunions exceptionnelles.

Le nombre de réunions a augmenté par rapport à 2022, du fait de l'actualité sociale de l'entreprise. En effet, plusieurs accords arrivant à échéance, certains devaient être renégociés en 2023 avec la section syndicale. 7 réunions ont ainsi été fixées. A l'issue des négociations, 4 accords d'entreprises ont été signés sur 2023 : vote électronique, élections CSE, intéressement, NAO (Négociation Annuelle Obligatoire).





## IV) LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La SCA Ouest vise l'efficacité opérationnelle tout en maîtrisant l'impact environnemental de ses activités.

## IV) Le respect de l'environnement

Au-delà de la réglementation environnementale en vigueur, la SCA Ouest met en œuvre une politique environnementale volontaire globale. La centrale s'engage au cœur de ses activités avec les objectifs suivants :



- ✓ **L'efficacité énergétique** : conduite d'un Système de Management de l'Énergie certifié ISO50001 dans une démarche d'amélioration continue
- ✓ **La réduction des émissions de gaz à effet de serre**, notamment par l'optimisation globale du fret : camions performants, chauffeurs formés à l'éco-conduite, chargements et flux de transports de marchandises optimisés
- ✓ **L'utilisation durable des ressources** : réduction des consommations d'eau, sensibilisation des personnes
- ✓ **La gestion des déchets et la lutte anti-gaspillage**: réduction des déchets à la source, mieux trier pour mieux valoriser de la matière de qualité, et lutte contre le gaspillage alimentaire et non alimentaire
- ✓ **L'élimination des pollutions**: limitation de l'impact des activités sur l'air, l'eau, les sols

Tous les ans, la SCA Ouest investit afin de renouveler des équipements ou améliorer ses processus pour la protection de l'environnement.

### Répartition des dépenses pour l'environnement en 2023:

#### Les investissements (CAPEX) :

- **13** sas de quai en mousse pour l'isolation installés sur les entrepôts réfrigérés
- Mise en place de la HP flottante sur les 4 groupes froid des entrepôts réfrigérés
- **221** luminaires remplacées par des LED au bâtiment Administratif, au dépôt 7, et sur les parkings extérieurs
- **171** chargeurs pour les engins logistiques remplacés par des modèles plus performants
- Achat d'un dispositif éco-drive pour remplacer la consommation de GNR sur une semi-remorque réfrigérée
- Entretien du boisement labellisé bas carbone

**247 700 €**  
d'investissements annuels  
pour l'environnement

#### Les charges de fonctionnement (OPEX) :

- Achat de **135** caisses palettes pour gestion des déchets
- Contractualisation d'un camion 100% électrique auprès d'un prestataire de transport
- Consommation d'électricité
- Consommation de gaz
- Gestion des déchets
- Contrat d'accompagnement Greenflex pour le management de l'énergie
- Mission d'audit énergétique du bâtiment Administratif

**2 801 427 €**  
de charges annuelles  
pour l'environnement

## 1) Changement climatique

### 1.1) Les risques liés au changement climatique

Le changement climatique global mesuré sur la planète pourrait exposer les activités de la SCA Ouest aux risques suivants : une hausse des coûts d'exploitation concernant l'énergie, l'eau, le carburant, une augmentation des primes d'assurances, le dysfonctionnement de l'activité logistique et commerciale lié à des événements météorologiques extrêmes. Etant donné l'activité et la localisation de l'entreprise, la qualité du bâti, l'entretien de ses installations, et l'attention portée au suivi des problématiques environnementales et de sécurité, la vulnérabilité du site aux événements tels que les inondations, sécheresses, ou tempêtes est considéré comme faible.

Néanmoins, les épisodes caniculaires de l'été entraînent une vigilance accrue de la part de la SCA Ouest pour ne pas mettre en risque le maintien des températures dans les entrepôts réfrigérés et le respect de la chaîne du froid, qui si elle était rompue à l'échelle de la centrale engendrerait des conséquences majeures. L'apparition d'épisodes de sécheresse en augmentation est également sous surveillance afin d'anticiper d'éventuelles problématiques sanitaires liées à l'impossibilité de nettoyer les camions et les entrepôts en cas de manque d'eau disponible.

En conclusion, l'augmentation générale des températures et plus particulièrement l'été et son impact sur le maintien de la chaîne du froid, ainsi que les coupures d'eau en raison de la sécheresse, sont les deux principaux enjeux climatiques auxquels le site de la SCA Ouest devra s'adapter.

La coopérative SCA Ouest n'a constitué aucune provision et garantie pour risques pour l'environnement.

### 1.2) Les consommations d'énergie

Dès 2015, la SCA Ouest s'est investi dans un **Système de Management de l'Energie certifié ISO50001**. Parce que l'efficacité énergétique est une priorité pour la SCA Ouest, la centrale a défini une approche graduelle basée sur 3 niveaux d'actions :

- **Permanent** : L'optimisation quotidienne de la conduite et l'exploitation des installations techniques
- **A Moyen terme** : L'amélioration de l'efficacité des équipements techniques lors des travaux de maintenance
- **A long terme** : L'investissement pour une meilleure technologie lors de l'achat ou du remplacement d'un équipement

Le Système de Management de l'Energie est piloté par la Référente Energie du site, accompagnée de **l'équipe énergie** qui se compose des personnes suivantes :

- Responsable Environnement, référente énergie
- Responsable Maintenance
- Responsable Transport
- Responsable Sécurité

La Direction se réunit une fois par an en **Revue de management** afin d'échanger sur les plans d'actions en cours, les résultats obtenus, et définir les nouveaux objectifs.

Les équipes de maintenance interne et les prestataires intervenants sur site sont impliqués dans une démarche d'amélioration continue. Ils mettent en œuvre les mesures de surveillance et de programmation des équipements techniques afin d'optimiser leur fonctionnement :

- Suivi quotidien et analyse de la consommation d'énergie
- Optimisation des heures de fonctionnement de chaque équipement technique
- Plans d'action saisonniers pour adapter les températures de consigne aux conditions extérieures
- Contrôle régulier des équipements

De plus, la SCA Ouest est équipée d'une Gestion Technique des Bâtiments (GTB) pour gérer efficacement la performance du site.

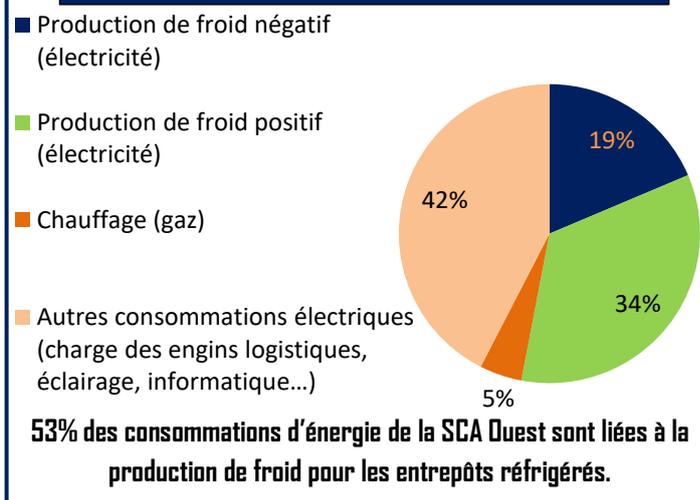
Depuis 2015, l'éclairage a été progressivement remplacé dans les entrepôts par des technologies LED adaptées à chaque zone de travail. En 2020, le site a terminé le projet de relamping LED total de son plus grand entrepôt, l'entrepôt 6 de 46 600 m<sup>2</sup>. Les nouveaux luminaires intègrent des réglages avancés liés à plusieurs facteurs : l'intensité de la lumière, l'occupation des surfaces, et l'apport de lumière extérieure. Une attention particulière a été apportée à concilier l'économie d'énergie avec un meilleur confort pour les collaborateurs des entrepôts. En 2021, c'est l'entrepôt 2 qui a été relampé. Enfin, en 2023, l'entrepôt 7 et les circulations communes du bâtiment Administratif ont été relampés en LED. A présent, l'ensemble des 7 entrepôts sont équipés à 100% en éclairages LED.

**En 2023, la SCA Ouest a légèrement augmenté de 1% ses consommations d'électricité et diminué de 10% ses consommations de gaz par rapport à 2022. Cela conduit à une consommation d'énergie totale stable avec seulement 0,5% d'augmentation.**

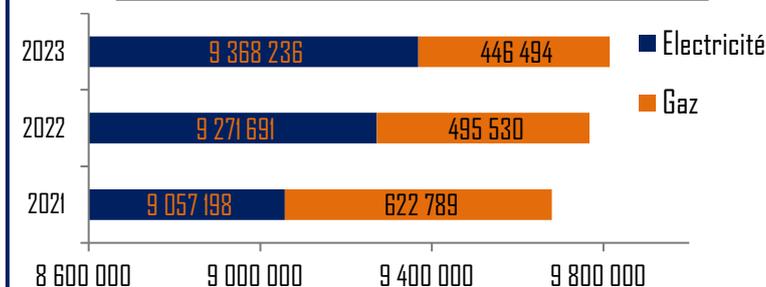
La légère augmentation de 1% des consommations d'électricité s'explique entièrement par les travaux d'extension en cours sur l'entrepôt 7.

L'importante baisse des consommations de gaz s'explique par une consommation exceptionnellement haute en 2021 en raison des températures moyennes plus froides ainsi que l'utilisation des nouveaux locaux de formation et bureaux de l'entrepôt 1. Les températures plus élevées en 2022 et en 2023, associées aux mesures de sobriété énergétique mises en place durant l'hivers 2022-2023, entraînent la réduction réalisée.

Consommation d'énergie par usage en 2023



Indicateur BI : Consommation d'énergie totale (kWh)



**Entre 2017 et 2023, la SCA Ouest réalise une réduction de 6% d'électricité et 27% sur le gaz.** Cela représente une diminution de **722 632 kWh**, ce qui correspond à la consommation d'énergie moyenne annuelle de 145 foyers.

	Consommation Énergie (kWh)	Consommation Électricité (kWh)	Consommation Gaz (kWh PCS)
2021	9 679 987	9 057 198	622 789
2022	9 767 221	9 271 691	495 530
2023	9 814 730	9 368 236	446 494
<b>Evolution 2023-2022</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+1%</b>	<b>-10%</b>
<b>Evolution 2023-2017</b>	<b>-7%</b>	<b>-6%</b>	<b>-27%</b>

*13,7 % de l'électricité vendue par notre fournisseur d'électricité provient des énergies renouvelables.*

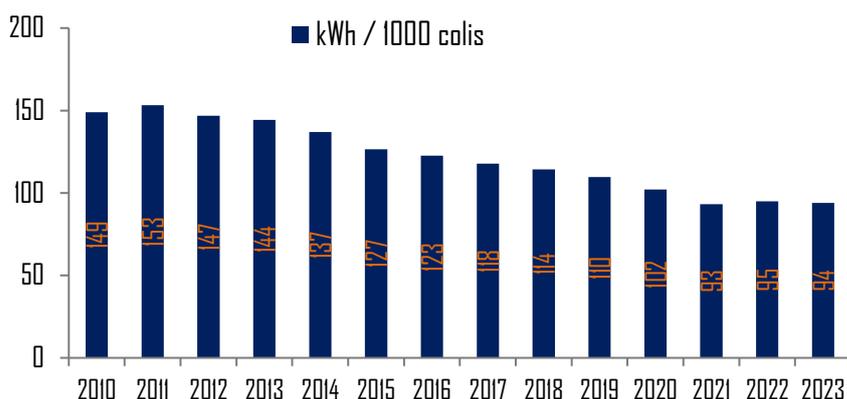
Fin 2023, de nouveaux projets ont été achevés :

- Installation de **13** sas de quai en mousse pour isoler les entrepôts réfrigérés frais et surgelé
- Mise en place de la HP flottante sur les groupes froid des entrepôts réfrigérés
- Remplacement de **221** luminaires par des LED au bâtiment Administratif, au dépôt 7, et sur les parkings extérieurs
- Poursuite du renouvellement des chargeurs des engins logistiques : **171** chargeurs ont été remplacés par des équipements plus performants.

L'indicateur d'intensité d'usage par colis permet de mesurer l'efficacité de la SCA Ouest.

Indicateur B2 : Consommation d'électricité par colis préparé (kWh / 1000 colis)

	Nombre de colis préparés	Electricité totale pour 1000 colis
2010	59 735 041	149
2022	97 905 333	95
2023	99 792 361	94
Evolution 2023-2022	+ 2%	- 1%
Evolution 2023-2010	+ 67%	- 37%



En 2023, la SCA Ouest affiche une légère réduction de 1% sur sa consommation énergétique par colis préparé par rapport à 2022.

Le SCA Ouest réalise une performance long terme de -37% sur les kWh par colis préparé entre 2010 et 2023.

Le nombre de colis préparés par an est le témoin de la performance économique de la centrale. Moins la consommation d'énergie est élevée pour préparer un colis, plus l'activité est considérée comme performante.

### La sobriété énergétique

Au delà de ses démarches d'efficacité et d'optimisation, en 2022 la SCA Ouest a mis en œuvre un plan de sobriété énergétique qui a été maintenu en 2023. Face à la crise énergétique et au risque de défauts d'approvisionnement durant l'hivers, la SCA Ouest a établi un ensemble de mesures immédiates visant à réduire ses consommations et faire face à d'éventuelles coupures d'électricité.

Exemples de mesures :

- Programmation de la consigne de chauffage à 19°C sur le temps de présence et 15°C hors présence
- Révision des programmations des horaires d'éclairage sur la GTB
- Accélération du remplacement des chargeurs des engins logistiques par des équipements plus performants
- Amorçe d'une étude pour la rénovation énergétique globale du bâtiment Administratif

Le plan de sobriété énergétique a permis d'accélérer les améliorations suivies dans le cadre du Système de Management de l'énergie (ISO 50 001) et de prévoir un « mode dégradé » des activités sur site en cas d'alerte ou de coupure électrique sur le réseau. Les effets de ces mesures sont constatées sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 qui affichent une réduction de ses consommations.

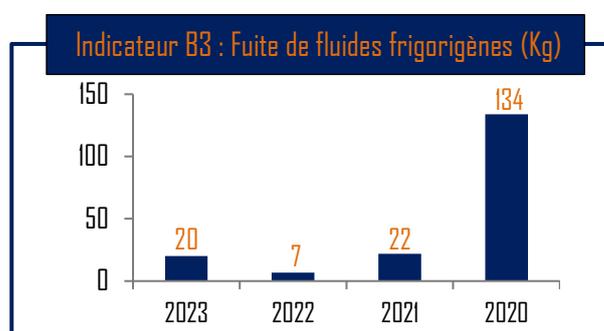
### 1.3) Les fluides frigorigènes

**53%** des consommations d'énergie de la SCA Ouest sont liées à la **production de froid** pour les entrepôts réfrigérés. La production de froid nécessaire à la conservation des aliments et au respect de la chaîne du froid utilise des gaz frigorigènes. Les équipements suivants contiennent des fluides frigorigènes : 4 groupes de production de froid positif, des pompes à chaleur, des climatiseurs, les semis réfrigérés pour le transport des marchandises. Les groupes de production de froid fournissent la température dans les entrepôts frais et surgelés :

- Entrepôt 3 : fruits et légumes à 9°C
- Entrepôt 4 : surgelé à -24°C
- Entrepôt 5 : frais à 2°C

En 2010, la SCA Ouest a décidé de changer l'ensemble du système de production de froid positif pour un système de distribution par boucle d'eau glycolée, et la production de froid négatif par un système de compression au CO<sub>2</sub>. Ce changement lui a permis de réduire de manière significative ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production de froid. Dans le cadre de l'évolution réglementaire, les partenaires mainteneurs ont été sensibilisés à l'importance des recherches de fuites préventives. Les fluides frigorigènes sont également présents dans les semis à température dirigée pour le transport des produits frais et surgelés. La SCA Ouest compte **100** semi-remorques frigorifiques. Les fluides frigorigènes sont nocifs pour l'environnement, ils sont encadrés par une réglementation stricte et font l'objet d'un suivi constant pour éviter les fuites. Les contrôles périodiques des équipements permettent une détection et une réparation rapide en cas de fuite.

Les quantités de fuites sont variables sur les équipements et ne peuvent pas être comparées d'une année à l'autre. Néanmoins la maintenance préventive mise en œuvre permet de détecter les fuites au plus tôt afin de limiter leur gravité. En 2020, la quantité importante de fluide perdu s'explique par une fuite qui a eu lieu sur un Groupe de production de froid.



### 1.4) Le transport de marchandises

Avec **71** camions (flotte SCA Ouest et prestataires) ayant parcouru **9 440 450** kms pour livrer les magasins en 2023, l'optimisation du fret routier de la SCA Ouest est un enjeu économique et environnemental clé. La consommation de carburant est un enjeu majeur pour la centrale dont la logistique est le cœur de métier. Chaque jour, les camions SCA Ouest effectuent les allers et retours entre la plateforme, les magasins et les drives, parcourant en moyenne **187** kms par tournée.

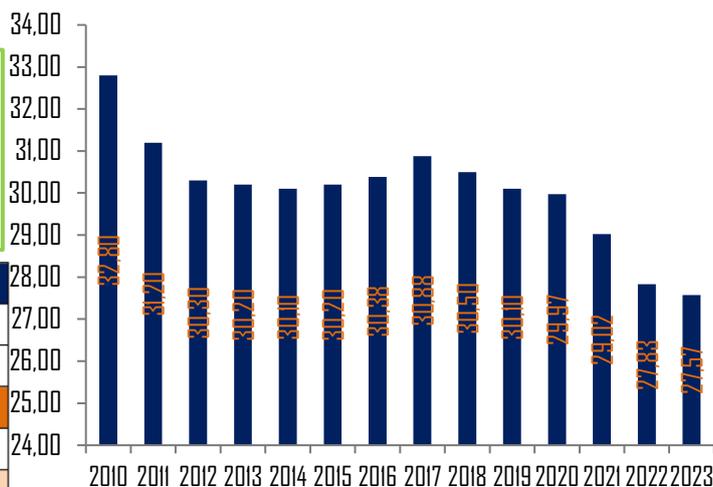
La SCA Ouest détient **10** tracteurs et **100** semis aux couleurs E. Leclerc. Des contrats sont engagés auprès de tractionnaires et de loueurs pour le transport des semis SCA Ouest. Le reporting intègre l'ensemble des consommations de carburants et les kilomètres parcourus des camions de la SCA Ouest, des tractionnaires et des prestataires ayant travaillé pour la centrale en 2023. En complément, la SCA Ouest recourt également au fret externalisé pour acheminer les livraisons supplémentaires, les consommations de ces transports ne sont pas mesurées. En 2023, le fret a représenté **19%** des livraisons de la SCA Ouest.

**Indicateur B4 : Consommation moyenne de la flotte SCA Ouest (L / 100 Km)**

**Objectif SCA Ouest** 

Maintien de la consommation moyenne par camion à un niveau inférieur à 28.50 L/100km/an :  
Objectif atteint en 2023 où la SCA Ouest a réalisé une moyenne de 27.57 L/100km

	Consommation (L/100km)
2010	32,80
2022	27,83
2023	27,57
<i>Evolution 2023-2022</i>	- 1%
<i>Evolution 2023-2010</i>	- 16%



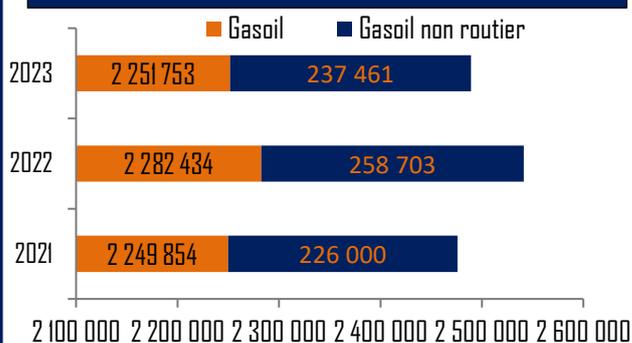
Pour diminuer ses émissions, la SCA Ouest a mis en place des actions comme l'optimisation des chargements de camions et du montage des palettes, l'achat de camions écologiquement plus performants, l'achat de semi-remorques à double étage, et des échanges réguliers avec les constructeurs afin d'œuvrer ensemble à une meilleure efficacité économique et écologique. Le taux de remplissage par camion (1847 colis) progresse de 4% entre 2023 et 2022. C'est la meilleure performance jamais atteinte pour le remplissage des camions.

De plus, la SCA Ouest opère de l'enlèvement chez ses fournisseurs. Ce dispositif permet qu'un camion SCA Ouest, suite à une livraison en magasin, aille collecter de la marchandise chez un fournisseur situé à proximité du magasin livré. Cette pratique permet d'éviter un retour à vide du camion après livraison, ainsi qu'une livraison par le fournisseur lui-même.

En relation avec les constructeurs de camions, la SCA Ouest se prête volontiers aux tests de nouvelles technologies et renouvelle régulièrement sa flotte avec des camions aux dernières normes d'émission. 100% du parc est équipé de tracteurs à la nouvelle norme anti-pollution Euro 6.

En 2021, la SCA Ouest a conduit un test avec un camion alimenté au bio-carburant à partir d'huile de colza (B100). Après analyse, cette solution n'a pas été retenue en raison de la surconsommation constatée, du surcoût de maintenance du véhicule, ainsi que de la contrainte logistique engendrée par l'approvisionnement de ce nouveau carburant. En 2023, la SCA Ouest a contractualisé avec un prestataire de transport partenaire, un camion 100% électrique pour les livraisons de la SCA Ouest. De mai à décembre 2023, ce camion a parcouru 79 181 Km pour la SCA Ouest, tout en économisant 40 Tonnes de CO<sub>2</sub> par rapport à un camion au gazoil. Ces émissions évitées correspondent aux émissions carbone annuelles de 4 français.

**Indicateur B5 : Consommation de carburant total (L)**



**Le gasoil observe une baisse de sa consommation (- 1%), de même que le GNR qui réduit sa consommation de 8% en raison des températures d'été moins chaudes qu'en 2022.**

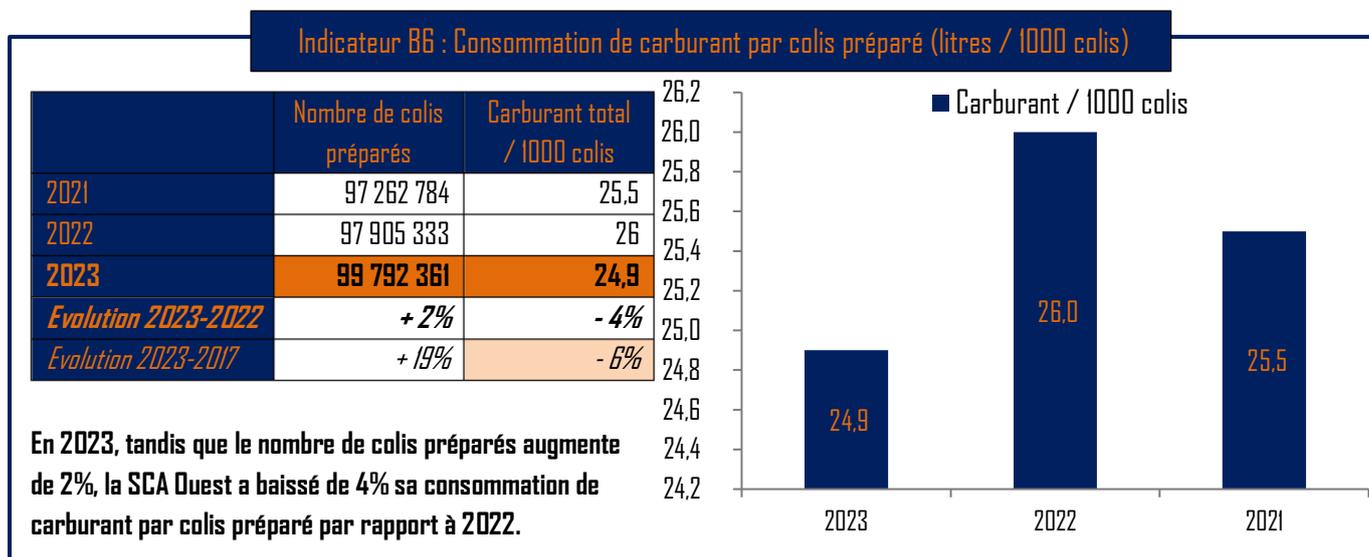
	Carburant Total	Gasoil (L)	Gasoil non-routier (L)
2021	2 475 854	2 249 854	226 000
2022	2 514 137	2 282 434	258 703
2023	2 489 214	2 251 753	237 461
<i>Evolution 2023-2022</i>	- 2%	- 1%	- 8%
<i>Evolution 2023-2017</i>	11%	+ 9%	39%

Un travail a également été mené en 2023 pour développer un dispositif Eco-drive afin de remplacer le GNR pour produire le froid des semi-remorques réfrigérées. Ce dispositif sera mis en fonctionnement en 2024.

La SCA Ouest intègre la **sensibilisation de son personnel routier et de ses partenaires** pour diminuer ses consommations et limiter son impact environnemental sans oublier le respect des règles de sécurité routière. Un livret d'accueil et guide de fonctionnement de la SCA Ouest est remis aux chauffeurs, il contient les informations concernant les règles de sécurité, les règles d'hygiène et de qualité, l'environnement, la consommation de carburant, etc. Ce guide pour les chauffeurs a été revu et mis à jour en 2021. Un exemplaire est disponible dans chaque camion, et il a été envoyé aux prestataires de transport externes. Une formation à l'éco-conduite avait été dispensée aux chauffeurs en 2011, et en 2012 un salarié de la SCA Ouest a suivi la formation de formateur à l'éco-conduite. Le nombre moyen de colis par camion est un critère du contrat d'intéressement SCA Ouest avec les salariés.

**L'optimisation globale du transport de marchandises**, en plus de réduire l'impact environnemental de la SCA Ouest, produit des effets en matière de sécurité routière et de nuisances réduites pour les riverains à la fois en maîtrisant le nombre de camions envoyés sur les routes et les trajets empruntés, et par la sensibilisation et la formation des chauffeurs à une conduite responsable.

La hausse significative de consommation du GNR depuis 2017 s'explique par l'augmentation durable de l'activité particulièrement sur les produits frais nécessitant un transport réfrigéré. En effet, les ventes de produits frais ont progressé de **+21%** depuis 2017. Par conséquent, les transports réfrigérés consommant du GNR sont de plus en plus nombreux. De plus, l'accroissement de l'activité sur site a conduit à utiliser des semis réfrigérées en extension d'entrepôt afin de bénéficier d'espace supplémentaire. La consommation de GNR des groupes froid de ces semis à quai s'ajoute également aux consommations sur route. Enfin, la hausse des températures en période estivale est également en cause dans l'augmentation



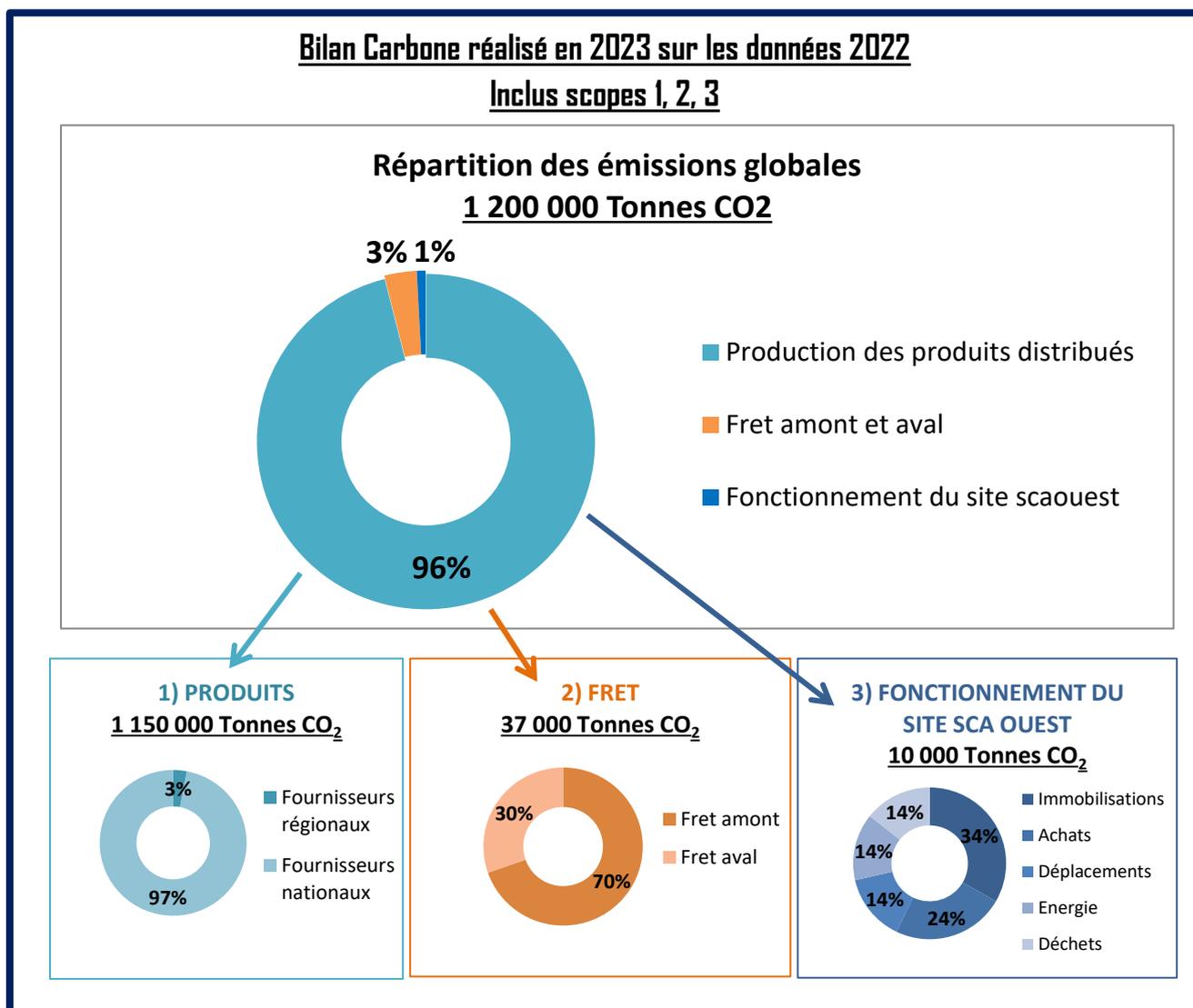
**1.5) Les émissions de gaz à effet de serre**

Le reporting de la centrale calcule les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son activité converties en unités d'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>eq). La SCA Ouest a réalisé son premier Bilan Carbone en 2009, qui a ensuite été actualisé en 2012 puis en 2015. Il incluait les postes suivants : énergie, fluides frigorigènes, transport de marchandise, déplacements des personnes, matériaux et services entrants, déchets, et amortissements. Les postes majeurs identifiés étaient : les transports (fret routier), et les fuites de fluides frigorigènes. Ces postes, en tant que priorités de la politique environnementale de la centrale logistique, font l'objet de plans d'actions suivis comme décrit dans les paragraphes précédents.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre liées au déplacement des salariés, la SCA Ouest encourage les employés qui utilisent le vélo pour leurs trajets en indemnisant les frais kilométriques parcourus à vélo. Le parking visiteurs de la SCA Ouest est équipé de 6 bornes doubles de recharge pour les véhicules électriques, cela représente 12 places de stationnement équipées.

En 2023, un Bilan Carbone complet des activités de la centrale comprenant les **scopes 1, 2, et 3** a été réalisé sur les données d'activité de l'année 2022. Les résultats des principaux postes d'émissions se présentent comme suit :

- **Produits** : les émissions liées à la production de l'ensemble des **produits alimentaires et non-alimentaires** transitants par la SCA Ouest avant leur acheminement en magasin
- **Fret** : les émissions liées au **fret amont /entrant** (livraison des produits à la centrale par les fournisseurs) **et au fret aval / sortant** (livraison des produits aux magasins par la SCA Ouest)
- **Site** : Les émissions liées au **fonctionnement propre du site de la SCA Ouest** : immobilisations, achats de matériel et consommables, déplacements des salariés et des visiteurs, énergie consommée, traitement des déchets générés



Les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des scopes 1 et 2, sont calculées annuellement :

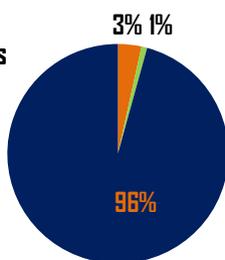
- Scope 1 : Emissions directes provenant de la combustion d'énergie sur site : consommations de gaz, carburant, fluides frigorigènes, Gasoil Non Routier
- Scope 2 : Emissions indirectes provenant de la consommation d'énergie importée : consommation d'électricité achetée au fournisseur

**Indicateur B7 : Emissions de gaz à effet de serre en équivalent CO<sub>2</sub> (KgCO<sub>2</sub>eq)**

	EMISSIONS CO <sub>2</sub> eq TOTALES	SCOPE 1 Emissions directes	SCOPE 2 Emissions indirectes	Emissions CO <sub>2</sub> Electricité	Emissions CO <sub>2</sub> Gaz	Emissions CO <sub>2</sub> Fuites de fluides frigorigène	Emissions CO <sub>2</sub> Carburant	Emissions CO <sub>2</sub> GNR
2010	6 114 934	5 733 812	381 122	381 122	301 395	Non disponible	5 190 494	241 923
2022	6 715 542	6 466 021	249 521	249 521	91 673	26 221	5 683 261	664 867
2023	6 493 843	6 353 627	140 216	140 216	82 601	53 886	5 606 865	610 275
Evolution 2023-2022	- 3%	- 2%	- 44%	- 44%	- 10%	+ 106%	- 1%	- 8%
Evolution 2023/2010	+ 6%	+ 11%	- 63%	- 63%	- 73%	Non disponible	+ 8%	+ 152%

**Répartition des émissions carbone directes et indirectes (tonne équivalent CO<sub>2</sub>)**

- Consommation d'énergie
- Fuites de fluides frigorigènes
- Consommation de carburants



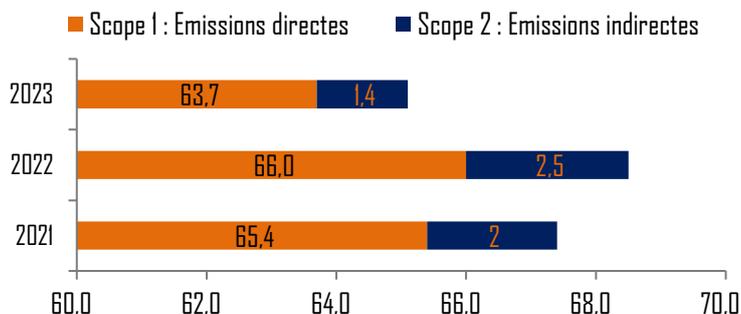
**Obiectif SCA Quest** 

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 2010 et 2030.

Entre 2010 et 2023, la SCA Quest a diminué de 67% ses émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations d'énergie : électricité et gaz.

La réduction de 3% des émissions CO<sub>2</sub> totales en 2023 résulte principalement de la réduction des émissions indirectes. Malgré une consommation d'électricité stable entre 2022 et 2023, la baisse des facteurs d'émissions du fournisseur conduit à la diminution de 44% des émissions CO<sub>2</sub> liées à l'électricité. De plus, la baisse des consommations de carburant, de GNR, et de gaz viennent consolider la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre.

**Indicateur B8 : Emissions de gaz à effet de serre par colis préparé (KgCO<sub>2</sub>eq / 1000 Colis)**



Entre 2022 et 2023, la diminution des émissions de gaz à effet de serre (-3%) combinée un nombre de colis préparés en hausse (+2%) conduit à une réduction de 5% des kgCO<sub>2</sub> émis par colis préparé.

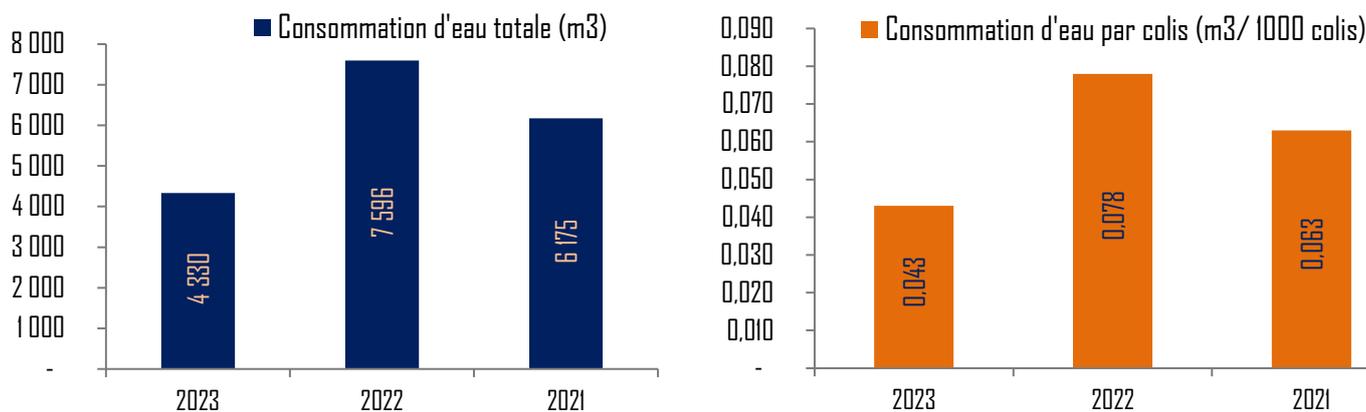
La SCA Quest a réduit de 36% ses émissions carbone par colis préparé depuis 2010.

## 2) Utilisation des ressources

### 2.1) L'eau

La SCA Ouest a pris en compte les usages de l'eau sur son site : sanitaires, nettoyage, station de lavage pour les remorques, système de sécurité incendie et ses tests de fonctionnement. La GTB (Gestion Technique du Bâtiment) permet de programmer les utilisations, et définir des seuils d'alertes par zone afin d'identifier au plus tôt des fuites ou des dérives de consommations. Grâce à la GTB, la SCA Ouest reçoit des alertes automatiques en cas de consommations anormales d'eau, les équipes de maintenance peuvent alors rechercher la cause et intervenir rapidement.

Indicateur B9 : Consommation d'eau totale (m<sup>3</sup>) et par colis (m<sup>3</sup>/1000 colis)



Depuis 2017, la SCA Ouest a réduit ses consommations d'eau de 45% en m<sup>3</sup> et de 54% en m<sup>3</sup> par colis.

	Consommation d'eau totale (m <sup>3</sup> )	Consommation d'eau par colis (m <sup>3</sup> /1000 colis)
2021	6 175	0,063
2022	7 596	0,078
2023	<b>4 330</b>	<b>0,043</b>
<i>Evolution 2023-2022</i>	<i>- 43%</i>	<i>- 44%</i>
<i>Evolution 2023-2017</i>	<i>- 45%</i>	<i>- 54%</i>

En 2019, une borne d'accès avec badge a été mise en place pour la station de lavage des camions afin de sensibiliser les chauffeurs sur leur consommation d'eau et limiter les excès. Des consignes ont été données aux chauffeurs pour qu'ils ne réalisent qu'un seul lavage extérieur par semaine par camion. Tous les robinets sont équipés de réducteurs de débit. En 2023, une amélioration a été installée sur le rouleau du lavage camion afin d'éviter la perte systématique d'eau en fin de programme (vidange pour éviter le gel de l'eau dans le système). L'équipement d'une sonde thermo-régulée permet de supprimer la perte de **800L** d'eau en moyenne par semaine.

### 2.2) Les déchets

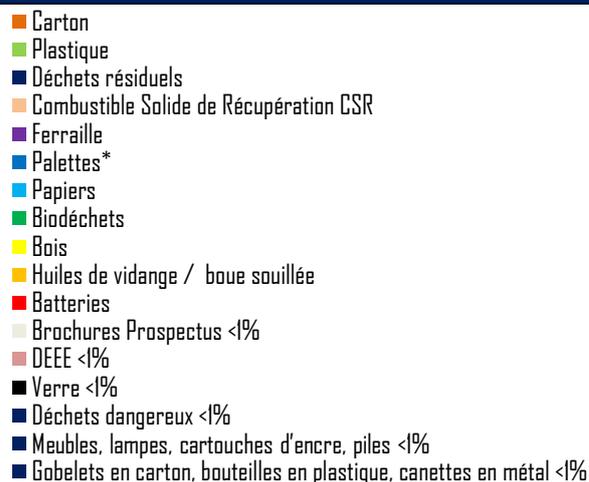
La SCA Ouest emploie une équipe d'entretien qui gère les déchets du site quotidiennement. Cette équipe améliore la qualité du tri des déchets réalisé en vue de leur bonne élimination. Le site a mis en place **19 filières de tri** dont le carton, le papier, les films plastiques, les biodéchets, le bois, la ferraille, les batteries, les DEEE, etc. afin d'orienter un maximum de déchets vers les filières de recyclage. En 2023, **57%** des déchets générés à la SCA Ouest ont été recyclés. Au total ce sont **100%** des déchets de la SCA Ouest qui sont valorisés que ce soit par le recyclage, la méthanisation, ou l'incinération avec valorisation énergétique.

Les gisements de déchets principaux concernent les **déchets d'emballages logistiques carton et plastique**, les **déchets résiduels**, et les **palettes**. En 2021, sous l'impulsion d'un projet d'enseigne, la centrale a mis en place des caisses en plastique réutilisables pour remplacer certains conditionnements en carton jetables pour les livraisons de fruits & légumes. Ce projet est monté en partenariat avec l'opérateur des caisses en plastiques et les fournisseurs qui conditionnent leurs produits sous ce nouveau format. Les caisses sont ramassées en magasins, nettoyées, et repartent chez les fournisseurs pour transporter de nouveaux produits. Ce dispositif diminue les déchets carton en bout de chaîne, c'est à dire au niveau du magasin.

Concernant les **Déchets résiduels** (déchets restants après tri pour recyclage), leur mode de traitement est la valorisation énergétique. Une démarche d'amélioration du tri sur ce déchet a été mise en place fin 2014 : la SCA Ouest a organisé la filière **Combustible Solide de Récupération (CSR)**. Il s'agit d'un mélange de déchets secs qui sert aux cimenteries comme combustible dans leur process de fabrication et dont les cendres sont intégrées au ciment. Cela a permis de diminuer les quantités de déchets résiduels en isolant cette matière qui est valorisée chez les industriels. La SCA Ouest poursuit ses efforts de réduction des quantités de déchets résiduels en cherchant continuellement à améliorer son tri à la source.

Indicateur B10 : Répartition des déchets par type (Tonnes)\*

Déchets	Tonnes 2023
<b>Total</b>	<b>1 838</b>
Carton	419
Plastique	330
Déchets résiduels	310
Combustible Solide de Récupération CSR	229
Ferraille	138
Palettes*	112
Papiers	103
Biodéchets	102
Bois	26
Huiles de vidange / boue souillée	25
Batteries	20
Brochures Prospectus	7
DEEE	6
Déchets dangereux	4,4
Verre	3,8
Meubles, lampes, cartouches d'encre, piles	2,2
Gobelets en carton, bouteilles en plastique, canettes en métal	1,6



\*Part des palettes incinérées uniquement  
Exclusion des palettes réparées, réutilisées et données

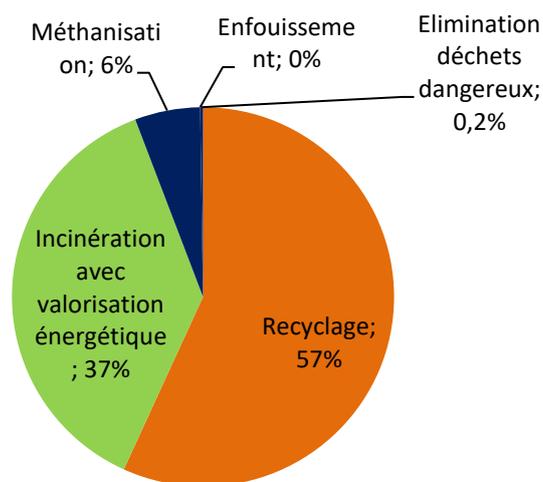
En 2021, la SCA Ouest a encore amélioré son **tri à la source** en se préoccupant des petits flux produits dans les bureaux et les salles de pause. Un partenariat a été établi avec la **société ELISE** qui s'inscrit dans une démarche solidaire. En tant qu'entreprise adaptée, Elise crée des emplois locaux pour des personnes en situation de handicap tout en participant activement à la protection de l'environnement. Des **points d'apport volontaire** ont été mis en place sur l'ensemble du site, dans les salles de pause et les lieux de passage (machine à café, zones fumeurs, imprimantes) des 9 bâtiments. Des poubelles colorées y sont présentes pour collecter séparément les gisements suivants en vue de leur recyclage : **gobelets en carton, bouteilles en plastique, canette en métal, carton/papier, verre**. Et pour aller plus loin, toutes les corbeilles ordinaires des bureaux Administratifs ont été enlevées afin de garantir le bon acheminement de chaque déchet jusqu'à la poubelle appropriée du point d'apport volontaire. Tous les salariés participent ainsi activement à la réduction des déchets résiduels et à l'amélioration du recyclage dans l'entreprise.

En 2021 également, la SCA Ouest a offert à chaque salarié une **gourde personnalisée** : en inox isotherme et gravée à leurs noms pour les contrats à durée indéterminée, et en plastique réutilisable avec le logo E.LECLERC pour les contrats à durée déterminée. Des robinets dédiés et des fontaines à eau ont été installés afin de garantir l'hygiène et la santé des collaborateurs. Tout nouvel arrivant bénéficie désormais d'une gourde à son embauche à la SCA Ouest. Ce projet, conformément à la réglementation en vigueur sur l'interdiction progressive des emballages en plastique à usage unique (loi AGEC), permet de réduire significativement la quantité de bouteilles d'eau en plastique consommées sur le site.

Enfin, la SCA Ouest s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire. La quantité de **biodéchets** générés est faible, elle représente seulement **6%** des déchets totaux de la centrale. Les biodéchets sont principalement issus de la casse générée lors des opérations logistiques, et en partie issus de l'agrégage réalisé pour garantir la qualité des fruits et légumes vendus. Pour tous les produits qui ne peuvent être livrés en magasin bien qu'étant parfaitement propres à la consommation car l'emballage a été endommagé lors du transport ou qui font l'objet d'une erreur de livraison de la part du fournisseur par exemple, la centrale logistique s'engage à recourir systématiquement au don aux banques alimentaires.

Indicateur BII : Répartition des déchets par mode de traitement (%)

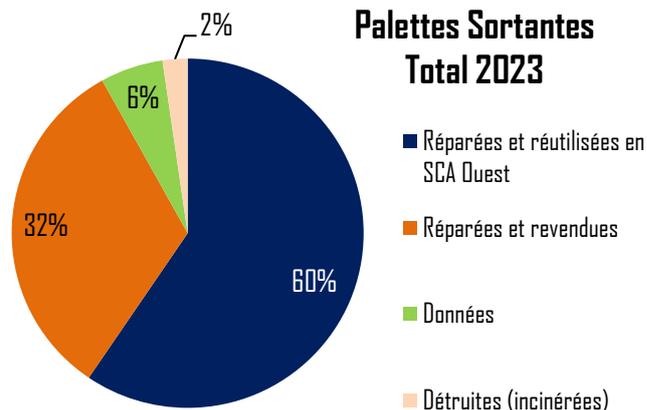
2023



Zoom sur la gestion des palettes

La SCA Ouest gère les palettes pour ses 49 magasins adhérents. Les palettes abimées sont prises en charge par 3 prestataires afin de les réparer et de les réintroduire dans le cercle d'utilisation. Elles ne sont détruites qu'en ultime recours en fin de vie. Au total, ce sont **243 362 palettes** qui sortent du circuit de la SCA Ouest en 2023, soit **4 868 tonnes**. Parmi elles certaines sont réparées et reviennent en SCA Ouest pour être réutilisées, d'autres sont réparées et revendues dans un circuit ouvert, certaines sont données à des associations et d'autres enfin sont éliminées en combustibles.

Palettes Sortantes Total 2023



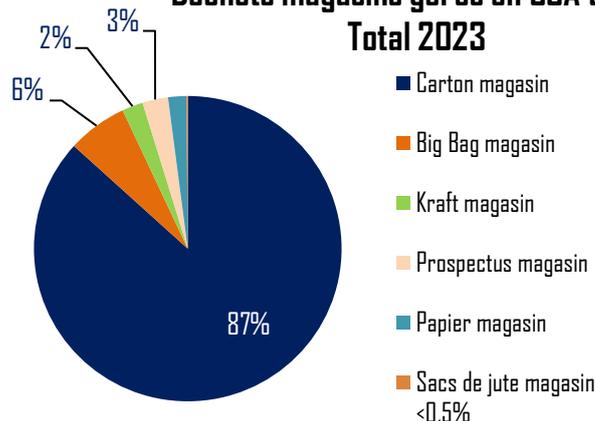
## Gestion des déchets des magasins

En 2021, la SCA Ouest a déployé un projet de mise en place d'automates de collecte des bouteilles en plastique des clients à l'échelle de sa région. A date, **33 machines** sont installées dans **25 magasins** pour **collecter les bouteilles en plastique**, les trier et les broyer en paillettes. Les paillettes de plastique, conditionnées en big bags, sont regroupées sur la centrale logistique afin de les acheminer par camion complet vers le plasturgiste pour leur recyclage. En 2023, ce sont **234 tonnes de paillettes plastiques** qui ont été collectées.

### Reverse des déchets magasins

La centrale organise une reverse logistique afin de mutualiser la gestion des déchets des magasins qui le souhaitent. Les déchets sont chargés dans les camions en retour de livraison évitant ainsi de rouler à vide du magasin jusqu'à la SCA Ouest. Depuis la SCA Ouest, des chargements par camions complets acheminent les matières jusqu'aux lieux de traitement de façon à réduire le nombre de transports. En 2023, **43 magasins, 25 drives et 4 express** ont utilisé ce service. Au total, **3 707 Tonnes** de déchets ont été recyclés pour le compte des magasins de la SCA Ouest.

### Déchets magasins gérés en SCA Ouest Total 2023



## 2.3) La biodiversité

La SCA Ouest s'étend sur 30 hectares dont 123 687 m<sup>2</sup> d'espaces verts. L'entreprise qui s'occupe de l'entretien des espaces verts réalise essentiellement de la taille et de la tonte sans utilisation de produits phytosanitaires. De même, il n'y a quasiment pas d'arrosage des plantes. Les terrains de la SCA Ouest inutilisés qui entourent le site sont gracieusement mis à disposition des éleveurs/cultivateurs pour leurs exploitations. En 2023, la SCA Ouest a souscrit un contrat auprès de ESATCO pour le nettoyage extérieur du site: espaces verts, contours des bâtiments, parkings, circulations, etc. Il s'agit d'un ESAT, qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.

En 2020, la SCA Ouest a décidé de financer à hauteur de 80% un **projet de boisement sur la commune de Saint-Etienne-de-Montluc**. Le projet concerne **7,5 hectares** de prairie qui ont été boisés en 2021 afin de les convertir en forêt. Le projet, monté par le propriétaire forestier dans une démarche de gestion durable et en partenariat avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), a obtenu le **label Bas Carbone** porté par le Ministère de la transition écologique.

**LABEL BAS CARBONE** 

Environ **1 791 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** seront absorbées par les arbres plantés pendant 30 ans. Cela permettra de compenser 100% des consommations d'énergie annuelles et du carburant consommé par la flotte propre SCA Ouest ; soit 30% des émissions CO<sub>2</sub> générées par la SCA Ouest en 2019 (scope 1 & 2).



En plus de la compensation carbone, ce projet génère des co-bénéfices sur le territoire :

- Biodiversité : le boisement est fait avec 10 essences, dont 86 % des essences sont autochtones (chêne, charme, alisier...). Une mare (lieu de biodiversité potentielle) au sein de la parcelle a été réhabilitée et sera pr
- Paysage : le boisement est situé à proximité d'une forêt et sera visible de la route. Il se situe à 4 km de la SCA Ouest.
- Attractivité locale : Il s'agit du 1<sup>er</sup> projet labellisé Bas Carbone et financé en Loire-Atlantique et en Pays de la Loire.

A découvrir sur les sites : [www.cnpf.fr/nos-partenariats-carbone](http://www.cnpf.fr/nos-partenariats-carbone)

et <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/projets/cnpf-cfor-ndeg20-saint-etienne-de-montluc>



Par ailleurs, l'ensemble des magasins du périmètre SCA Ouest participe à l'opération « Nettoyons la nature! ». En 2023, **286** sites ont été nettoyés sur le territoire régional par **28 595** participants.



En 2022, un diagnostic biodiversité a été réalisé en partenariat avec un groupe de 4 étudiants de l'Université Catholique de l'Ouest à Angers, en master Ecologie Industrielle et Développement Durable. La SCA Ouest leur a confié pour mission d'étudier la cartographie environnante de la centrale logistique, d'établir un état des lieux écologiques du site en réalisant un diagnostic de la faune et de la flore, et de proposer un plan d'action.

Le diagnostic a été présenté à la direction. Un bilan positif a pu être dressé :

- Le site est entouré de prairies permanentes et de cultures (Voir [Annexe 6](#))
- Les espaces naturels se caractérisent comme des méta zones humides (Assimilable a des zones humides)
- Le site est parcouru par de nombreuses espèces d'oiseaux gravitant sur les environs et passant sur les espaces naturels de la SCA Ouest, dont certaines espèces protégées et/ou rares comme par exemple le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) ou le Vanneau hupé (*Vanellus vanellus*) (Voir [Annexe 6](#))
- Le site logistique comprend de nombreux espaces verts avec du potentiel pour l'avenir

Avec des méta zones humides, une faune et flore déjà présente, et des prairies permanentes aux alentours, la SCA Ouest a un réel patrimoine naturel à protéger et enrichir.

L'étude a abouti à l'identification de 3 axes d'engagements :

Axe 1 : Préserver la biodiversité existante et développer les connaissances écologiques sur le site

Axe 2 : Améliorer l'intégration du site industriel dans son environnement naturel (continuité écologique et paysage)

Axe 3 : Éduquer, Sensibiliser, Fédérer le personnel et les prestataires autour de la biodiversité

La SCA Ouest a établi son plan d'action autour de ces 3 axes.

Ce premier travail pourra également mener à une charte de biodiversité pour le site à partager avec ses intervenant extérieurs.

### 3) Pollution et risques pour la santé, la sécurité et l'environnement

La SCA Ouest est une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation** selon le Code de l'Environnement.

Le site est notamment concerné par les rubriques ICPE suivantes :

- Entrepôts couverts
- Entrepôts frigorifiques
- Ateliers de charge d'accumulateurs
- Station-service
- Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur
- Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues
- Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues
- Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois
- Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution
- Fluides frigorigènes
- Produits dangereux : produits inflammables, aérosols, produits dangereux pour l'environnement...

Les produits dangereux font l'objet d'une procédure et d'un suivi minutieux par le service sécurité de la centrale. La nature des produits stockés et leurs quantités sont systématiquement enregistrées, et les fiches de données de sécurité de chaque produit sont archivées. Selon les rubriques, certains produits dangereux doivent observer des règles de stockages particulières.

De plus, la SCA Ouest possède des **équipements soumis à des contrôles réglementaires périodiques** au titre des Codes de l'Environnement ou du Travail. Les Responsables de la Maintenance, de l'Environnement, et de la Sécurité assurent que ces contrôles soient réalisés à la fréquence attendue.

Par exemple :

- Tous les ans : Contrôle d'étanchéité des groupes froid relatif aux fuites de fluides frigorigènes.
- Tous les ans : Tests hebdomadaires, semestriels et contrôle annuel du système de sécurité incendie.
- Tous les ans : Les séparateurs d'hydrocarbures de la station de la SCA Ouest sont écrémés et nettoyés.
- Tous les ans : Vérification des équipements de levage.

- Tous les ans : Vérification des armoires électriques (Q18) et de la thermographie (Q19)
- Tous les 2 ans : Contrôle des rejets atmosphériques et de l'efficacité énergétique des chaudières de 400kW à 2MW.
- Tous les 5 ans : Inspection des systèmes de climatisation (CVC) et des pompes à chaleur réversibles de puissance frigorifiques (groupes froid des entrepôts) supérieure à 12kW.
- Plan d'inspection des équipements sous pression

Enfin, le **travail quotidien de la maintenance** sur site est efficace pour prévenir les risques de pollution et les risques en matière de santé, sécurité, et d'environnement. Des contrôles quotidiens ou périodiques des équipements en fonctionnement sont effectués, et toutes les interventions sont datées et enregistrées. Le suivi réglementaire opéré par les Responsables Sécurité et Environnement, couplé à l'engagement des équipes de maintenance SCA Ouest et des prestataires pour le bon fonctionnement du site et de ses installations, garantissent la bonne maîtrise des risques de la centrale.



## V) L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Acteur économique local majeur, la SCA Ouest entretient des relations responsables avec ses parties prenantes.

## V) L'engagement sociétal

### I) Santé et sécurité des consommateurs finaux

Enjeu majeur prioritaire, la santé et la sécurité des clients finaux qui consomment les produits distribués en magasins par la SCA Ouest fait l'objet de la plus grande attention. Un service qualité dédié composé de 4 personnes assure les missions de qualité, hygiène et sécurité alimentaire à 3 niveaux :

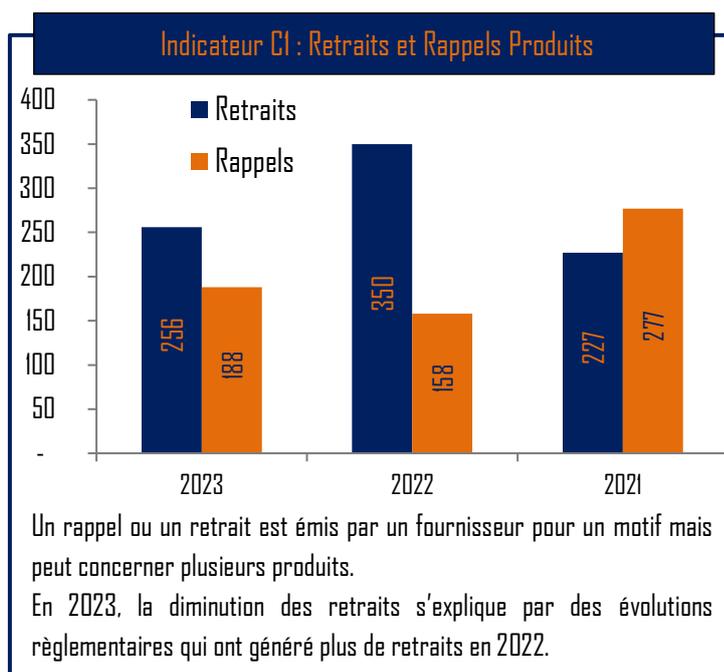
- Assurance qualité au sein des entrepôts de la SCA Ouest
- Support aux fonctions achats pour sécuriser les approvisionnements
- Accompagnement des magasins en matière de sécurité alimentaire et relais régional des politiques d'enseigne

#### Assurance qualité au sein de la SCA Ouest

A chaque étape du parcours des marchandises, les salariés de la centrale doivent être les garants du respect des règles sanitaires et du respect de la chaîne du froid. Le **Plan de Maîtrise Sanitaire** de la SCA Ouest définit les procédures et les rôles de chacun : réception, traçabilité, gestion des non conformités, etc. Les partenaires de la SCA Ouest qui endossent une responsabilité dans le parcours des marchandises, tel que les transporteurs sont sensibilisés grâce à un guide de fonctionnement de la SCA Ouest et des règles applicables.

Des contrôles à réception de la marchandise tels que les dates limites de consommations, les températures, et la conformité de l'étiquetage sont systématiquement effectués sur les produits. Les fruits et légumes font l'objet d'un agréage quotidien qui a pour but de tester que les produits répondent au niveau de qualité exigée par l'enseigne. La SCA Ouest suit un plan de contrôle annuel des produits alimentaires. Des contrôles par échantillonnages selon le plan établi au national sont également effectués sur les produits non alimentaires (jouets, cosmétiques...). Ils concernent certains points de l'étiquetage sur l'emballage et la notice (par exemple pour les jouets : présence du marquage CE, de mentions concernant l'âge, etc.).

Le service qualité délivre les formations nécessaires aux salariés concernés, il réalise le suivi des règles d'hygiène des entrepôts, ainsi que le suivi des actions d'éradication des nuisibles comme la dératisation. **Le service qualité de la centrale joue un rôle essentiel dans la gestion des Retraits de la vente ou Rappels de produits vendus en cas de problème qualité déclaré par le fournisseur (gérés dans l'outil informatique SIRA).**



### Support aux fonctions achats

Vis-à-vis de ses fournisseurs, La SCA Ouest a intégré dans ses Conventions Qualité et Logistique (CQL) les notions de collaboration et garantie du fournisseur concernant ses produits et les modalités de fabrication de ses produits. Une procédure de Retraits-Rappels des produits est aussi incluse dans les CQL. Les certifications biologiques des produits achetés sont également vérifiées au niveau de la centrale.

**Le questionnaire Risky est demandé comme préalable au référencement et à la contractualisation de tous les fournisseurs régionaux que ce soit pour l'alimentaire ou le non-alimentaire.** Ce questionnaire enregistre les démarches qualité, les contacts et les procédures d'urgence, les certifications, le plan de maîtrise sanitaire, l'évaluation des risques produits des fournisseurs sous contrat avec la SCA Ouest. En 2022, le service qualité a élaboré un **système de notation des fournisseurs alimentaires** afin de doter les acheteurs d'un outil d'évaluation nécessaire à une relation commerciale fiable et sécurisée, et pouvant aider à la prise de décision lors de nouveaux référencements. La note obtenue est la synthèse des résultats du questionnaire Risky, des statistiques de défauts constatés sur les produits à réception, ainsi que du nombre et du degré de gravité des Retraits et Rappels générés par le fournisseur. En 2023, ce dispositif d'évaluation fournisseurs a été renforcé par l'organisation de visites chez les fournisseurs afin de compléter leur notation. En 2023, 3 fournisseurs régionaux ont été visités.

Enfin, Le service qualité intervient en tant que **conseil interne auprès des acheteurs lors du référencement de nouveaux produits** afin de vérifier le respect du cadre réglementaire (composition, étiquetage, allégations, etc). Selon le contexte, les produits peuvent être envoyés au laboratoire pour conduire des analyses. Un nouveau produit n'est commercialisé qu'une fois que la SCA Ouest a vérifié qu'il est conforme.

### Accompagnement des magasins en matière de sécurité alimentaire et relais qualité régional de l'enseigne

La centrale déploie les politiques nationales dans sa région, accompagne les magasins et remonte les informations régionales au niveau de la Commission Qualité et Développement Durable nationale. En 2019, l'enseigne a déployé un nouveau référentiel Qualité exigeant pour l'ensemble de ses magasins appelé **Qualiscore**. Qualiscore fixe les règles et évalue les magasins qui sont audités par des bureaux de contrôles externes.

Basé sur la grille FSQS (« Food Store Quality Standard »), Qualiscore met l'accent sur des points incontournables spécifiques à l'enseigne :

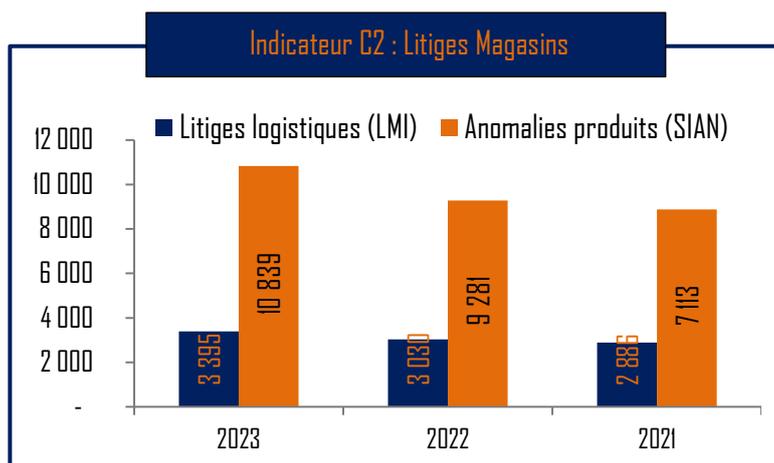
1. Réalisation d'un audit par semestre
2. Présence d'un Responsable Qualité ou Chargé Qualité par magasin
3. Respect de la procédure de gestions des retraits & rappels produits
4. Zéro vente après rappel

La SCA Ouest est impliquée dans les projets nationaux en participant aux groupes de travail conduits par l'enseigne, et en suivant les évolutions réglementaires.

La SCA Ouest endosse le rôle de support aux magasins dans le domaine de la santé et de la sécurité de leurs clients. Les magasins bénéficient des diffusions d'information, de formations, et d'ateliers de travail en matière de qualité organisés par la SCA Ouest. Par exemple, le service qualité de la SCA Ouest a conduit en 2023 un groupe de travail avec les magasins sur le nouveau guide de gestion des alertes. En tant que coordinateur, le service qualité de la SCA Ouest déclenche les Retraits de la vente et les Rappels produits auprès des magasins et suit leur bonne prise en compte : application de la procédure par les magasins, déclaration de leurs quantités de produits concernés. Le service qualité régional de la SCA Ouest suit les indicateurs de gestion de la qualité dans les magasins, comme les notes d'audits Qualiscore par exemple. En 2023, 2 inspections se sont déroulées par magasin.

Les magasins de la région SCA Ouest ont obtenu une note moyenne annuelle d'audit de **908**, comparé à une moyenne annuelle nationale de **906** sur la même période.

Enfin, la centrale administre les **litiges des magasins**, que ce soit des litiges logistiques envers la SCA Ouest remontés dans l'outil informatique LMI, ou des litiges envers les fournisseurs concernant la qualité des produits remontés dans l'outil SIAN.



## 2) Relations avec les parties-prenantes

### 2.1) Implication des salariés

La SCA Ouest souhaite impliquer de plus en plus l'ensemble de son personnel dans ses actions en faveur de la protection de l'environnement. La participation des salariés se caractérise par des actions quotidiennes sur le site comme le tri sélectif dans les bureaux ou les entrepôts, la diminution de la consommation de papier, le respect des consignes concernant l'éclairage, l'utilisation de l'eau, ou le réglage du chauffage.

En 2019, la centrale s'est lancée dans une politique de dématérialisation en se dotant d'outils informatiques pour la facturation et la gestion des contrats avec les fournisseurs de marchandise. Pour la première fois en 2020, l'ensemble des accords commerciaux ont été signés électroniquement, ce qui représente une économie de papier considérable. La crise sanitaire a eu pour effet d'accélérer significativement ce processus de dématérialisation. En 2023, la SCA Ouest a signé électroniquement **6 336** contrats, ce qui représente autant de pages non imprimées.

Depuis 2020, le service Environnement anime une communication interne sur les écrans des salles de pause afin de partager les démarches environnementales de la SCA Ouest et les actualités, les actions mises en œuvres et les résultats obtenus. Tous les salariés sont invités à remonter leurs constats sur site et adresser leurs suggestions à l'équipe énergie.

**Cultur'SCA** a également pour objectif de regrouper les salariés autour des valeurs de l'entreprise. Les événements proposés par Cultur'SCA permettent aux salariés de se rencontrer, de partager, et à la Direction de gratifier l'engagement de ses collaborateurs et d'œuvrer pour le bien-être au travail. L'application compte désormais **329** abonnés.

En 2021, la mise en place du tri des déchets via les zones d'apport volontaire et la suppression des corbeilles individuelles de bureaux (voir [IV. 2.2\) Les déchets](#)) a accentué l'implication des salariés dans l'amélioration du taux de recyclage. La distribution des gourdes personnalisées en remplacement des bouteilles d'eau en plastique à usage unique a poursuivi la sensibilisation des collaborateurs qui deviennent véritablement acteurs des démarches environnementales de la SCA Ouest.

En 2022, dans le cadre du plan de sobriété énergétique, en raison de l'abaissement de la consigne de chauffage à 19°C, l'ensemble des salariés des bureaux ont reçu une doudoune sans manche. Un rappel des bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie dans les bureaux a également été diffusé en interne pour encourager la participation de tous à l'effort de réduction.

En 2023, un guide des bonnes pratiques et éco-gestes au bureau a été diffusé à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable.

## 2.2) Services support aux magasins

La satisfaction des magasins est la première préoccupation de la SCA Ouest qui œuvre en tant que coopérative au service de ses adhérents. Les magasins de la SCA Ouest endossent le rôle de coopérateurs et de clients de la centrale. Chaque service et chaque GT de l'entreprise est engagé à répondre aux attentes de ses magasins, partager l'information nationale et locale, être un support dans les tâches des magasins, et organiser les rencontres entre magasins pour partager l'expérience.

A titre d'exemples, les GT support de la centrale ont conduit les travaux suivants en 2023 :

- **GT formation** : **1 542** participants des magasins ont assisté aux formations organisées par le GT sur l'année
- **Commission finance** : étude et actualité des contrats d'assurance des magasins, étude sur les charges sociales des magasins, étude comparative des titres restaurants et des conditions bancaires, suivi du projet de loi de dématérialisation des factures dont 2 réunions d'information pour les magasins
- **Commission Qualité et Développement Durable (CQDD)** : coordination du déploiement des démarches d'enseigne, accompagnement, conseil aux magasins et partage d'expérience, accompagnement réglementaire (loi AGEC, Décret Tertiaire, Guide de gestion des alertes, etc), tenue de **2** visio-conférences et **2** ateliers sur le site de la SCA Ouest pour informer les magasins sur les actualités
- **Commission régionale d'agrément** : **17** dossiers d'agrément ont été étudiés en SCA Ouest durant l'année, tenue de **8** réunions, et **3** transmissions de magasins ont été accompagnées
- **Commission expansion** : **1** réunion par mois pour accompagner des magasins ayant des projets d'expansion, travail amont sur le développement des parts de marché, conseils aux adhérents porteurs de projets

En 2023, **16** salons professionnels ont été organisés à la SCA Ouest pour ses magasins.

**65,7%** des produits vendus en magasins ont été commandés à la SCA Ouest.

## 2.3) Relations responsables avec les fournisseurs et les prestataires

En tant que centrale d'achat, la relation avec ses fournisseurs est essentielle à l'activité de la SCA Ouest. Avec un volume de **1,98 milliards d'euros d'achats de marchandises** auprès de ses fournisseurs et **23,4 millions d'euros d'achats de prestations** de service, la SCA Ouest se positionne comme un acteur économique local significatif sur le marché.

En 2023, ce sont **63 entreprises extérieures** qui sont intervenues sur le site de la SCA Ouest. Une fois par an, la SCA Ouest reçoit toutes les entreprises extérieures, prestataires travaillant régulièrement sur site pour une réunion d'information. A cette occasion, leur sont présentées les règles de sécurité, d'hygiène et de qualité, ainsi que les politiques environnementales de la SCA Ouest et leurs contributions attendues. Les Plans de prévention 2023 incluant l'**Annexe Environnementale** ont été actualisés et signés avec les prestataires intervenants sur site.

Concernant les délais de paiement, la SCA Ouest respecte la loi LME et a réduit de 10 jours le délai légal de règlement pour les PME (accords cadres signés avec les fournisseurs). La SCA Ouest entretient des relations durables avec ses partenaires. C'est notamment le cas pour les prestataires de transports, tractionnaires locaux avec qui la SCA Ouest travaille depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la loi Sapin II relative à la lutte contre la corruption, la SCA Ouest a engagé une réflexion sur la mise en place d'un programme de lutte contre la corruption au sein de la coopérative. Cette démarche s'inscrit dans les engagements RSE et éthiques de l'enseigne, il s'agit également d'une opportunité de sécurisation du contexte de travail. La SCA Ouest continue de travailler sur la rédaction de son code d'éthique qui sera validé par la Comité Social Economique et diffusé à l'encadrement. Cet objectif a été reconduit en raison de la restructuration du service RH et du CODIR en 2023.

#### 2.4) Coopération avec la collectivité locale et bien être des communautés locales

La SCA Ouest entretient d'étroites relations avec la collectivité locale. L'entreprise est à l'écoute de ses riverains. Afin de minimiser l'impact de son activité pour les populations locales, la centrale agit sur les nuisances qui pourraient être générées notamment par le transport des marchandises. Les chauffeurs de la coopérative sont régulièrement sensibilisés au respect des règles de sécurité routière et les partenaires de transport externes reçoivent un livret où il est rappelé les règles de sécurité sur site et sur la route. Le livret chauffeurs a été actualisé et re-diffusé en 2021, un exemplaire papier est disponible dans chaque véhicule de la flotte SCA Ouest. La sécurité routière est prise très au sérieux par la centrale qui évalue avec la collectivité quels sont les meilleurs trajets et les routes à emprunter de préférence pour éviter les passages des camions dans les zones de la ville où les risques d'accidents sont accentués par la présence des piétons et des écoles. En 2022, un contrôles des niveaux sonores a été réalisées pour l'environnement de la SCA Ouest. Les résultats attestent du respect des niveaux sonores admissibles autant pour le jour que pour la nuit. En 2023, la SCA Ouest a commandé un portail anti-bruit pour couper un couloir de bruit entre les dépôts 4 et 5, et ainsi préserver la qualité de vie des riverains.

### 3) Achats responsables

Le mouvement E. Leclerc, à travers son *Manifeste pour la planète 2017*, et son *Rapport RSE 2018* s'engage pour une consommation plus vertueuse. Le *Rapport RSE 2021* s'inscrit dans la continuité de ces publications et développe les projets opérationnels menés.

#### OBJECTIF E. LECLERC

Transformation progressive des marques propres vers des gammes responsables



#### OBJECTIF E. LECLERC

Transparence auprès du consommateur pour mieux le guider vers les offres raisonnées



#### OBJECTIF E. LECLERC

Maintien de l'accessibilité aux produits et service E.LECLERC



Voir en *Annexe 2* le tableau récapitulatif des engagements de l'enseigne issu de l'Etat des Lieux RSE 2018.

### 3.1) Démarche nationale de l'enseigne

A l'échelle du mouvement E. Leclerc, les démarches en faveur d'une consommation responsable sont nombreuses. Elles peuvent être synthétisées de manière non exhaustive comme suit :

#### ➤ Développement de l'offre responsable à travers ses marques propres E. Leclerc

(cf *Annexe 3 : 15 engagements de la Marque Repère*)

- **Bio village** : produits certifiés biologiques
- **Récoltons l'avenir** : produits d'agriculteurs français en conversion vers le Bio
- **Univert** : produits non-alimentaires éco-labellisés
- **Bio Naïa** : cosmétique Bio
- **Nat & Vie** : marque végétale
- **Chaque jour sans gluten**
- Coton Bio **Tiassaia**
- **Nos Régions ont du Talent** : produits régionaux

#### ➤ Les démarches responsables de la Marque Repère

- La signature **Juste et bon** apposée sur la gamme de charcuterie distribuée par les magasins E. Leclerc sous la marque « Nos Recettes Privilège » évoque les valeurs de développement durable au travers des mentions suivantes : rémunération de l'éleveur basée sur le coût de production, démarche d'amélioration des conditions d'élevage, et porcs nourris sans OGM et élevés sans traitements antibiotiques après le 1er âge (42 jours). Pour développer ces produits, E. Leclerc et Kermené se sont engagés aux côtés de douze éleveurs de porcs et leurs groupements, dans une filière appelée « Collectif niveau 2 », basée sur une rémunération des éleveurs indexée sur le coût alimentaire, et une démarche de progrès en faveur du bien-être animal et du respect de l'environnement.
- La gamme **Engagé** de la marque Repère propose des produits frais responsables, qui soutiennent les producteurs et éleveurs français à travers une meilleure rémunération. La démarche offre trois garanties : une meilleure rémunération pour soutenir les éleveurs et producteurs français, des pratiques en faveur du bien-être animal, des produits sans OGM et/ou sans traitement antibiotique.
- Les soupes **Bon et bien** initialement développées autour du centre Leclerc de Templeuve ont pour objectif de développer des projets locaux dans une démarche d'économie circulaire intégrant la lutte contre le gaspillage alimentaire et la préservation de l'emploi local. A Templeuve c'est le fruit d'un partenariat entre l'industrie agroalimentaire McCain, des agriculteurs, et des associations notamment les Banques Alimentaires, qui a permis de créer une unité de production qui utilise les légumes et les fruits écartés de la vente pour fabriquer des soupes innovantes en employant des chômeurs de longue durée en réinsertion.

➤ Engagement pour le respect de l'environnement

- **Pour une pêche durable** : Le mouvement a initié une action globale portant sur l'ensemble des produits de la pêche (banc marée, produits de la mer transformés) et sur tous les canaux d'approvisionnement (marques nationales, marques distributeur, approvisionnement direct par les magasins en poisson frais, etc.). Une liste des espèces proscrites à la vente a été élaborée, réactualisée annuellement avec l'appui de The Forest Trust, sur la base de données scientifiques. Cette liste est mise à jour est communiquée chaque année aux centrales régionales et aux magasins. Les responsables marée ont été formés pour leur permettre de mieux sensibiliser leurs clients aux enjeux de la pêche responsable. En parallèle, E. Leclerc a sélectionné 12 labels tels que MSC, Bio, Pêche durable, ASC, etc. et s'engage à commercialiser 100% de produits de la mer responsables dès 2025. En 2023, la démarche a été complétée par la liste verte marée qui propose des alternatives aux espèces proscrites.
- **En faveur d'une huile de palme responsable** : E. Leclerc s'est engagé dès 2004 dans une démarche volontariste et progressive visant à réduire son empreinte forestière. Un plan forêt a ainsi été élaboré par l'enseigne, en partenariat avec l'organisation The Forest Trust (TFT), portant sur 3 secteurs clés : le bois, le papier et l'huile de palme. En 2010, la Scamark adhère au «Roundtable on Sustainable Palm Oil» (RSPO), une association qui regroupe plus de 3 000 membres (planteurs, raffineurs, industriels, distributeurs...) et vise à généraliser l'huile de palme produite dans de meilleures conditions. Depuis 2015, la totalité des produits marque propre E. Leclerc concernés intègrent une huile certifiée RSPO. En 2016, E. Leclerc a décidé d'adopter une approche plus exigeante, préconisée par la plupart des ONG : la démarche « Zéro Déforestation ». Cet engagement vise la transformation globale de la filière en complétant les systèmes de certification actuels. Ainsi, E. Leclerc s'attache à engager chacun des acteurs clés de sa chaîne d'approvisionnement au regard de l'objectif « Zéro Déforestation ».
- **Soja** : Le soja est utilisé en grande majorité pour l'alimentation animale et est principalement importé d'Amérique du sud. Son exploitation contribue à la déforestation de la forêt amazonienne. Fin 2020, l'ensemble des distributeurs français s'est mobilisé autour d'un objectif commun : bannir des circuits commerciaux le soja récolté sur des terres déboisées. Cette mobilisation a conduit à l'établissement d'un Manifeste « pour une mobilisation des acteurs français pour lutter contre la déforestation importée liée au soja » dont E. Leclerc est signataire.
- **Charbon de bois** : E. Leclerc a rejoint le Charcoal Transparency Initiative pour engager la filière vers plus de transparence et basculer vers un charbon de bois plus responsable.
- **Réduire les emballages en plastique** : Pour E. Leclerc, il convient d'optimiser les emballages sans nuire à leur fonction. L'ensemble des emballages des 6000 produits Marque Repère est repensé afin d'identifier ceux pour lesquels il serait possible de supprimer certains éléments en plastique. Lorsqu'il ne peut pas être supprimé, le plastique est remplacé par un autre matériau dont les fonctionnalités essentielles sont semblables.

➤ Engagement pour la santé des consommateurs

- **Réduction des additifs dans les produits alimentaires et Suppression des substances préoccupantes** : E. Leclerc a mis en place une démarche baptisée « Better Add » (le moins possible d'additifs, et seulement si c'est utile) organisée en trois volets
  - N'utiliser que des colorants et arômes naturels dans les produits alimentaires destinés aux enfants.
  - Réduction du nombre d'additifs dans les produits alimentaires.
  - Suppression ou substitution des additifs identifiés comme étant problématiques par les études scientifiques et/ou les ONG.E. Leclerc demandera par ailleurs aux marques nationales de s'engager sur des plans de progrès similaires.

➤ Engagement pour le bien-être animal

- **Suppression des œufs frais de poules en cage pour la marque distributeur** : Marque Repère s'engage à veiller à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage. Comme par exemple en accompagnant la filière avicole sur la suppression de l'élevage en cage des poules pondeuses. L'enseigne a atteint son objectif de supprimer pour 2020 les œufs frais issus de poules élevées en cage pour ses MDD (Marque Repère et Eco+). L'enjeu à 2025 est de l'étendre à l'ensemble du rayon et pour toutes les autres marques. **Dès Depuis 2023** pour l'ensemble des produits "transformés" à marque distributeur, les œufs utilisés comme ingrédients (les ovoproduits) ~~seront~~ **sont** également issus de poules élevées hors cage.
- **Adhésion de l'enseigne à l'ECC, European Chicken Commitment en septembre 2020** : Porté par une trentaine d'ONG européennes, les signataires de cet accord s'engagent sur des pratiques minimum standards à 2026 sur les poulets de chair. Cela concerne notamment la présence de lumière naturelle, la réduction de la densité d'élevage, la sélection de souches à croissance lente, les conditions d'abattage, la présence de perchoirs, etc. Les cahiers des charges bio et Label Rouge répondent déjà à la plupart des exigences de l'ECC en élevage.
- **Suppression de la fourrure animale sur l'offre textile (Tissaia) depuis 2007** : La marque distributeur Tissaia, qui représente 50% du chiffre d'affaires de l'enseigne en textile, est la seule marque de distributeur à n'avoir jamais utilisé de fourrure animale. Un engagement qui reste valable pour les années à venir, et qui complète les autres bonnes pratiques de l'enseigne dans le textile.

➤ Respect des droits de l'Homme

Lors de ses achats à l'étranger, l'enseigne veille au respect de ses normes sociales et éthiques élevées par ses fournisseurs. L'ambition est d'accompagner ses partenaires dans le respect des droits individuels et de la dignité, la diminution de leur impact environnemental, et la promotion d'une croissance durable. A ce titre, le mouvement E. Leclerc adhère au Code de Conduite AMFORI BSCI. La BSCI (Business Social Compliance Initiative) est le référentiel qu'utilise l'enseigne Leclerc pour réaliser les audits sociaux. Elle vise à faire progresser les conditions sociales dans les usines avec lesquelles collabore la SIPLLEC (société d'importation du mouvement). Elle est adossée aux critères de l'Organisation Internationale du Travail et elle est considérée comme un référentiel exigeant, bénéficiant d'une reconnaissance internationale.

### 3.2) Démarche régionale de la SCA Ouest

La SCA Ouest, en tant qu'outil régional au service de l'enseigne et des magasins de son périmètre, applique et met en œuvre la politique d'achats responsables E. Leclerc. La centrale d'achat bénéficie directement des évolutions faites dans le référencement des produits au national pour les proposer à ses magasins. À son niveau régional, la SCA Ouest référence aussi des fournisseurs pour compléter l'offre nationale, pour travailler avec des fournisseurs locaux, pour proposer des produits locaux, et pour sécuriser des approvisionnements nationaux qui pourraient être en rupture. En 2023, la SCA Ouest a travaillé avec **1 696\* fournisseurs** (incluant le référencement national GALEC et régional SCA Ouest) et **347\* contrats cadres** ont été signés par les acheteurs de la SCA Ouest pour les magasins de sa région (référencement régional SCA Ouest).

*\*exclusion des contrats n'ayant pas réalisé de chiffre d'affaire en 2023*

#### ➤ Produits certifiés

La SCA Ouest s'engage à promouvoir la consommation responsable dans ses approvisionnements régionaux. La centrale d'achat, grâce à ses Groupes de Travail (GT), incite les magasins et leurs concepts à commander, via le référencement, des produits engagés et respectueux de l'environnement. Par exemple, en 2023, l'offre de produits bio certifiés AB a été mise en avant à travers 2 catalogues dédiés. Un catalogue a également mis en avant les produits labellisés Bleu Blanc Cœur. D'autres produits certifiés sont aussi mis en valeur toute l'année au sein des autres catalogues des magasins. **7 %** des articles alimentaires référencés en SCA Ouest sont certifiés bio, cela représente **3 879** références.

#### ➤ Exemples de projets d'achats responsables portés par la SCA Ouest

##### ▪ **Les Fruits et Légumes :**

#### Vergers Écoresponsables

**100%** de pommes référencées en centrale sont issues de **Vergers écoresponsables**.

Cette démarche a été initiée et impulsée par la SCA Ouest et la démarche est désormais déployée au niveau national par le GALEC.



- **La soupe de poisson Royale Marée :** Royale Marée est une entité du mouvement E. Leclerc basée aux Sables d'Olonne. L'entreprise réalise de la découpe et de la préparation de poissons frais livrés aux magasins via la SCA Ouest. En 2019, la SCA Ouest et Royale Marée conçoivent une soupe de poisson issue des chutes de la découpe réalisée au sein de Royale Marée. L'atelier approvisionne une entreprise locale artisanale, PSMA La Sablaise qui fabrique la soupe. La soupe ainsi réalisée contient **40%** de poissons issus de la pêche locale et française des criées de la côte Atlantique et représente **48** poissonniers. Ce produit est référencé par la SCA Ouest qui livre les magasins qui lui passent commande. Cette démarche « Bon et Bien » permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser l'économie locale, et proposer un produit local de qualité. En 2023, ce sont **18** tonnes de coproduits issus de la découpe de poissons à Royale Marée qui ont évité le gaspillage en servant à la fabrication de la soupe « Bon et Bien ».

- Laiterie EDDE : le Lait « De nous à vous »** : En 2016, pour répondre à la crise du lait rencontrée en 2009, un groupe d'éleveurs de 14 exploitations en Loire-Atlantique et Poitou-Charentes créent leur propre laiterie à Remouillé, en Loire-Atlantique. Ils produisent un lait riche en oméga 3 naturels sans huile de palme ni OGM, dans la démarche de production labellisé Bleu Blanc Cœur. Le lait est conditionné dans une poche souple innovante. Leclerc a été partenaire du projet dès le départ. La SCA Ouest et certains Adhérents se sont portés caution au démarrage de l'activité de cette coopérative. Ce partenariat a aidé les éleveurs à définir les attentes des consommateurs et établir le cahier des charges de leur produit, et lui a garanti des débouchés en point de vente. La SCA Ouest continue de soutenir la laiterie dans ses futurs investissements par le biais de l'engagement du contrat commercial avec ce fournisseur.

**Bleu Blanc Cœur**

En 2023, la SCA Ouest a acheté  **1 507 521 litres de laits et crèmes « En Direct Des Eleveurs ».** Ces achats lui ont permis des gains environnementaux expliqués ci-dessous.

En 2021, la marque En Direct Des Eleveurs obtient la labellisation Agri-Ethique. Ce label de commerce équitable français garantit une juste rémunération des éleveurs, préserve l'emploi local, et agit pour le bien-être animal et le respect de l'environnement.





## Grâce à son engagement dans la filière Bleu-Blanc-Cœur, LA CENTRALE SCAOUEST, via le lait En Direct des Eleveurs a amélioré l'impact nutritionnel et environnemental de notre alimentation.

Compteur pour la période : 2023

<div style="background-color: #2e7d32; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>DIVERSITÉ &amp; PAYSAGES</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>-7,0</b> Ha de maïs</li> <li><b>-46</b> Ha de soja d'importation</li> <hr style="width: 50%; margin: 5px auto;"/> <li>Au profit de <b>+14</b> Ha d'herbe et de luzerne</li> <li><b>+82</b> Ha de lin, féverole, colza, lupin et de pois</li> </ul>	<div style="background-color: #ffc107; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>ENVIRONNEMENT</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>-29</b> Kg de produits phytosanitaires</li> <li><b>-359</b> t de CO2 rejetés dans l'atmosphère</li> <hr style="width: 50%; margin: 5px auto;"/> <li>Soit l'équivalent de <b>+1 859 406</b> de km non parcourus en voiture</li> </ul>	<div style="background-color: #003366; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>NUTRITION &amp; SANTÉ</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>-616</b> Kg d'acides gras saturés</li> <li><b>+53</b> Kg d'oméga 3 dans nos assiettes</li> <hr style="width: 50%; margin: 5px auto;"/> <li>Soit l'équivalent de <b>+291</b> Français augmentant de 50% leurs apports quotidiens en Oméga 3</li> </ul>
--	---	--

**+5%**  
de surcoût de production maximum

Rémunération plus juste de nos agriculteurs

Plaisir, goût et saveur !

Animaux en meilleure santé

Produits de qualité accessibles à tous

DÉMARCHE ENCOURAGÉE PAR LES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE, DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

[www.bleu-blanc-coeur.org](http://www.bleu-blanc-coeur.org)

- **Du papier responsable pour les prospectus** : En tant que metteur sur le marché de papier, la SCA Ouest adhère à CITEO et y règle une contribution annuelle qui finance la gestion des déchets issus de ces papiers en fin de vie (ex : prospectus – affiches – courriers administratifs...). La mission de CITEO, entreprise privée, est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**. En 2023, la SCA Ouest a déclaré **491 tonnes** de papier, soit -78,36% par rapport à 2022. Cela représente une contribution de **33 444€**, qui ont permis de financer la collecte pour **31 000 habitants**, et la fabrication de **372 tonnes** de papiers recyclés. La baisse de quantité déclarée s'explique par les démarches de dématérialisation conduites par la SCA Ouest.

3 critères de sélection sont intégrés aux appels d'offres effectués par la SCA Ouest auprès des agences, imprimeurs et/ou papetiers :



- **L'origine de la Fibre** : papiers recyclés (>50% de fibres recyclées), ou papiers issus de forêts gérées durablement
- **La recyclabilité** : teinte de la fibre, colles, encres
- **L'affichage logo TRIMAN** : obligation d'apposer cette signalétique sur les produits qui relèvent d'une consigne de tri

### Certification PEFC

La SCA Ouest a sélectionné la **certification PEFC** pour tous ses achats de papier.



### Protégeons l'environnement

Cet encart apparaît en dernière de couverture des prospectus nationaux & régionaux.



- **Évaluation des fournisseurs de charbon de bois** : Dans le cadre de son Plan Forêt, l'Enseigne s'est engagée à commercialiser des produits à base de bois respectant au mieux l'environnement. Le charbon de bois est un des produits ciblés dans la démarche. Depuis plusieurs années, une analyse des référencements nationaux de charbon de bois (MDD et MN) est réalisée afin d'identifier les principaux risques environnementaux et sociaux associés. En 2021, l'étude a été étendue aux référencements régionaux de charbon de bois. Depuis lors, la SCA Ouest, accompagnée par Earthworm Foundation, évalue chaque année ses fournisseurs de charbon de bois. En 2023, l'évaluation a été étendue au pellets.

### Alliances locales

En 2023, **1 115** contrats **Alliances Locales** ont été conclus entre les magasins SCA Ouest et leurs partenaires locaux.



### ➤ Approvisionnements locaux

La bannière « Alliances Locales » E. Leclerc réunit les objectifs suivants :

- Maintenir le tissu économique et agricole existant
- Proposer des produits de proximité
- Réduire le transport et les impacts carbone liés

Ces partenariats se traduisent par un engagement direct des magasins auprès des producteurs de leur région, garanti par une charte. Ils rapprochent les consommateurs et les producteurs et valorisent la **production locale, 100 km autour du point de vente**. Les producteurs profitent de débouchés directs et réguliers, sans intermédiaire; les consommateurs découvrent des produits et savoir-faire régionaux, un pas de plus vers une consommation plus responsable. Depuis 2016, la SCA Ouest veille à la bonne application de la démarche nationale. Interface entre la politique d'enseigne et sa mise en œuvre dans les centres E. Leclerc, elle conseille et oriente les magasins pour assurer la cohérence et la sécurisation des contrats, elle assure un regroupement de l'information via une plateforme dédiée. Le coordinateur du département « frais » de la SCA Ouest assure ce service support pour les magasins et déploie les préconisations de l'enseigne dans une démarche d'ancrage territorial régional. En 2023, les magasins de la SCA Ouest ont mis en avant leurs produits Alliances Locales dans un catalogue dédié à ces produits. Au-delà du dispositif Alliances Locales, la SCA Ouest est reconnue pour sa fidélité envers ses fournisseurs et prestataires locaux. Des partenariats de longue date existent dans tous les secteurs (alimentaire, transport, recyclage, travaux...).

### ➤ Respect des droits de l'Homme

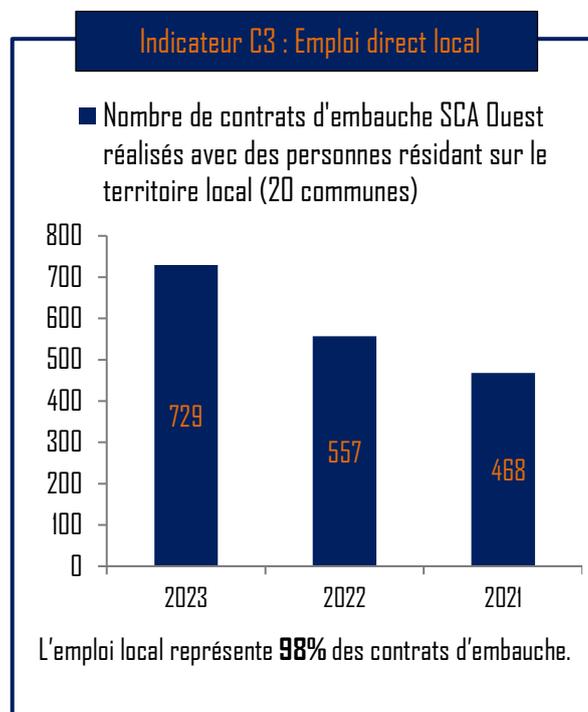
La SCA Ouest a intégré dans ses Conventions Qualité et Logistique (CQL) – faisant parties des contrats cadres avec les fournisseurs - des articles concernant le respect des Droits de L'Homme, la concurrence loyale et le respect des droits de propriété. De plus, dans le cadre du plan de lutte contre le travail illégal 2016-2018 (PLNTI), la SCA Ouest met en œuvre son devoir de vigilance en s'assurant du respect des dispositions légales en vigueur chez les cocontractants et sous-traitants (pour les contrats d'une valeur supérieure ou courant d'affaires cumulé supérieur à 5 000€, conformément à la réglementation).

## 4) Développement économique local

Ancrée depuis 50 ans sur la commune de Saint-Etienne de Montluc, la SCA Ouest a développé un tissu économique durable avec ses partenaires locaux et s'implique fortement dans la vie associative locale. Entreprise majeure sur son territoire entre Nantes et Saint-Nazaire, la SCA Ouest génère à la fois des emplois directs et indirects.

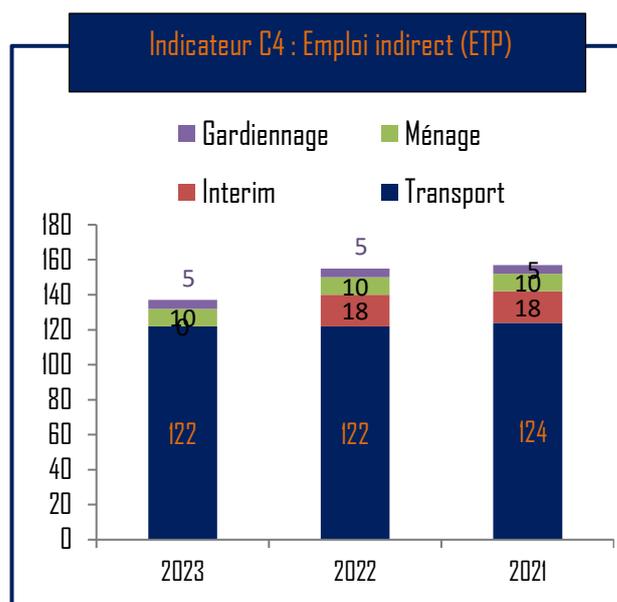
➤ Création d'emplois directs sur le territoire

Les emplois directs locaux se caractérisent par les contrats de travail signés entre la SCA Ouest et des personnes résidant dans les **20 communes** dans un périmètre d'environ **20 km** autour du site (*en orange sur la carte*). La SCA Ouest recourt aux saisonniers plutôt qu'aux intérimaires afin de favoriser l'emploi local et l'emploi étudiant. Les jeunes sont recrutés souvent plusieurs années de suite et constituent un réel vivier pour l'entreprise.



➤ Emplois indirects induits par l'activité de la centrale

Les emplois indirects sont créés par répercussion de l'activité induite par la centrale chez ses partenaires économiques tels que les prestataires de service : transport de marchandise, maintenance, gestion des déchets, travaux... Les partenariats durables noués avec les entreprises locales pérennisent le bassin d'emploi. En 2023, ce sont **63 entreprises extérieures** qui sont intervenues sur le site de la SCA Ouest. De plus, les nombreux salariés venant travailler tous les jours sur le site de la SCA Ouest, contribuent à la clientèle des commerces locaux comme la restauration et les commerces alimentaires, les garages, les stations services, les coiffeurs, les boulangeries ou autres commerces utilisés à proximité du lieu de travail.



## 5) Partenariats associatifs

La SCA Ouest met systématiquement ses ressources logistiques (parking, semi-réfrigérées, matériels) à disposition des associations locales pour leurs manifestations annuelles telles la fête des Jonquilles par le comité des fêtes, le Rallython, le Téléthon, la kermess de l'école, etc.

Des dons de produits sont également réalisés chaque année pour ces événements et associations locales. En 2023, ce sont **23 associations et bénéficiaires locaux** auxquelles la SCA Ouest a fait des dons exceptionnels.

Chaque année, la SCA Ouest soutient l'association Clem'Action et sa journée d'animations solidaires annuel à Saint-Etienne-de-Montluc. Durant cette journée, le trail et la rando Clem'Action ont pour but de collecter des fonds au profit des actions menées pour vaincre les maladies lysosomales, maladies génétiques rares polyhandicapantes et dégénératives.

### Indicateur C5 : Partenariats associatifs

La SCA Ouest a signé une Convention de partenariat avec :

- ✓ **LE RELAIS** : mise à disposition d'un point de collecte de vêtements permanent
- ✓ **LES RESTOS DU CŒUR** : dons réguliers de denrées alimentaires et fournitures diverses
- ✓ **LA BANQUE ALIMENTAIRE** : dons réguliers de denrées alimentaires
- ✓ **LA SPA** : dons réguliers de denrées pour animaux

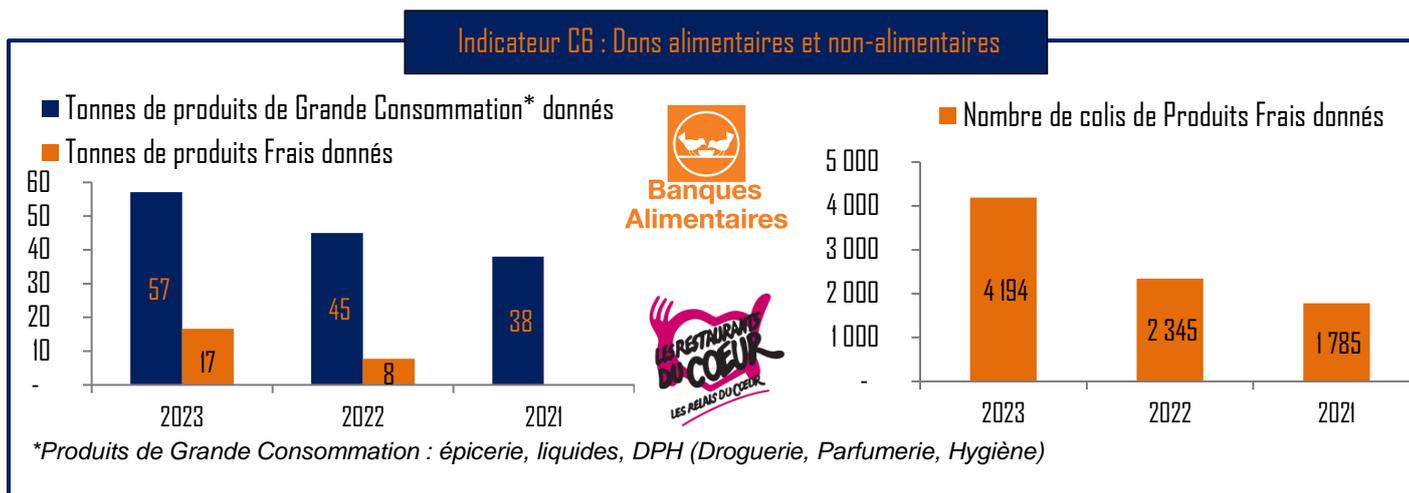
Le service Qualité et Développement Durable de la SCA Ouest est le relais des événements nationaux de l'enseigne auprès des magasins :

- *Tous unis contre le cancer* en partenariat avec la **Ligue contre le cancer**
- *Une orchidée pour la mémoire* avec la **Fondation pour la Recherche sur Alzheimer**
- Événement en partenariat avec **SNSM, Les Sauveteurs en mer**
- Collecte annuelle au profit de la **Fédération Française des Banques Alimentaires**

En 2023, la SCA Ouest a également réalisé des **dons exceptionnels** pour la rentrée des classes, en faveur des associations Secours Populaire et Banque Alimentaire. Plus de **10 palettes** contenant des fournitures scolaires neuves ont données pour être distribuées aux élèves dans le besoin.

### ➤ Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire

La SCA Ouest s'engage à recourir systématiquement au don aux Banques Alimentaires et aux Restos du Cœur pour tous les produits qui ne peuvent être livrés en magasin bien qu'étant parfaitement propres à la consommation car l'emballage a été endommagé lors du transport ou qui font l'objet d'une erreur de livraison de la part du fournisseur par exemple. En 2023, les produits donnés par la Scaouest à la Banque Alimentaire de Loire Atlantique ont été distribués auprès de 126 associations pour environ 30 000 bénéficiaires.



## 6) Innovation et technologie

L'innovation fait véritablement partie de l'ADN du mouvement E. Leclerc depuis sa création en 1949 qui invente un nouveau modèle de distribution :

*Permettre à chacun de mieux vivre en dépensant moins, par une innovation permanente et responsable.*

Au fil des années, E. Leclerc confirme sa position de marque pionnière en transformant les codes de la distribution : les sacs réutilisables dès 1996, un accès au service consommateur pour les sourds et les malentendants en 2013, l'invention du drive piéton en 2017, etc. La SCA Ouest, à son échelle, s'inscrit dans l'impulsion de l'enseigne en matière d'innovation.

Chaque Groupe de Travail de la SCA Ouest est en veille permanente sur les nouvelles tendances de consommation et les innovations dans son domaine. Des tests sont régulièrement conduits en magasins.

La centrale logistique fait preuve d'innovation permanente sur son site en améliorant continuellement ses outils pour augmenter leur performance, comme par exemple pour la gestion des stocks avec l'outil GAEL. De même, l'outil GER (Gestion des Expéditions et du Routage) a été développé par la SCA Ouest pour la planification et l'optimisation du transport de marchandises. En relation avec les constructeurs de camions et les experts logistique, la SCA Ouest se prête volontiers aux tests de nouvelles technologies. En 2015, la centrale construit un entrepôt entièrement automatisé. Il est complété par un procédé automatisé de préparation à la couche. Ces technologies avancées complètent les méthodes logistiques employées dans les autres entrepôts et apportent une capacité de stockage et de préparation supplémentaire, une rapidité et efficacité d'exécution pour des tâches répétitives non qualifiées en termes d'emploi. La SCA Ouest croit à la complémentarité entre les Hommes et les technologies pour améliorer les conditions de travail.

De même, la SCA Ouest conduit des essais sur l'utilisation d'exosquelettes afin d'améliorer le confort de ses salariés. En effet, ces équipements représentent une opportunité pour minimiser certains efforts qui peuvent conduire un effet sur la santé de l'opérateur lorsqu'il y a une répétition de la tâche. Des essais ont été conduits au sein de l'entrepôt des fruits et légumes en 2022, au sein de l'entrepôt sec en 2023, et ils seront poursuivis pour des tâches ciblées au sein du service de maintenance en 2024.

La SCA Ouest croit également à l'innovation pour améliorer son empreinte environnementale. C'est pourquoi, le site a investi sur le volet technique pour remplacer des installations par des équipements offrant une meilleure efficacité énergétique. C'est le cas par exemple des groupes de production de froid par compression de CO<sub>2</sub> de l'entrepôt réfrigéré, et de la récupération des calories de la production de froid pour alimenter la pompe à chaleur de la salle de collection. Depuis 2015, le programme de relamping progressif des entrepôts par des éclairages LED aux technologies avancées en est également une mise en application. La centrale logistique régionale est en veille permanente et étudie toutes les évolutions technologiques du marché pour transformer son entreprise orientée vers l'avenir : ergosquelettes, nouvelles normes de semi-remorque, équipements techniques optimisés, LED, photovoltaïque...

En 2022, La SCA Ouest a entamé les travaux d'extension de l'entrepôt automatisé 7. Le projet d'extension comportera des panneaux photovoltaïques sur 2 500 m<sup>2</sup> de toiture, avec une prévision de production annuelle de près de 600 000 kWh. Cette installation sera en autoconsommation totale sur le site de SCA Ouest.



## VI) ANNEXES

ANNEXE 1 : OBJECTIFS ET REALISATIONS 2023

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DE L'ENSEIGNE

ANNEXE 3 : 15 ENGAGEMENTS DE LA MARQUE REPERE

ANNEXE 4 : TABLE RECAPITULATIVE DES INFORMATIONS RSE

ANNEXE 5 : LISTE DES INDICATEURS

ANNEXE 6 : CARTOGRAPHIE PARCELLAIRE DE LA SCA OUEST ET OBSERVATIONS



VI) Annexes

## ANNEXE 1 : OBJECTIFS ET REALISATIONS 2023

PILIER	THEMES PRIORITAIRES POUR LA SCA OUEST	ENGAGEMENT/OBJECTIFS	Réalisations 2023	STATUT
GOUVERNANCE	<b>Gouvernance coopérative</b>	<i>Équité, égalité et transparence</i> - Application du droit coopératif basé sur le principe d'1 Coopérateur = 1 voix	/	Permanent
	Lutte contre la corruption	-Déploiement du plan anti-corruption de la centrale	Plan présenté au CA en 2021, Objectif reconduit en raison de la restructuration du service RH et CODIR en 2023.	Objectif 2024
	Ethique	- Rédaction du Code d'Ethique SCA Ouest	Plan présenté au CA en 2021, Objectif reconduit en raison de la restructuration du service RH et CODIR en 2023.	Objectif 2024
RESSOURCES HUMAINES	<b>Santé et sécurité au travail</b>	<i>Politique: Zéro prise de risque, Zéro accident</i> - Application de l'éveil musculaire dans tous les entrepôts avant la prise de poste	Réalisé	Permanent
		- Formation de 100% des nouveaux arrivants aux règles de Qualité Sécurité et Environnement sur site: les nouveaux arrivants sont formés dès leur accueil pour la première prise de poste	664 formations QSE nouvel arrivant dispensées (CDI, CDD, Saisonniers et Etudiants). Escape game de prévention sécurité réalisé avec 500 salariés logistique.	Permanent
		- Amélioration continue des équipements, marquage, circulations, et éclairage pour la sécurité des employés et intervenants sur site	139 396 € dépensés pour la sécurité	Permanent
	<b>Bien-être et accompagnement des collaborateurs</b>	- Développement de <i>Culture SCA</i> afin de fédérer autour d'une culture partagée au sein de l'entreprise et de renforcer la fierté d'appartenance	Concours de pronostics pour la coupe du monde de rugby, organisation d'un barbecue, quiz du Tour de France	Permanent
		- Dispenser la formation e-learning du mouvement E. Leclerc « Adèle » (inclus module Développement durable) à 100% des salariés	Formation dispensée à tous les nouveaux arrivants de l'Administratif.	Permanent
	<b>Attraction et fidélisation des employés</b>	- Organisation d'un job dating à la SCA Ouest	Participation de la Sca Ouest à 11 salons de recrutement et job datings.	Réalisé
QUALITE	<b>Santé et sécurité des consommateurs finaux</b>	- Animation du plan de maîtrise sanitaire et formation à l'hygiène et la sécurité alimentaire des employés en charge de la réception des marchandises dans les entrepôts	Cessions de formations internes réalisées	Permanent
		- Mise en place d'un plan de contrôle des fournisseurs régionaux (contrats cadre SCA Ouest) – échantillonnage en fonction des statistiques SIAN, LMI, Questionnaire Risky	Mise en place des visites fournisseurs	Objectif 2025
	<b>Satisfaction des magasins</b>	- Conduite des GT support : GT Formation, Commission finance, CGDD, Commission régionale d'agrément, Commission expansion	Reprise à 100% des réunions et rendez-vous en physiques suite aux « années Covid ».	Permanent
	<b>Innovation et technologie</b>	- Etude et tests de l'utilisation d'ergosquelettes dans le but d'améliorer les conditions de travail des employés, et minimiser la pénibilité du travail	En 2023, des tests non concluants ont été conduits au dépôt G. Tests à réaliser en	Objectif 2024

PILERS	THEMES PRIORITAIRES POUR LA SCA OUEST	ENGAGEMENT/OBJECTIFS	Réalisations 2023	STATUT	
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	Efficacité énergétique		2024 sur des tâches spécifiques du service maintenance.		
		- Réduire de 10% la consommation d'énergie entre 2022 et 2025	L'objectif précédent pour la période 2020-2025 ayant été atteint, la SCA Ouest a fixé un nouvel objectif pour la période 2022-2025.	Objectif 2025	
		- Suivi du SMé et certification ISO50001 version 2018	La SCA Ouest a été re-certifiée en octobre 2023.	Permanent	
		- Revue et mise à jour des programmations de la GTB: horaires d'éclairage, consignes de températures, alertes de dépassement	Réalisé avec Greenflex dans le cadre de leur contrat d'accompagnement sur le management de l'énergie.	Réalisé	
		- Conduite de projets d'efficacité énergétique dans le but d'atteindre les objectifs imposés par le Décret Tertiaire : -40% en 2030	En 2023, maintien du plan de sobriété énergétique. Remplacement de 171 chargeurs d'engins logistiques par des équipements plus performants, 221 LED installés, 13 sas de quai installés, mise en place de la HP flottante sur les groupes froid.	Objectif 2030	
		- Maintenir la consommation moyenne par camion à un niveau inférieur ou égal à 28,5 Litre/100 kms/an entre 2020 et 2025	27,57L/100km réalisé en 2023	Objectif 2020-2025	
	Optimisation du transport de marchandises		- Ajouter une annexe à 100% des contrats de transporteurs sur le respect des consignes de Sécurité et Environnement sur site	Objectif 2025	Objectif 2025
			- Tester et sélectionner des solutions alternatives bas carbone aux équipements actuels	En 2023, le système Eco-drive a été mis en marche pour remplacer le GNR des semis réfrigérés. L'objectif et d'équiper 50% des tracteurs avec ce système d'ici à 2025. De plus en 2023, la Sca Ouest a contracté un camion 100% électrique avec un prestataire partenaire de transport.	Objectif 2025
	Réduction et valorisation des déchets, lutte contre le gaspillage		- Etude et test sur des emballages réutilisables conditionnés par les magasins pour les clients	Déploiement d'une solution de barquettes en inox réemployables et consignées dans 10 magasins. Etude en cours sur les bouteilles consignées.	Objectif 2025
			-Amélioration continue sur le tri des déchets en Scaouest, et les démarches anti-gaspillage	Achat de 135 caisses pour le tri des déchets, actualisation des Conventions de dons aux associations.	Permanent
			- Accompagnement des magasins sur les démarches anti-gaspillage	Objectif de l'enseigne d'atteindre 30% de magasins labellisés avec le label anti-gaspillage.	Objectif 2025

PILERS	THEMES PRIORITAIRES POUR LA SCA OUEST	ENGAGEMENT/OBJECTIFS	Réalisations 2023	STATUT
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	Maîtrise des consommations d'eau	- Mise en place de la récupération d'eau de pluie pour la station de lavage des camions	En 2023, l'équipement d'une sonde thermo-réglée sur le rouleau du lavage camion permet de supprimer la perte systématique d'eau en fin de programme.	Objectif 2024
		- Sensibilisation des chauffeurs sur leurs consommations au niveau de la station de lavage	Objectif 2025	Objectif 2025
		- Mise en place de la récupération d'eau des essais périodiques de la sécurité incendie (sprinklers)	Identification de la source de rejet d'eau lors des tests hebdomadaires sur les moto-pompes, recherche d'un système de boucle fermée pour réinjection de l'eau dans le réseau. Objectif reconduit en 2024.	Objectif 2024
	Empreinte carbone	- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2010	-67% réalisés entre 2010 et 2023 sur les GES liées aux consommations d'énergie : électricité, gaz.	Objectif 2030
		- Mise à jour du bilan carbone SCA Ouest : scopes 1, 2, et 3	Mission réalisée avec un cabinet conseil en RSE sur les données 2022.	Réalisé
		- Mise en place du covoiturage entre employés	Objectif 2025	Objectif 2025
	Economie circulaire	- Structuration d'une bourse d'échange entre les magasins	Travail en cours sur une plateforme partagée avec la Socamaine	Objectif 2025
Nature et Biodiversité	- Déployer un plan d'action Biodiversité sur le site	Suite à l'étude réalisée en 2022, établissement du plan d'action Sca Ouest en 2023. Actions à mettre en œuvre jusqu'en 2025.	Objectif 2025	
RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES	Relation avec les prestataires	- Intégration d'une clause Qualité Sécurité Environnement aux contrats de prestation de service	L'Annexe Environnementale a été mise à jour et signée par les prestataires avec les Plans de Prévention 2023	Permanent
		- Conduite annuelle d'une réunion d'information QSE aux prestataires intervenants sur site	Réalisé en janvier 2023	Permanent
	Achats responsables	- Rédaction d'un guide des achats à l'attention des fournisseurs/ charte relations fournisseurs responsables	/	Objectif 2025
		- Etablissement d'une évaluation RSE des fournisseurs régionaux	Dossier mené conjointement avec l'évaluation des fournisseurs d'un point de vue qualité. Critères d'évaluation définis en 2022, mise en place des visites fournisseurs en 2023	Objectif 2025
		- Formation des acheteurs aux achats responsable et élaboration de la politique d'achats responsables de la Sca Ouest	Nouvel objectif	Objectif 2025

PILERS	THEMES PRIORITAIRES POUR LA SCA OUEST	ENGAGEMENT/OBJECTIFS	Réalisations 2023	STATUT
	Développement économique local	- Maintien de la politique d'emploi saisonnier	Réalisé	Permanent
		- Renouvellement des contrats avec les tractionnaires locaux	Réalisé	Permanent
	Implication avec les associations	- Dons aux associations locales	Réalisé	Permanent
		- Conventions de dons réguliers avec La Banque Alimentaire, Les Resto du Cœur, Le Relais, La SPA	Réalisé	Permanent

## ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DE L'ENSEIGNE

Source : Rapport RSE E. LECLERC : Etat des lieux 2018



### I. NUTRITION ET SANTÉ

#### Une offre de fruits et légumes plus saine et plus durable

« D'ici 2020, réduire de 50% de l'utilisation de pesticides dans les filières de production de fruits et légumes (frais et transformés) commercialisés dans l'enseigne. »

#### Devenir le 1<sup>er</sup> distributeur de produits biologiques et de produits alimentaires labellisés

« Déjà 1<sup>er</sup> distributeur de produits de terroir et de marques régionales (Nos Régions ont du Talent), E.Leclerc valorisera plus encore les produits issus de l'agriculture biologique (Bio Village...), les labels de qualité (Label Rouge...) et d'appellation d'origine (AOC, AOP, IGP) pour promouvoir une culture du goût et de la diversité alimentaire. »

#### Leader des produits éco-labellisés

« Etre le leader du marché des produits éco-labellisés pour les gammes de peintures, droguerie, hygiène et parfumerie »

#### Une information nutritionnelle plus simple

« Mise en place depuis 2017 d'une information nutritionnelle simplifiée, dématérialisée (notamment sur les Drives E.Leclerc) pour tous les produits alimentaires à marque propre. »

#### Réductions des additifs dans les produits alimentaires

« Supprimer en 2018 les additifs artificiels dans tous les produits alimentaires Marque Repère destinés aux enfants et, d'ici 2020, tout autre additif signalé par les conseils scientifiques de l'enseigne. Les marques nationales seront invitées à s'aligner sur ces engagements. Par ailleurs, il est prévu pour 2020 une limitation du nombre d'additifs à un maximum de 4 en moyenne pour les produits alimentaires Marque Repère. »

#### Zéro migration d'huiles minérales des emballages vers le produit

« Analyser et modifier si nécessaire tous les emballages pour éviter les risques de migrations d'huiles minérales aromatiques dans les produits alimentaires lors du transport et de la conservation, afin d'atteindre l'objectif sur nos propres marques de zéro MOAH et moins de 2 mg de MOSH par kg de produit fini à fin 2017. Cette ambition sera étendue en 2018 aux marques nationales. »

#### Suppression des substances préoccupantes

« Supprimer d'ici 2020 dans les produits de la Marque Repère les perturbateurs endocriniens identifiés comme problématiques par les conseils scientifiques de l'enseigne »



### II. PROTECTION DU CLIMAT, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

#### Des labels pour les produits à base de bois

« D'ici 2020, exiger une certification FSC ou PEFC pour les produits à base de bois (meubles, jouets) et de cellulose (papeterie, hygiène) de marque E.Leclerc et d'ici 2025 pour les marques nationales ainsi que les emballages des produits. »

#### Réduire le tonnage des emballages

« Réduire de 5%, à horizon 2020 (par rapport à l'année 2016), le tonnage total de tous les emballages des produits vendus sous marque de distributeur. »

#### Pour une pêche responsable

« Proposer d'ici 2020 au moins la moitié des produits de la mer de l'enseigne issus de la pêche responsable, toutes marques confondues. D'ici 2025, proposer uniquement des produits issus de la pêche et de l'aquaculture durables. »

**Engagés en faveur d'une huile de palme durable**

« Généraliser l'utilisation d'huile de palme certifiée durable et, d'ici 2025, une huile labellisée « Zéro Déforestation ».

**Des émissions de gaz à effet de serre réduites de 40%**

« Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 (par rapport aux estimations de 2010) tant pour les magasins que les centrales logistiques du Mouvement E.Leclerc. »

**Suppression des œufs de poules en cage**

« Suppression à l'horizon 2020 des œufs frais de poules en cage à marque de distributeur, et pour toutes les autres marques d'ici 2025, et suppression des ingrédients issus d'œufs de poules élevées en cage dans l'ensemble des produits alimentaires d'ici 2025 »

**Suppression de la fourrure animale**

« Supprimer la fourrure animale de l'offre textile Tissaia depuis 2017. »

## À SUIVRE



Parce que la démarche engagée début 2017 avec Le Manifeste E.Leclerc pour la planète s'inscrit dans le long terme, le présent document est appelé à évoluer dans les mois à venir.

Des indicateurs seront publiés dans le rapport de l'année prochaine et feront l'objet d'un suivi d'année en année. Les indicateurs sont en cours de construction.



➤ Nous sommes ouverts au dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes, seul moyen d'améliorer nos pratiques et de nous transformer dans la durée. Citoyens, institutions, ONG, élus, établissements de recherche... N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos interrogations et de vos projets. Nous serons ravis d'échanger avec vous pour progresser ensemble !

[developpement.durable@e-leclerc.com](mailto:developpement.durable@e-leclerc.com)

## ANNEXE 3 : 15 ENGAGEMENTS DE LA MARQUE REPERE

**1 Contribuer à une alimentation équilibrée**

Avoir une bonne alimentation, cela commence par accéder à une information nutritionnelle claire :

- Depuis juin 2018, le Nutri-Score de tous les produits Marque Repère est accessible sur l'application mobile Marque Repère et sur tous les drives E.Leclerc.

- Depuis début 2020, tous les produits alimentaires Marque Repère éligibles au Nutri-Score portent progressivement l'information sur leur emballage.

**2 Réduire les additifs alimentaires**

Réduire les additifs alimentaires contribue à une alimentation plus saine. Cela passe par :

- Limiter le nombre d'additifs dans les produits alimentaires et supprimer progressivement ceux qui pourraient représenter un risque pour la santé sur la base de fondements scientifiques.

- Depuis octobre 2018, tous les bonbons Copains Copines n'utilisent que des colorants et arômes d'origine naturelle.

**3 Supprimer les substances indésirables**

Veiller à la santé des consommateurs, c'est concevoir des produits dont la composition présente le moins de risques.

- Depuis 2019, les molécules jugées les plus problématiques dont les perturbateurs endocriniens avérés sont supprimés.

- Et une amélioration constante des formules sera opérée sur la base des données scientifiques actualisées.

**4 Promouvoir le fabriqué en France**

Consommer des produits fabriqués en France, c'est une manière simple de soutenir l'économie française.

- Aujourd'hui, 4 produits alimentaires Marque Repère sur 5 sont fabriqués ou transformés en France.

**5 Réduire l'usage des pesticides**

Privilégier les fruits et légumes dont le mode de production est plus vertueux pour protéger notre environnement et notre santé.

Nous encourageons et soutenons nos fournisseurs à mettre en place des bonnes pratiques agricoles en co-construisant avec eux les cahiers des charges filière par filière.

**6 Promouvoir les bonnes pratiques agricoles**

Garantir des bonnes pratiques agricoles pour sécuriser et optimiser la qualité de nos aliments tout en préservant notre environnement.

- Depuis fin 2019, de nouvelles productions de fruits et légumes issues de bonnes pratiques agricoles sont disponibles en magasin.

**7 Promouvoir les produits Bio**

Rendre le bio accessible et gourmand est une réponse aux besoins de toute la famille.

- Bio village de Marque Repère, c'est plus de 700 produits à prix E.Leclerc (produits frais, épicerie, boissons).

- 80% des produits Bio Village sont fabriqués ou transformés en France.

**8 Promouvoir les produits écolabellisés**

Rendre accessibles les produits écolabellisés contribue à mieux protéger la planète.

Uni Vert, c'est une large gamme de produits pour la maison, plus respectueux de l'environnement et aussi efficaces que les produits classiques. Nos produits sont certifiés par les labels Ecolabel et Ecocert.

**9 Utiliser une huile de palme 100% certifiée durable**

Utiliser une huile de palme durable permet d'atténuer les effets néfastes sur l'environnement et les populations locales.

L'huile de palme contenue dans les produits MR est 100% certifiée RSPO (Round Table for Sustainable Palm Oil, soit la Table Ronde pour l'Huile de Palme Durable), et ce depuis fin 2015.



**10**

**Utiliser 100% de cellulose certifiée durable**

Gérer durablement les forêts, c'est préserver leur diversité biologique et leur capacité à se renouveler pour les générations futures.

- Depuis mi-2018, 100% de nos produits Mimosa et Caresse sont certifiés FSC® ou PEFC soit une empreinte forestière 100% durable.

- D'ici 2025 : 100% de nos emballages papier et carton seront certifiés FSC® ou PEFC.



**11**

**Promouvoir les produits de la pêche durable**

Assurer la bonne gestion des pêcheries et des fermes aquacoles permet de continuer à consommer des produits de la mer sans mettre en danger les espèces et l'environnement.

- Aujourd'hui 1 produit Marque Repère sur 3 est issu de la pêche durable.

- D'ici 2025, 100% des produits Marque Repère seront issus de la pêche durable.



**12**

**Réduire l'impact plastique de nos produits**

Réduire l'impact plastique de nos produits est un combat quotidien et chaque geste compte.

Notre démarche s'appuie sur trois piliers : lorsque c'est possible supprimer le plastique de nos emballages ou le remplacer par un autre matériau ou éco-concevoir nos produits avec l'utilisation de plastique recyclé.



**13**

**Veiller aux bonnes conditions de travail**

Respecter les conditions de travail dont l'absence de travail forcé est un enjeu sociétal important.

Nous travaillons avec près de 1500 sites de fabrication. En tant qu'adhérent à la BSCI (Business Social Compliance Initiative ou initiative de conformité sociale en entreprise), notre objectif est que toutes soient conformes aux exigences de l'Organisation Internationale du Travail. Déjà 98% le sont depuis 2018.



**14**

**Veiller au bien-être animal.**

Veiller à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage garantit une production plus respectueuse.

Fin 2020, Marque Repère ne commercialisera plus d'œufs de poules élevées en cage. Par ailleurs, Marque Repère s'engage en faveur du bien-être animal à travers d'autres initiatives comme par exemple sa gamme de produits « Engagé ».



**15**

**Lutter contre le gaspillage**

Lutter contre le gaspillage alimentaire permet de limiter l'impact sur le plan environnemental, économique et social.

Nous sensibilisons activement tous les acteurs participant au développement des produits Marque Repère, afin de réduire le gaspillage alimentaire.



## ANNEXE 4 : TABLE RECAPITULATIVE DES INFORMATIONS RSE

Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Article 225 du Code du Commerce	Informations demandées	Informations SCA Ouest reportées	Pages
<b>I. INFORMATIONS SOCIALES</b>			
<b>I.A - Emploi</b>	Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	III. 1) 1.1) Les emplois de la SCA Ouest <b>INDICATEUR A1</b> : Effectifs moyen mensuel (ETP : équivalent temps plein) <b>INDICATEUR 2</b> : Effectif total au 31/12 <b>INDICATEUR A3 et A4</b> : Répartition des effectifs par métiers et type de contrat	P21 P22 P22 P22
	Embauches et licenciements	III. 1) 1.1) Les emplois de la SCA Ouest <b>INDICATEUR A5</b> : Embauches <b>INDICATEUR A6</b> : Départs	P29 P29 P30 P21 P22 P22
<b>I.B - Organisation du travail</b>	Organisation du temps de travail	III. 1) 1.2) Organisation du temps de travail <b>INDICATEUR A8</b> : Répartition du temps de travail	P23 P23
	Absentéisme	III. 1) 1.1) Les emplois de la SCA Ouest <b>INDICATEUR A7</b> : Taux d'absentéisme	P21 P23
<b>I.C - Santé et sécurité</b>	Conditions de santé et de sécurité au travail	III. 2) Santé, sécurité et bien-être au travail	P24
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	III. 2) Santé, sécurité et bien-être au travail <b>INDICATEUR A10</b> : Jours d'absence pour accident du travail (AT) et maladie professionnelles (MP)	P24 P25
		<b>INDICATEUR A11</b> : Accidents et maladies professionnelles <b>INDICATEUR A12</b> : Taux de gravité (Tg) <b>INDICATEUR A13</b> : Taux de fréquence (Tf)	P25 P25 P25
<b>I.D - Relations sociales</b>	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	III. 5) Relations sociales	P31
	Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	III. 5) Relations sociales <b>INDICATEUR A18</b> : Relations sociales	P31 P32
<b>I.E - Formation</b>	Politiques mises en œuvre en matière de formation , notamment en matière de protection de l'environnement	III. 1) 1.3) Formation	P23
	Nombre total d'heures de formation	III. 1) 1.3) Formation <b>INDICATEUR A9</b> : Formations dispensées	P23 P24
<b>I.F - Égalité de traitement</b>	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	III. 4.1) Lutter contre les discriminations - Egalité Homme/Femme	P29
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	III. 4.3) L'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap <b>INDICATEUR A16</b> : Taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap	P30 P31
		<b>INDICATEUR A17</b> : Montant des achats effectués auprès du secteur protégé	P31
Politique de lutte contre les discriminations	III. 4) Egalité des chances et inclusion	P29	

Article 225 du Code du Commerce	Informations demandées	Informations SCA Ouest reportées	Pages
<b>II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>			
II.A - Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	PARTIE IV. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	P34
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	IV. 3) Pollution et risques pour la santé, la sécurité et l'environnement	P48
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	IV. 1) 1.1) Les risques liés au changement climatique <i>"La coopérative SCA Ouest n'a constitué aucune provision et garantie pour risques pour l'environnement."</i>	P35
II.B - Pollution	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	IV. 1) 1.3) Les fluides frigorigènes <b>INDICATEUR B3: FUITES DE FLUIDES FRIGORIGENES</b>	P38 P38
		IV. 1) 1.4) Le transport de marchandises <b>INDICATEUR B4: CONSOMMATION MOYENNE DE LA FLOTTE SCA OUEST (L/100Km)</b> <b>INDICATEUR B5: CONSOMMATION DE CARBURANT TOTALE (Litres)</b>	P38 P39 P39
		<b>INDICATEUR B6: CONSOMMATION DE CARBURANT PAR COLIS PREPARE (Litres/ 10 000 Colis)</b> IV. 3) Pollution et risques pour la santé, la sécurité et l'environnement	P40 P48
Prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	IV. 3) Pollution et risques pour la santé, la sécurité et l'environnement	P48	
II.C - Economie circulaire	<b>i) Prévention et gestion des déchets</b>		
	Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	IV. 2) 2.2) Les déchets <b>INDICATEUR B10: REPARTITION DES DECHETS PAR TYPE EN 2019 (Tonnes)</b>	P43 P44
		<b>INDICATEUR B11: REPARTITION DES DECHETS PAR MODE DE TRAITEMENT EN 2019 (%)</b>	P45
	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	IV. 2) 2.2) Les déchets	P43
		V. 5) Partenariats associatifs	P63
	<b>ii) Utilisation durable des ressources</b>		
	Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	IV. 2) 2.1) L'eau <b>INDICATEUR B9: CONSOMMATION D'EAU TOTALE (m<sup>3</sup>) et CONSOMMATION D'EAU PAR COLIS (m<sup>3</sup> / 10 000 Colis)</b>	P43 P43
		Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	IV. 2) Utilisation des ressources
Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	IV. 1) 1.2) Les consommations d'énergie <b>INDICATEUR B1: CONSOMMATION D'ENERGIE TOTALE (kWh)</b>	P35 P36	
	<b>INDICATEUR B2: CONSOMMATION D'ENERGIE PAR COLIS PREPARE (kWh / 10 000 Colis)</b>	P37	
Utilisation des sols	IV. 2) 2.3) La biodiversité	P46	

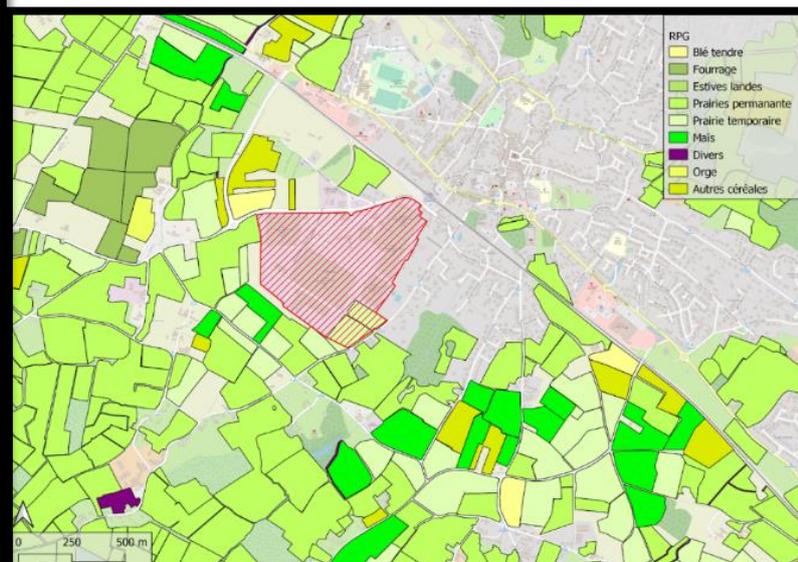
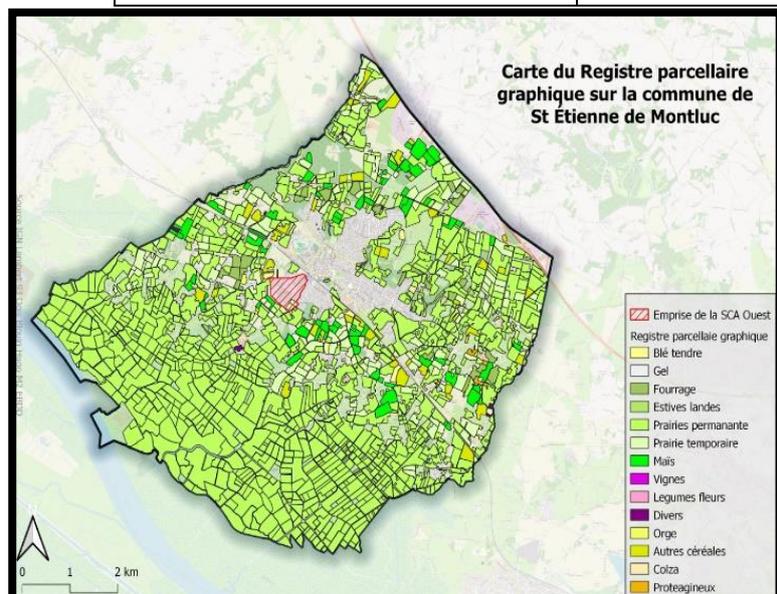
Article 225 du Code du Commerce	Informations demandées	Informations SCA Ouest reportées	Pages
II.D - Changement climatique	Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et des services qu'elle produit	IV. 1) 1.5) Les émissions de gaz à effet de serre <b>INDICATEUR B7</b> : EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE EN EQUIVALENT CO <sub>2</sub> (kg CO <sub>2</sub> eq) <b>INDICATEUR B8</b> : EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PAR COLIS PREPARE (kg CO <sub>2</sub> eq / 10 000 Colis)	P40 P42 P42
	Mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	PARTIE IV. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT Montants des investissements annuels engagés pour l'environnement IV.1) Changement climatique	P34 P35
	Objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	IV. 1) Changement climatique IV. 1) 1.5) Les émissions de gaz à effet de serre ANNEXE 1: OBJECTIFS ET REALISATIONS 2019	P35 P40 P67
II.E - Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	IV. 2) 2.3) La biodiversité	P46
<b>III. INFORMATIONS SOCIETALES</b>			
III.A - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	V. 4) Développement économique local <b>INDICATEUR C3</b> : EMPLOI DIRECT LOCAL <b>INDICATEUR C4</b> : EMPLOI INDIRECT (ETP)	P62 P63 P64
	Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	V. 2) Relations avec les parties-prenantes	P53
	Relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	V. 2) Relations avec les parties-prenantes	P53
	Actions de partenariat ou de mécénat	V. 5) Partenariats associatifs <b>INDICATEUR C5</b> : PARTENARIATS ASSOCIATIFS <b>INDICATEUR C6</b> : DONS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES	P64 P64 P65
III.B - Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	V. 3) Achats responsables	P55
	Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	V. 2) 2.3) Relations responsables avec les fournisseurs et les prestataires	P54
III.C - Loyauté des pratiques	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	V. 1) Santé et sécurité des consommateurs finaux <b>INDICATEUR C1</b> : RETRAITS ET RAPPELS PRODUITS <b>INDICATEUR C2</b> : LITIGES MAGASINS	P51 P51 P53

## ANNEXE 5 : LISTE DES INDICATEURS

THEMES	N°	INDICATEURS
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A1	Effectifs moyen mensuel (ETP : équivalent temps plein)
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A2	Effectif total au 31/12
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A3	Répartition des effectifs (ETP) par type de contrat (CDI, CDD, APPRENTI)
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A4	Répartition des effectifs (ETP) par métier
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A5	Embauches
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A6	Départs
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A7	Taux d'absentéisme
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A8	Répartition du temps de travail
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A9	Formations dispensées
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A10	Jours d'absence pour accident du travail (AT) et maladie professionnelles (MP)
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A11	Accidents du travail et maladies professionnelles
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A12	Taux de gravité (Tg)
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A13	Taux de fréquence (Tf)
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A14	Répartition Hommes/Femme
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A15	Pyramide des âges
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A16	Taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A17	Montant des achats effectués auprès du secteur protégé
POLITIQUE SOCIALE	INDICATEUR A18	Relations sociales
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B1	Consommation d'énergie totale (kwh)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B2	Consommation d'énergie par colis préparé (kwh/ 10 000 Colis)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B3	Fuites de fluides frigorigènes (kg)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B4	Consommation moyenne de la flotte SCA Ouest (l/100km)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B5	Consommation de carburant totale (litres)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B6	Consommation de carburant par colis préparé (litres/ 10 000 colis)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B7	Emissions de gaz à effets de serre en équivalent CO <sub>2</sub> (kgco <sub>2</sub> eq)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B8	Emissions de gaz à effets de serre par colis préparé (kgco <sub>2</sub> eq / 10 000 Colis)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B9	Consommation d'eau totale (m <sup>3</sup> ) et Consommation d'eau par colis (m <sup>3</sup> / 10 000 Colis)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B10	Répartition des déchets par type (tonnes)
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	INDICATEUR B11	Répartition des déchets par mode de traitement (%)
ENGAGEMENT SOCIETAL	INDICATEUR C1	Retraits rappels produits
ENGAGEMENT SOCIETAL	INDICATEUR C2	Litiges magasins
ENGAGEMENT SOCIETAL	INDICATEUR C3	Emploi direct local
ENGAGEMENT SOCIETAL	INDICATEUR C4	Emploi indirect (équivalent temps plein)
ENGAGEMENT SOCIETAL	INDICATEUR C5	Partenariats associatifs
ENGAGEMENT SOCIETAL	INDICATEUR C6	Dons alimentaires et non alimentaires

## ANNEXE 6 : CARTOGRAPHIE PARCELLAIRE DE LA SCA OUEST ET OBSERVATIONS SUR LE SITE

FAUNE ET FLORE OBSERVÉE SUR LE SITE DE LA SCA OUEST		
Noms vernaculaires	Taxonomie	Classement INPN/UICN
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC
Grive Mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	LC
Merle Noir	<i>Turdus merula</i>	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC
Mésange à queue longue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC
Mésange Bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Vulnérable
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Liste rouge / Vulnérable
Rouge gorge	<i>Erithacus rubecula</i>	LC
Carex	<i>Carex sp</i>	
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	
Massettes à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>	
Molinie Bleue	<i>Molinia caerulea</i>	
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	
Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>	
Genêt des Anglais	<i>Genista anglica</i>	
Bourdaïne	<i>Frangula alnus</i>	
Thuya	<i>Thuja sp</i>	
Laurier Cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	
Saule	<i>Salix sp</i>	
Frêne Blanc	<i>Fraxinus americana</i>	





**VII) RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS  
INDEPENDANT (OTI) SUR LA  
DECLARATION DE LA PERFORMANCE  
EXTRA-FINANCIERE**



**« S.C.A. OUEST »**  
**SOCIETE COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT DE L'OUEST**  
Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants  
à capital variable  
La Gare, Route de Cordemais  
44 360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

---

**Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la  
vérification de la déclaration de performance extra-financière**

---

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
Ouest Atlantique  
7 Rue Roland Garros  
44700 ORVAULT

A l'Assemblée générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société la SOCIETE COOPERATIVE d'APPROVISIONEMENT DE L'OUEST (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par Cofrac Inspection, n°3-2117 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques constatées de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration disponible sur le site internet de l'entité.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

**Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques constatées fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

**Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, à travers notre programme de vérification de Déclaration de Performance Extra-financière répondant aux exigences de la norme ISO/IEC 17029 de notre cabinet désigné organisme tiers indépendant (PG 01 rév.3 - Programme de vérification)

**Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

**Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre les mois de février et juin 2024 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené près d'une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

**Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance du périmètre l'activité de l'entité tel que présenté dans la déclaration et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1.
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés sur le site du siège social de l'entité qui est le principal contributeur de l'entité, et couvrent entre 27% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Orvault, le 10 juin 2024

**Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Membre de la Compagnie Régionale**  
**Ouest Atlantique**

  
Nicolas BOUJU  
Commissaire aux Comptes Associé

Annexe 1

**Présentation des informations considérées les plus importantes**

**Informations qualitatives**

Nature de l'information	
Sociétale	Politique et programme de santé et de sécurité alimentaire
	Relations avec les parties prenantes, en particulier les magasins, les fournisseurs/prestataires et les partenaires locaux
Sociale	L'égalité des chances et l'inclusion Les relations sociales
Environnementale	Plan de sobriété énergétique Mesures prises en faveur de l'atténuation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
	Réduction et valorisation des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire

**Informations quantitative**

Nature de l'information	
Sociétale	Indicateur C1 : Retraits et Rappels produits Indicateur C6 : Dons alimentaires et non-alimentaires
	Indicateur A2 : Effectif total au 31 décembre Indicateur A10/A11 : Accidents et Maladies Professionnelles Indicateur A13 : Taux de fréquence Indicateur A15 : Pyramide des âges Indicateur A16 : Taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap Indicateur A17 : Montant des achats effectués auprès du secteur protégé
Environnementale	Indicateur B11 : Répartition des déchets par mode de traitement (%) Indicateur B1 : Consommation d'énergie totale (kWh) Indicateur B2 : Consommation d'électricité par colis préparé (kWh / 1000 colis) Indicateur B8 : Emissions de gaz à effet de serre par colis préparé (KgCO2eq / 1000 Colis)